

Parc naturel régional

de

Camargue



Rapport d'activités 2011



SOMMAIRE



Retrouvez ce rapport
d'activités sur notre
site Internet :

www.parc-camargue.fr
rubrique
téléchargements

ou sur votre
smartphone en
flashant ce code :



LE MOT DU PRÉSIDENT	3
UN TERRITOIRE ÉLARGI, DE NOUVEAUX ACTEURS	4
ANALYSE GLOBALE DES OPÉRATIONS	6
ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DU PARC	16
LE BUDGET DU PARC	22
REVUE DE PRESSE : SURVOL 2011	24
BILAN DÉTAILLÉ DES OPÉRATIONS : sommaire	28
EAU	30
Gestion concertée de l'eau dans le delta du Rhône	30
Plan d'adaptation au risque d'inondation	31
LITTORAL ET MILIEU MARIN	32
Gestion intégrée de la zone côtière	32
ESPACES NATURELS	34
NATURA 2000	34
Plan de gestion des espaces naturels	40
Plan de gestion des espèces	42
Réseaux écologiques	44
AGRICULTURE	46
Agriculture durable	46
TOURISME	50
Tourisme durable	50
PATRIMOINE CULTUREL	54
Projet scientifique et culturel du Musée de la Camargue	54
Créations contemporaines	57
GOVERNANCE	58
Regards d'habitants	58
Démarche participative du Conseil de Parc	59
Animations territoriales	60
INFORMATION, SENSIBILISATION, ÉDUCATION AU TERRITOIRE	62
Réseau d'éducation au territoire	62
Maison du Parc	65
Supports d'information et d'accueil	66
ÉCONOMIE LOCALE, SERVICES À LA POPULATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	68
Développement de l'économie rurale et accès aux services	68
COOPÉRATION	71
Réserve de biosphère de Camargue et convention Ramsar	71
Coopération à l'international	72
Observatoire du territoire et système d'information territorial	73
SUIVI ÉVALUATION DE LA CHARTE	75
Suivi évaluation participatif de la mise en oeuvre de la charte	75

L'année 2011 est tout d'abord marquée par le renouvellement du classement de la Camargue en « Parc naturel régional » pour une période de 12 ans. Après 5 années de concertation et de co-construction, la nouvelle charte du Parc s'inscrit dans la continuité des actions engagées depuis plus de 40 ans au service de la Camargue et de ses habitants. Elle définit également de nouvelles ambitions pour la préservation et le développement de ce territoire emblématique.



Le nouveau décret de classement du Parc de Camargue confirme également l'extension du périmètre du Parc sur la rive Est du Grand Rhône (Port-Saint-Louis du Rhône et Grand Plan du Bourg). La commune de Port-Saint-Louis du Rhône, la Communauté d'agglomérations Arles-Crau-Camargue-Montagnette (ACCM) et le Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Ouest Provence (SAN OP) rejoignent ainsi la structure de gestion du Parc naturel régional.

Aux côtés de ce Syndicat mixte élargi, en bon ordre de marche, se sont mobilisés tout au long de l'année les membres du Conseil de Parc rassemblant plus de 60 structures associatives et professionnelles, et les membres du Conseil scientifique et d'éthique sous la présidence de François Letourneux.

Je voudrais remercier ici plus particulièrement le Conseil régional et son président Michel Vauzelle, qui a su mobiliser tous les acteurs politiques pour que le Parc puisse poursuivre son activité.

Avec la Région, l'État et le Département ont d'ailleurs mis en œuvre un nouveau contrat d'objectif (2011-2014) pour soutenir l'action du Parc sur la base de la charte et des objectifs définis par les instances de décision et de concertation.

Le présent rapport d'activité qui s'appuie en grande partie sur un nouveau dispositif d'évaluation (EVA) relate les principales actions, mais aussi leurs modalités de mise en œuvre. L'équipe technique du Parc a pu compter sur un très large partenariat pour développer ce programme, tout au long de l'année 2011.

Que tous soient ici vivement remerciés pour leur mobilisation et leur soutien.

Tous sincèrement

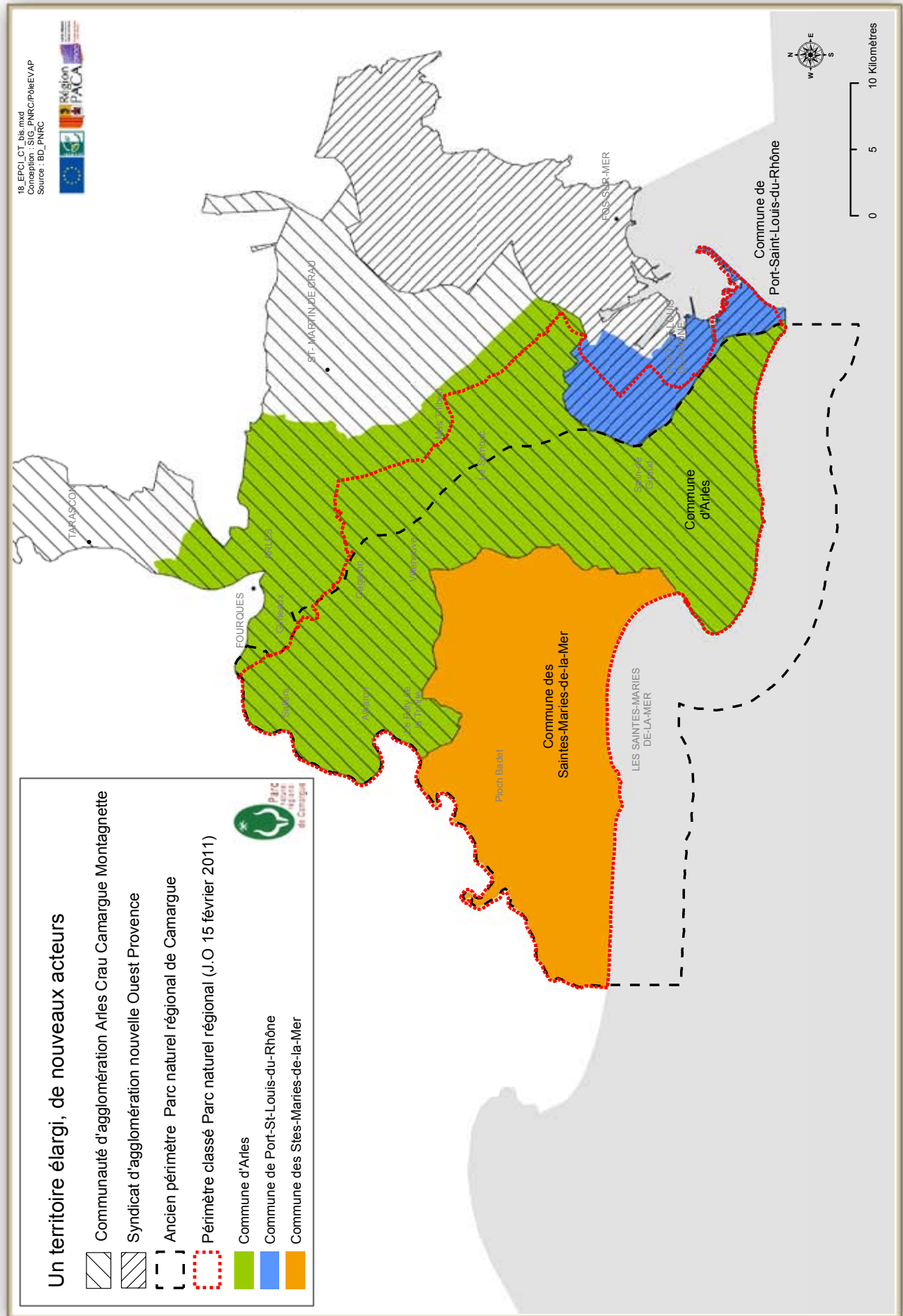
Le Président

Hervé Schiavetti

H. Schiavetti



UN TERRITOIRE ÉLARGI, DE NOUVEAUX ACTEURS



QUELQUES CHIFFRES SUR LE TERRITOIRE

Périmètre classé en 2011 : 100 256 ha

3 communes

Population (estimation) : 10 000 habitants sur le territoire classé
65 000 habitants sur les trois communes

Densité : 10 hab/km²

3 nouveaux acteurs :

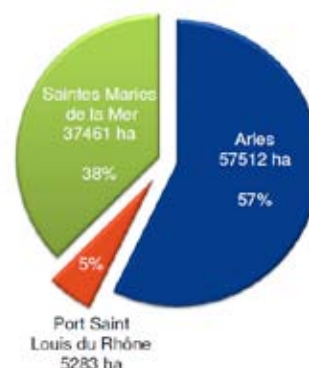
- ↳ La Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône
- ↳ Le Syndicat d'agglomération nouvelle Ouest-Provence
- ↳ La Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette

Linéaire de littoral : 70 km

■ Les communes du Parc en chiffres :

	Arles	Port Saint Louis du Rhône	Saintes Maries de la Mer
Surface totale commune (ha)	75 893	7 338	37 461
Surface dans Parc 2011-2023 (ha)	57 512	5 283	37 461
Surface dans Parc 1998- 2010 (ha)	47 324	0	37 461
Part du territoire communal dans le Parc	76%	72%	100%
Part du territoire classé par commune	57%	5%	38%

Le nouveau territoire du Parc :
répartition par commune



■ Les EPCI du Parc en chiffres :

	ACCM	SAN Ouest Provence
Surface totale EPCI (ha)	107 334	35 529
Surface dans Parc 2011-2022 (ha)	57 639	5 296
Pourcentage/ territoire EPCI	54	15
Pourcentage/Parc	57	5

Source : PNRC

ANALYSE GLOBALE DES OPÉRATIONS*

Etat d'avancement des opérations

En 2011, le Parc comptait 69 opérations engagées, votées par le Comité syndical entre 2006 et 2011. Leur état d'avancement était le suivant :

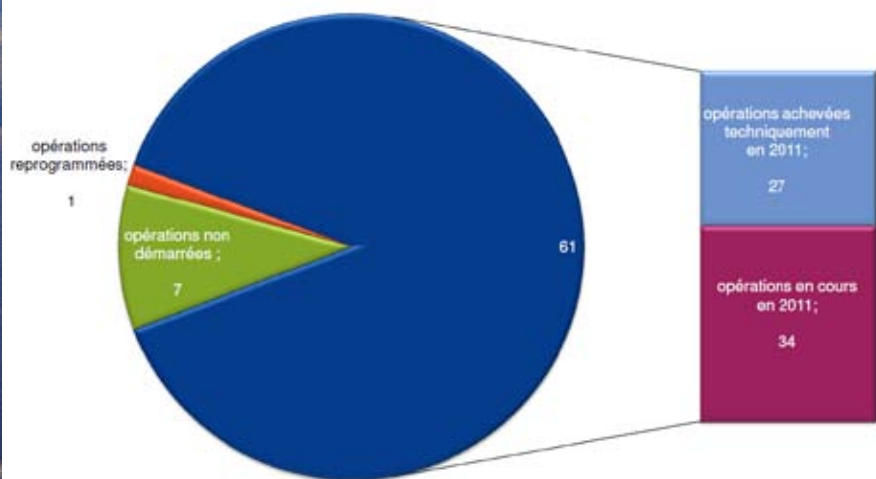
- 61 opérations étaient en cours ou se sont achevées, parmi lesquelles :

- 35 opérations d'un montant estimé à 2 107 000 € étaient déjà explicitement prévues dans la charte,
- 18 sont reconduites régulièrement voire annuellement (voir encadré ci-contre)

- 1 opération a été reprogrammée pour des raisons techniques et financières (la programmation de la réserve marine, comprenant le pré-plan de gestion, la gestion de l'équipe et le chiffrage des suivis et travaux),

- 7 n'avaient pas encore démarré

Etat d'avancement des opérations votées par le comité syndical entre 2006 et 2011



Source : pôle évaluation et prospective

Parmi les 18 opérations reconduites régulièrement ou annuellement, on peut citer :

- Le programme d'actions du conseil de parc
- La fête du parc
- La distribution annuelle d'arbres aux habitants
- Le soutien à la sélection des taureaux de race Camargue par des concours tests en arènes
- L'éducation au territoire

Et des opérations d'ingénierie ou d'animation, comme :

- La gestion des terrains du Conservatoire
- Le secrétariat de l'élevage

Une majorité d'opérations réalisées dans un délai de deux ans

L'essentiel (93%) des opérations qui se sont achevées ou qui étaient en cours en 2011, sont des opérations votées par le Comité syndical entre 2008 et 2011. Seules 4 opérations votées en 2006 étaient toujours conduites en 2011 :

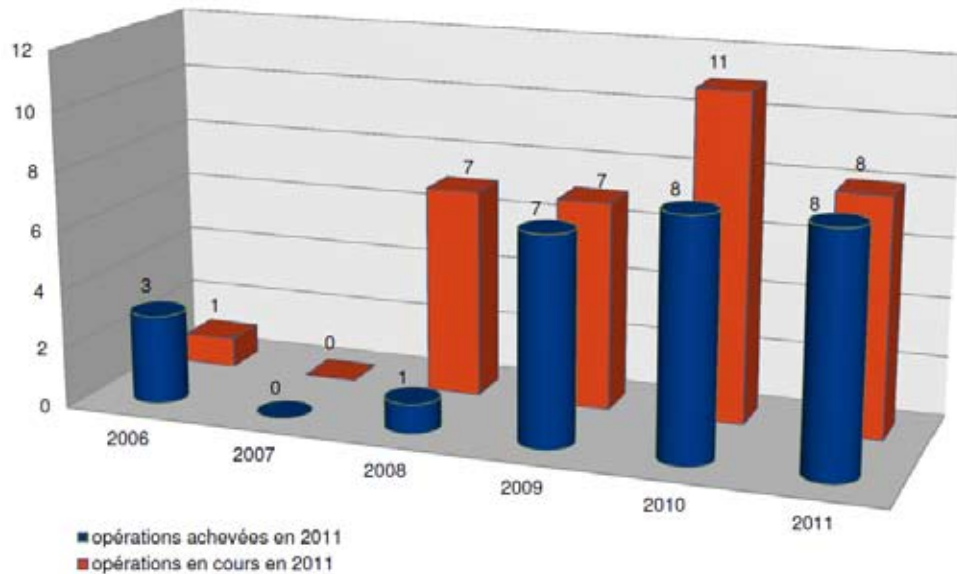
- 3 se sont achevées en 2011 :

- l'étude préalable à la rénovation du Musée de la Camargue
- l'opération pilote pour une gestion environnementale des traitements antiparasitaires sur les bovins de race Camargue
- la mise en place et la réalisation du document d'objectifs Camargue, NATURA 2000.

- une est toujours en cours. L'opération « valorisation et commercialisation des productions agricoles en circuit court par la création d'un point de vente collectif : études et expertises préalables », a été programmée en 2006, mais n'a démarré qu'en 2008.

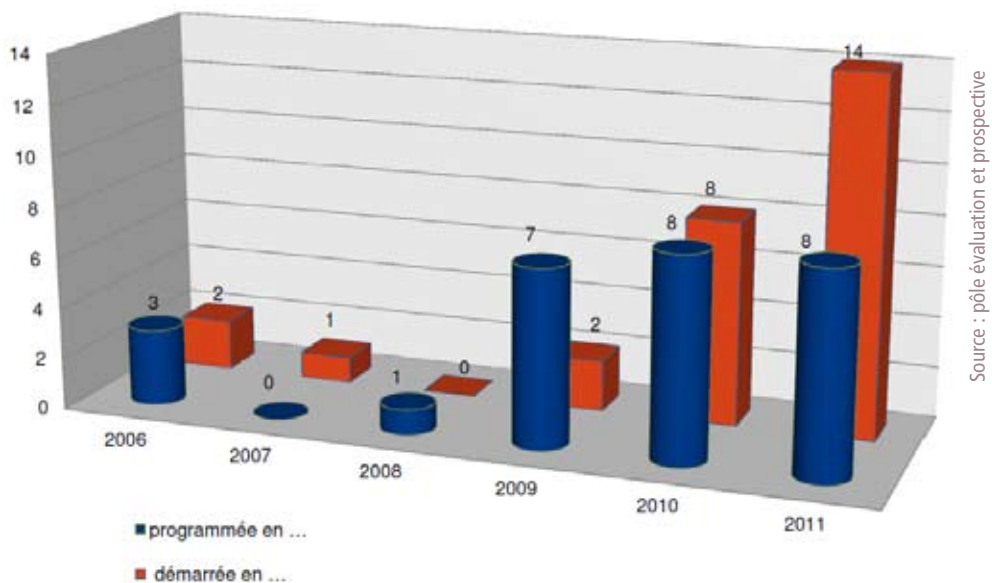
* conduites en 2011

Répartition des opérations conduites en 2011 par année de leur programmation



85% des 27 opérations achevées en 2011 ont été réalisées dans un délai de deux ans suivant leur vote par le Comité syndical.

Répartition des opérations achevées en 2011 par année de leur programmation et par année de leur démarrage



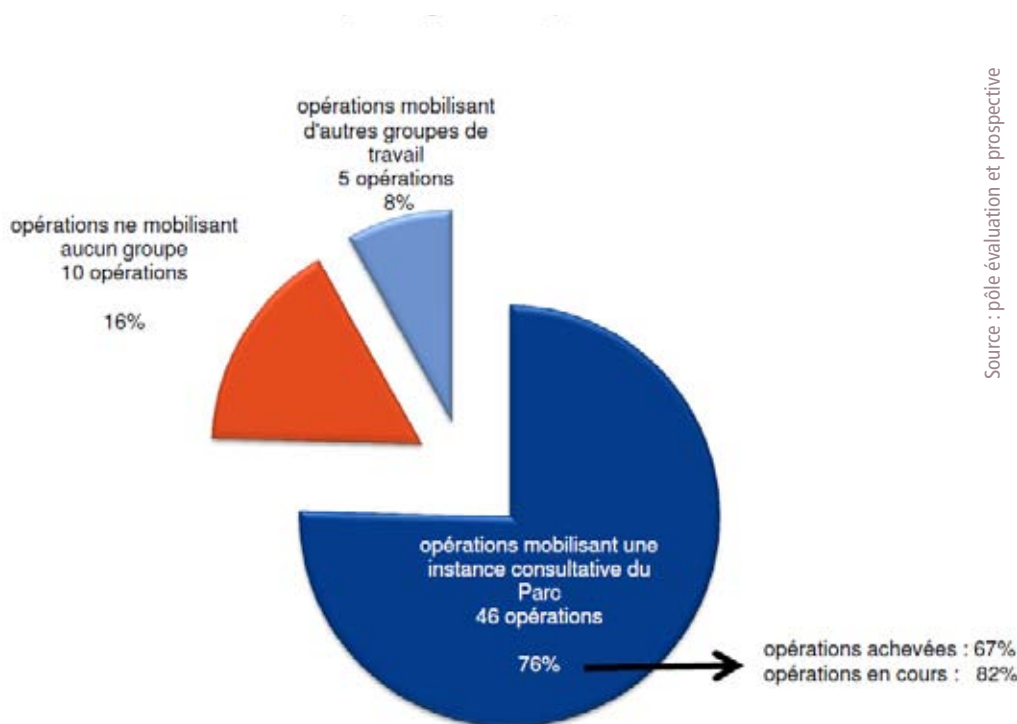
ANALYSE GLOBALE DES OPÉRATIONS

La participation des acteurs du territoire à la dynamique du Parc

Mobilisation des instances consultatives du Parc et d'autres groupes de travail

76% des opérations en cours ou achevées en 2011 ont mobilisé au moins une instance consultative du Parc et ce pourcentage est plus important encore si on considère uniquement les opérations en cours (82%) traduisant :

- plus de mobilisation des instances sur les opérations les plus récentes,
- et une plus forte implication de l'équipe technique du Parc dans l'animation de ces instances.



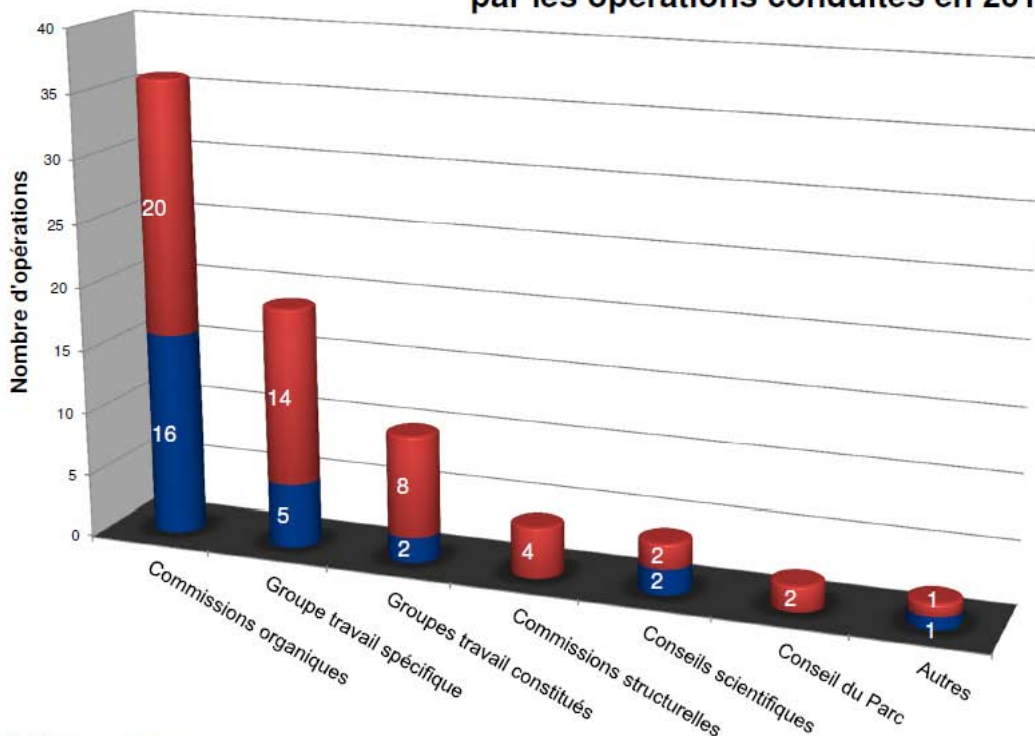
■ Instances concernées

Les 9 commissions organiques du Parc sont les instances consultatives du Parc les plus fortement sollicitées dans le pilotage des opérations conduites par le Parc, viennent ensuite les groupes de travail spécifiquement mis en place pour les opérations (par exemple pour les opérations Life, Natura 2000, interparcs...) puis les groupes de travail déjà constitués (le comité de delta Camargue, la commission exécutive de l'eau, le comité de pilotage sites Natura 2000, le comité de l'observatoire Camargue).

Une analyse plus détaillée de l'implication des commissions organiques sur les opérations conduites en 2011 montre clairement que la commission « protection de la nature, études et recherches scientifiques » a été particulièrement active en 2011, notamment à travers des opérations comme le suivi de la démoustication opérationnelle au BTI, la gestion des terrains du Conservatoire du littoral, Natura 2000...

Les questions de gestion de l'eau, des milieux aquatiques et celles relatives au littoral ont cette année encore été au cœur de l'action du Parc. Ainsi, les opérations de réhabilitation du littoral de Piémanson, la finalisation du dossier de candidature au Contrat de delta Camargue, et l'étude « Amélioration de l'évacuation des crues en Camargue insulaire » ont été traitées par la commission ad hoc.

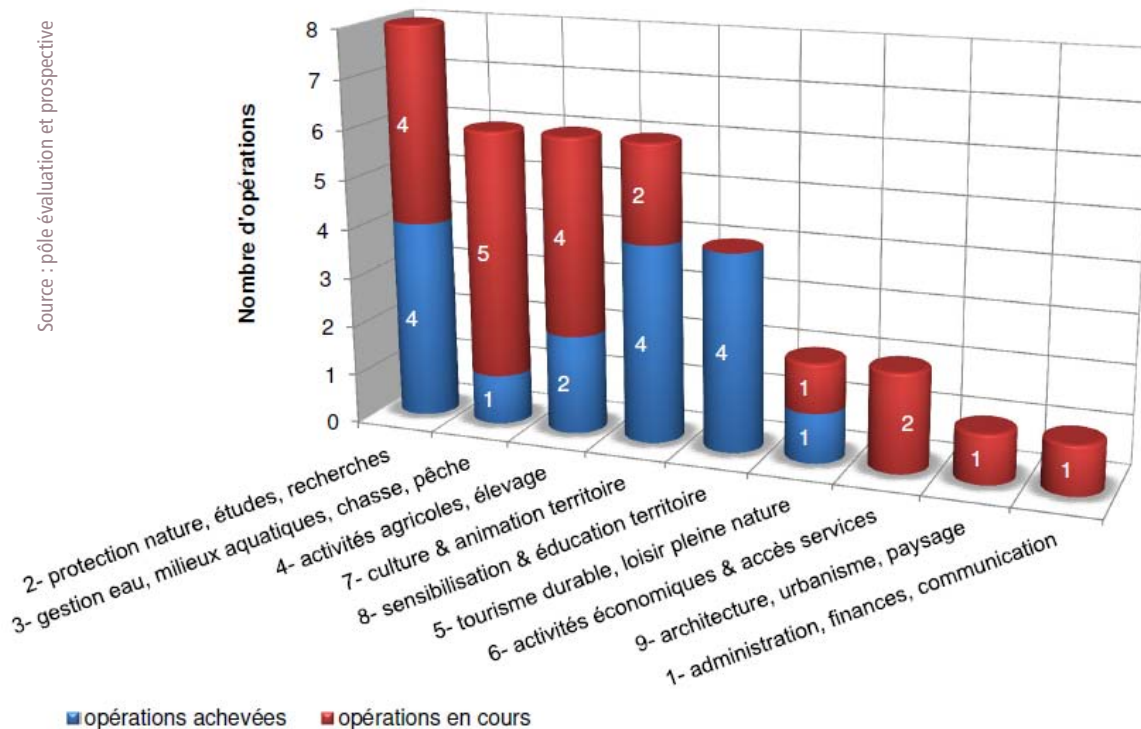
Instances du Parc ou autres groupes de travail concernés par les opérations conduites en 2011



Source : pôle évaluation et prospective

■ opérations en cours
■ opérations achevées

Implication des commissions organiques dans les opérations conduites en 2011



Source : pôle évaluation et prospective

■ opérations achevées ■ opérations en cours

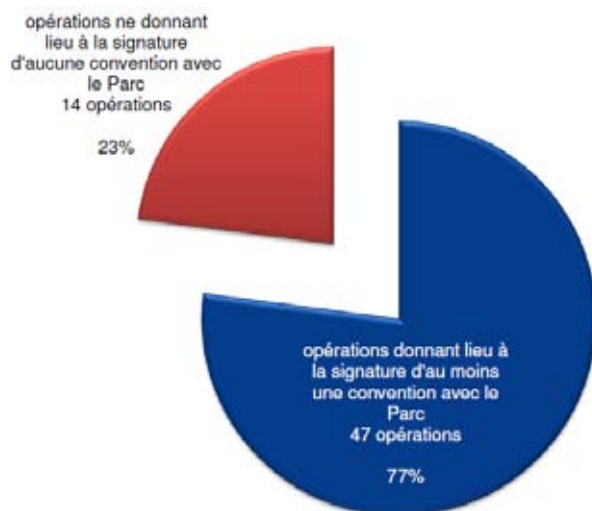
ANALYSE GLOBALE DES OPÉRATIONS

Les partenariats au coeur de l'action du Parc

En 2011, le Parc a signé 66 conventions dont 54 (soit 82%) concernaient le programme d'action du Parc et 12 autres étaient des conventions de fonctionnement.

Sur les 61 opérations en cours ou achevées en 2011, 47 opérations ont fait l'objet d'une ou de plusieurs conventions.

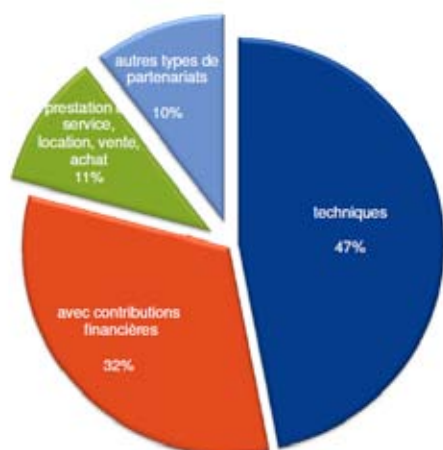
Partenariats techniques et financiers : opérations conduites en 2011 donnant lieu à la signature de conventions



Source : pôle évaluation et prospective

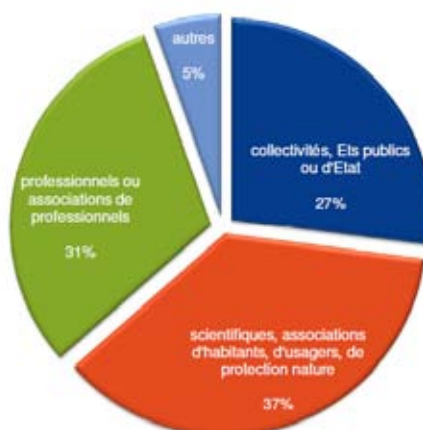
Ces conventions sont de nature différente et impliquent des partenaires variés, comme l'indiquent ces deux graphiques :

Conventions de partenariat sur opérations signées par le Parc en 2011 : nature des partenariats



Source : pôle évaluation et prospective

Conventions de partenariat sur opérations signées par le Parc en 2011 : diversité des partenaires



Source : pôle évaluation et prospective

Analyse par objectif et ambition de la charte

Mémo

Les ambitions et les objectifs de la charte

Ambition 1 : gérer le complexe deltaïque en intégrant les impacts du changement climatique

Art 1. Améliorer l'organisation de la gestion de l'eau sur l'ensemble du territoire du parc

Art 2. Réintégrer la dynamique deltaïque du Rhône et le risque d'inondation dans l'aménagement et la gestion du territoire

Art 3. Améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques

Ambition 2 : orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Art 4. Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des milieux naturels

Art 5. Pérenniser les activités contribuant au maintien et à la valorisation du patrimoine biologique du territoire

Art 6. Améliorer les pratiques des activités agricoles et la qualité des productions

Art 7. Engager le territoire et ses acteurs dans un tourisme durable

Art 8. Réduire les impacts négatifs des activités sur le patrimoine naturel

Ambition 3 : renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie

Art 9. Valoriser les traditions vivantes et la diversité des identités par la création et l'échange

Art 10. Améliorer la gouvernance locale

Art 11. Renforcer la qualité du paysage et du cadre de vie des habitants

Art 12. Promouvoir une politique territoriale de l'énergie et de la gestion des déchets

Ambition 4 : partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes

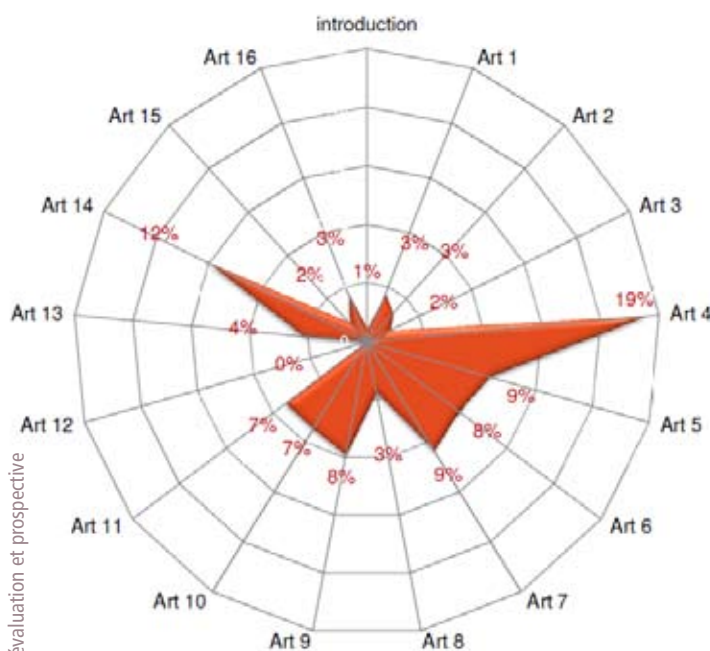
Art 13. Améliorer la connaissance des dynamiques, des écosystèmes et la surveillance de l'évolution du territoire

Art 14. Renforcer la conscience locale d'une zone humide méditerranéenne unique

Art 15. Améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques conduites à l'échelle du delta biogéographique du Rhône

Art 16. Décliner une stratégie d'échanges et de coopération avec d'autres zones méditerranéennes

Objectifs de la charte concernés par les opérations conduites en 2011



Source : pôle évaluation et prospective

Une part importante des opérations conduites en 2011 a ciblé les objectifs de l'ambition 2 (articles 4, 5, 6, 7), concernant « l'évolution des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle » auxquels répondent des projets comme Natura 2000, LIFE+ Chiro Med, la gestion des terrains du Conservatoire du littoral par le Parc...

Ce graphique met également en évidence qu'aucune opération n'a encore été engagée sur l'objectif « promouvoir une politique territoriale de l'énergie et de la gestion des déchets » (article 12) de la nouvelle charte. Les projets concernés, non encore démarrés, sont toutefois inscrits au contrat de Parc. Il s'agit de :

- la charte d'urbanisme et du paysage
- le plan stratégique de déplacement
- la contribution à l'aménagement du territoire
- le système de management environnemental
- l'éco-habitat
- la collecte sélective des déchets en milieu rural

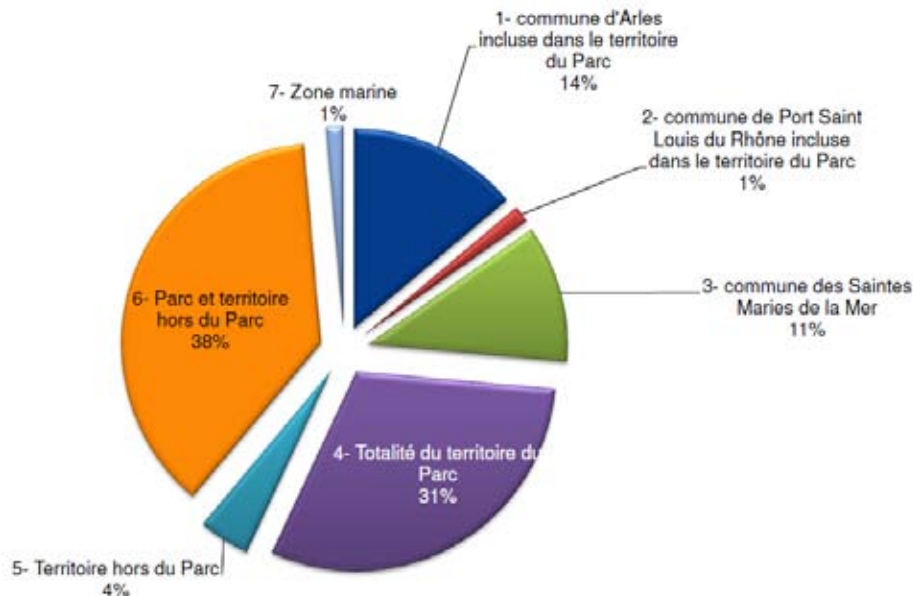
ANALYSE GLOBALE DES OPÉRATIONS

Territoires concernés

L'action du Parc cible principalement son territoire classé. Parmi les opérations concernées, citons les suivis de la démoistocication et de l'occupation du sol, la fête du Parc et la mise en œuvre sur le territoire du Parc du projet inter-parc pour un tourisme durable qualifié dans les espaces protégées de Provence Alpes Côte d'Azur. Mais cette action s'étend aussi au-delà de ses frontières, avec notamment des projets comme l'éducation et la sensibilisation au territoire, le Musée de la Camargue, l'animation et le suivi du programme LEADER en Pays d'Arles et Natura 2000 (Marais d'Arles et de la Vallée des Baux, Rhône Aval) pour lequel le Parc est animateur ou opérateur.

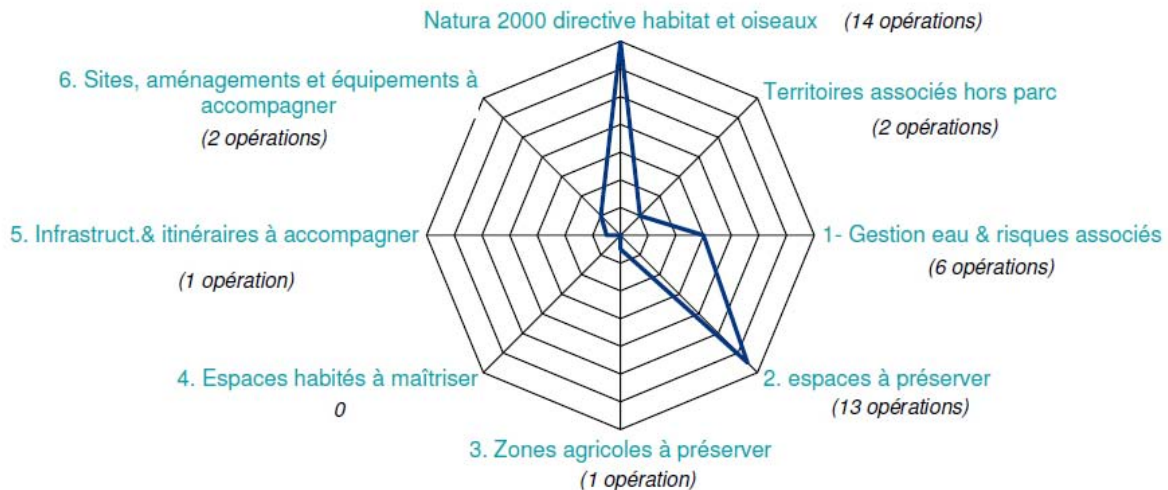
Le Parc a engagé ses premières opérations sur la commune de Port Saint Louis du Rhône, qui a pu bénéficier, au même titre que les communes d'Arles et des Saintes Maries de la Mer, de la surveillance et de la prévention sur les espaces naturels littoraux, assurées par une équipe sur le terrain de juin à septembre.

Territoires concernés par les opérations conduites en 2011



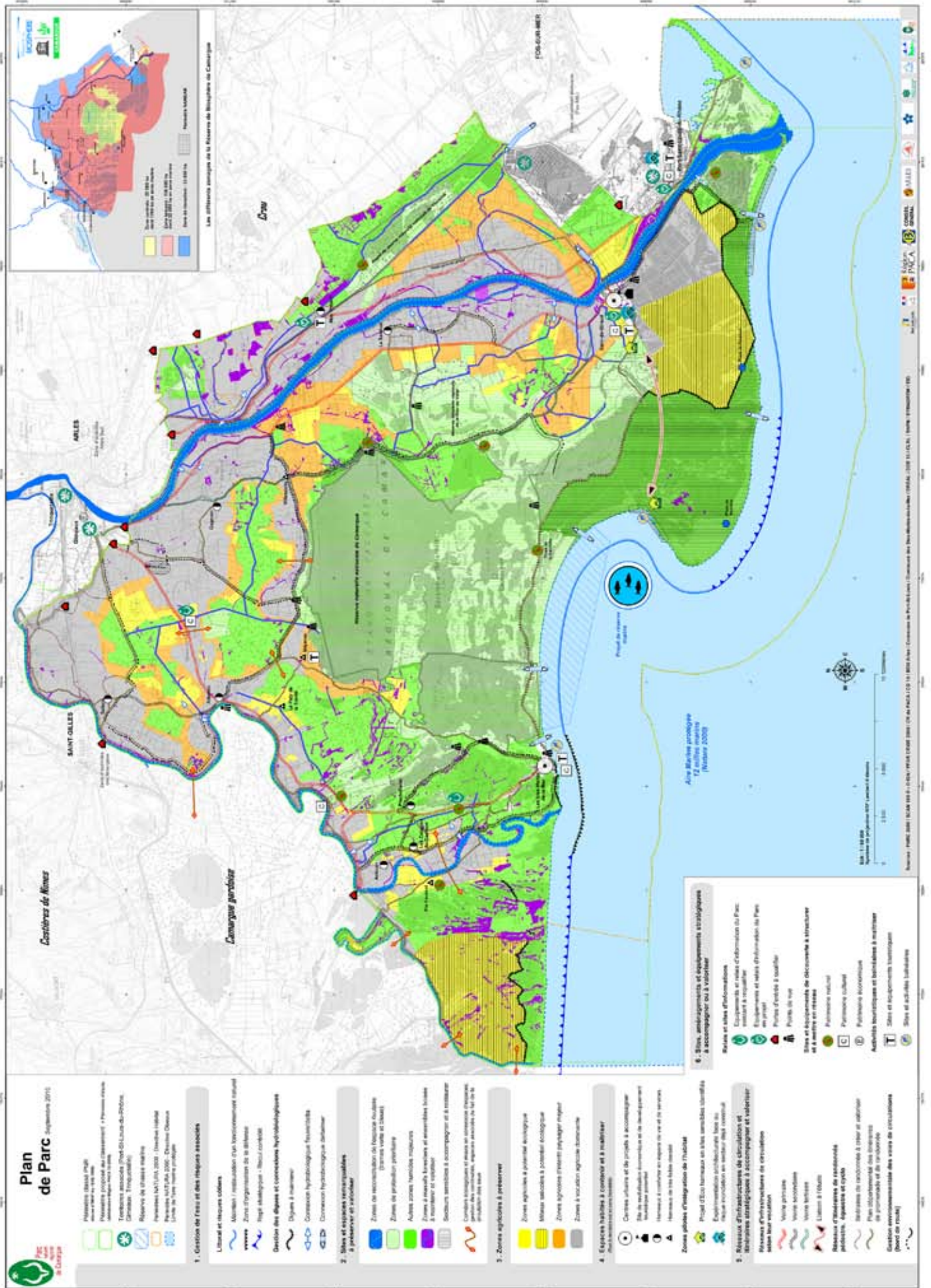
Source : pôle évaluation et prospective

Zones du plan de parc concernées par les opérations



Source : pôle évaluation et prospective

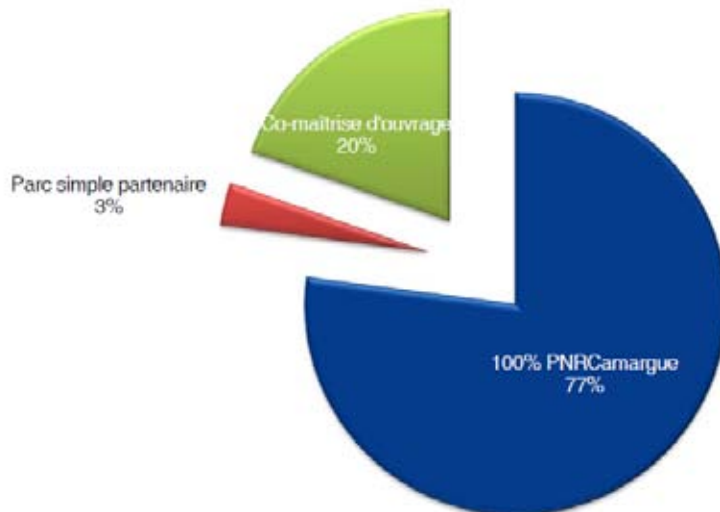
+ 39 autres opérations non rattachées à une zone du plan de parc en particulier



ANALYSE GLOBALE DES OPÉRATIONS

Maîtrise d'ouvrage

Part des opérations conduites en 2011
selon le niveau de maîtrise d'ouvrage du Parc



Source : pôle évaluation et prospective

Ingénierie

L'animation et l'ingénierie du Parc représentent une part non négligeable du financement prévu pour certaines opérations, citons par exemple :

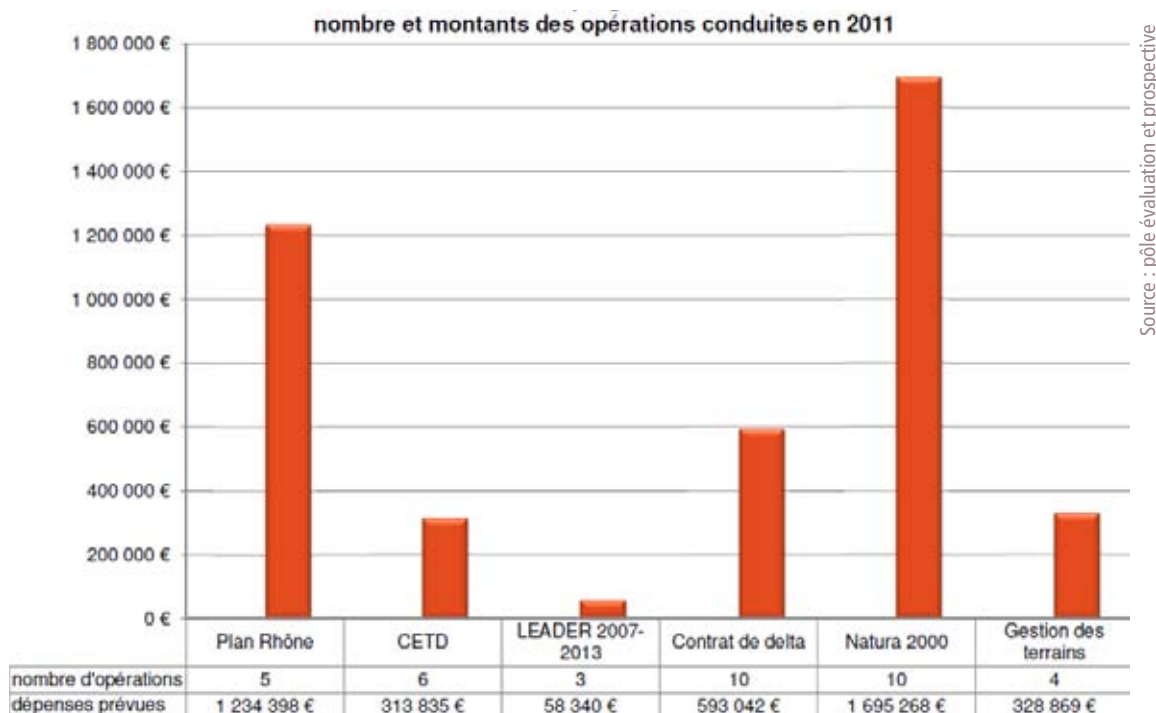
- L'animation Leader en Pays d'Arles,
- L'animation du site Natura 2000 marais d'Arles et de la vallée des Baux
- Le projet de valorisation des productions agricoles du Pays d'Arles en circuits courts de proximité et dans la restauration collective,
- La gestion des terrains du Conservatoire du littoral,
- Le secrétariat des associations d'élevage

Une diversité de financeurs

De nombreux financeurs accompagnent le Parc dans la réalisation de ses opérations. En 2011, les opérations conduites par le Parc ont mobilisé 36 financeurs (cf tableau ci-dessous), parmi lesquels des mécènes comme les fondations MAVA et Véolia.

Catégories de financeurs	Nombre de partenaires financiers
Ets Publics	4
Association, fondation	9
Collectivités	9
Etat	6
Europe	3
Autres	5

Grands programmes



Opérations labellisées « plan Rhône »

- Etude « Amélioration de l'évacuation des crues en Camargue insulaire »
- Procédure d'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 - Rhône Aval
- Etude préalable à la mise en œuvre d'une nouvelle gestion de l'eau des étangs et marais des salins de Camargue
- Rétrospective et valorisation de 20 ans de suivis de l'occupation du sol sur le territoire du Parc
- Les sentiers de l'eau, phase 1 : Mas Neuf du Vaccarès / Mas du Pont de Rousty

Opérations relevant de la CETD

- Valorisation et promotion d'itinéraires de randonnées sur le territoire du Parc naturel régional de Camargue
- Mise en réseau des acteurs locaux dans le cadre de journées et sorties à thème
- Réhabilitation du littoral de Piémanson -phase 1: Programmation
- Elaboration d'un plan de jalonnement et d'un schéma directeur de RIS (programme de signalisation territorial du Parc)
- Projet InterParcs pour un tourisme durable qualifié dans les espaces protégés PACA : mise en œuvre dans le Parc
- Projet de valorisation des productions agricoles du Pays d'Arles en circuits courts de proximité et dans la restauration collective

Opérations relevant du programme LEADER

- Animation et suivi du programme LEADER du Pays d'Arles
- Mise en réseau des acteurs locaux dans le cadre de journées et sorties à thème
- Projet de valorisation des productions agricoles du Pays d'Arles en circuits courts de proximité et dans la restauration collective

Opérations prévues dans le Contrat de delta

- Numérisation et valorisation des collections photographiques du Musée de la Camargue/PNRC
- Réhabilitation du littoral de Piémanson -phase 1 : Programmation

- Etangs et marais des salins de Camargue-Etat écologique initial
- Lancement de la procédure d'élaboration du DOCOB du site NATURA 2000 Petit Rhône
- Etude préalable à la mise en œuvre d'une nouvelle gestion de l'eau des étangs et marais des salins de Camargue
- Rétrospective et valorisation de 20 ans de suivis de l'occupation du sol sur le territoire du Parc
- Formation pratique à la lutte contre les pollutions maritimes accidentelles en Camargue
- Classe Camargue
- Programmation, équipement, suivi et surveillance d'une réserve marine dans le golfe de Beauduc (Véolia)
- Elaboration d'une stratégie d'éducation à l'eau en Camargue

Opérations rattachées à Natura 2000

- NATURA 2000: mise en place et réalisation du DOCOB Camargue
- LIFE+ Chiro Med - actions A-C-D et E
- Animation du site Natura 2000 Marais d'Arles et de la Vallée des Baux
- Lancement de la procédure d'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 - Rhône Aval
- Plages vivantes de Camargue (avec opération reboisement 2010)
- Lancement de la procédure d'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) du site NATURA 2000 Petit Rhône
- Surveillance et protection des espèces patrimoniales

Opérations rattachées à la gestion des terrains

- Etangs et marais des salins de Camargue-Etat écologique initial
- Etude préalable à la mise en œuvre d'une nouvelle gestion de l'eau des étangs et marais des salins de Camargue
- Mise en place d'une équipe saisonnière de surveillance et de prévention des espaces naturels littoraux
- Gestion des terrains du Conservatoire

ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DU PARC



Les organes de gouvernance : une nouvelle charte, un nouveau syndicat mixte pour la gestion du Parc

Afin de gérer le nouveau territoire classé en parc naturel régional, un nouveau Comité syndical a été désigné.

Au total 11 structures membres, qui ont approuvé la nouvelle charte, adhèrent au nouveau Comité

syndical :

- le Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur,
- le Conseil général des Bouches-du-Rhône
- 3 communes : Arles, Port Saint Louis du Rhône, Saintes Maries de la Mer
- 2 EPCI : le Syndicat d'agglomération Nouvelle (SAN) ouest Provence et la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM)
- 4 établissements publics :
 - 3 chambres consulaires : Chambre d'agriculture, Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles et Chambre des métiers et de l'artisanat
 - Syndicat mixte de gestion des associations syndicales du Pays d'Arles

Le Comité syndical et son Bureau : nouvelle composition et répartition des voix et des dotations

Les nouveaux statuts ont conduit à modifier la composition et la répartition des voix au Comité syndical, à préciser les compétences du syndicat mixte lui permettant d'intervenir hors du territoire classé et de réaliser des projets à l'international.

Le Comité syndical se compose de 30 délégués élus, soit 6 délégués de plus, répartis dans 4 collèges - de la Région, du Département, des Communes, des Etablissements publics de coopération intercommunale, des Etablissements publics adhérents. On y comptabilise 21.8% de femmes (13% des titulaires et 32% des suppléants).

Le 19 avril 2011, le Comité syndical a réélu M. Hervé Schiavetti président et a désigné les vice présidents et les 16 nouveaux membres du Bureau, qui ont chacun une voix délibérative. A cette même séance, un nouveau règlement intérieur a été adopté.

Charte 2011-2022

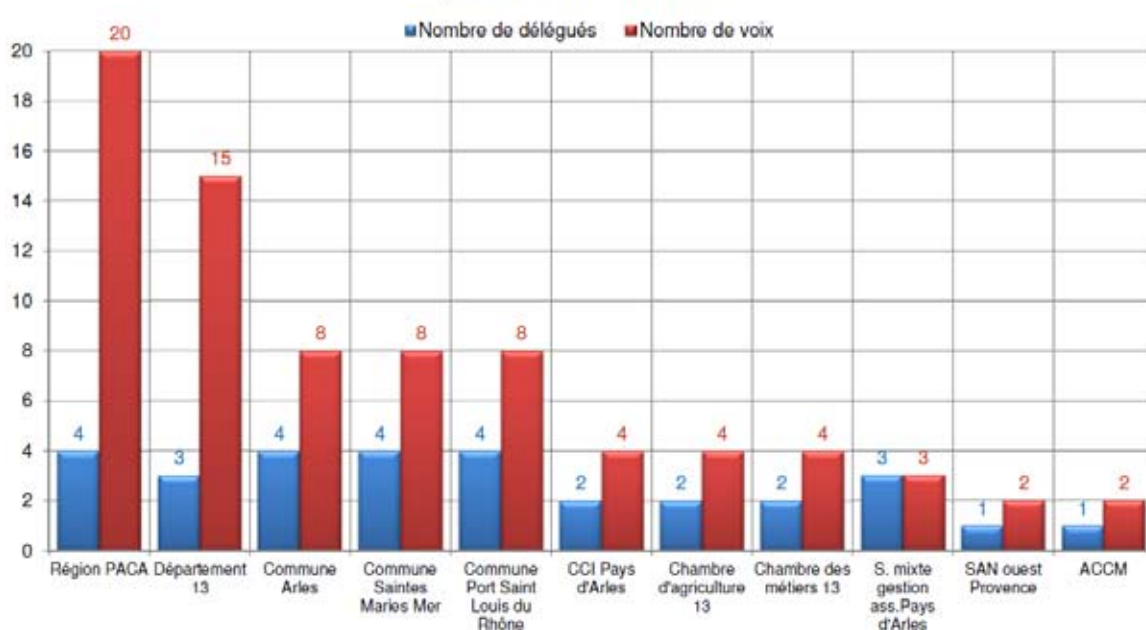
3 nouvelles structures entrantes :

- Syndicat d'agglomération nouvelle Ouest Provence
- Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône

Un fort taux de participation au Comité syndical et au Bureau :

- 6 réunions du Comité syndical en 2011, dont 5 réunions communes avec le Conseil de Parc, avec un taux de participation moyen des délégués ou de leur représentant au Comité syndical de 80%.
- 97 délibérations votées sur l'année, soit une moyenne de 16 délibérations par réunion du Comité syndical
- 6 réunions du Bureau, avec un taux de participation moyen des membres du Bureau ou de leur représentant de 76%

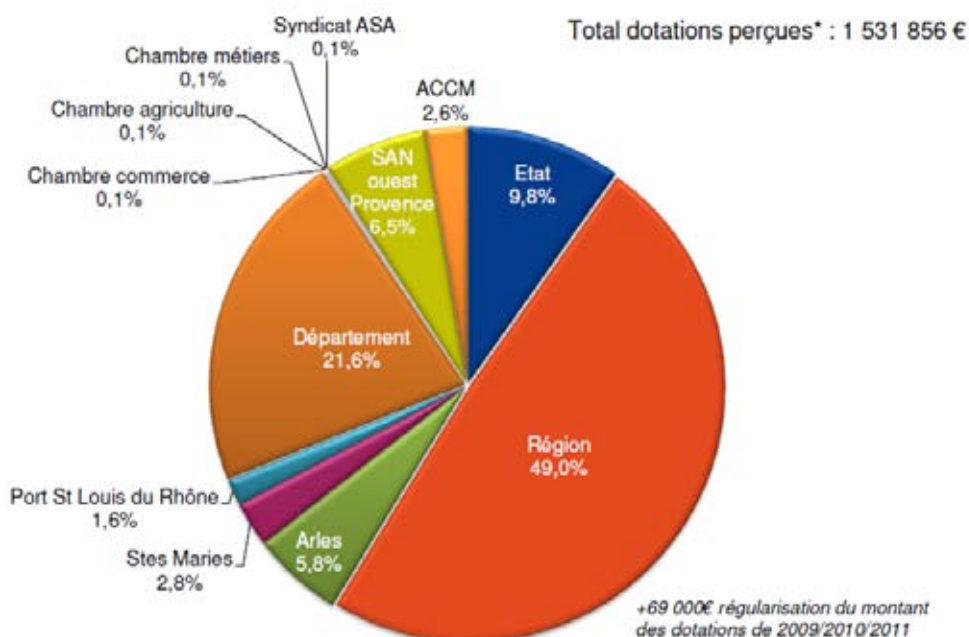
**Comité syndical du Parc en 2011 :
répartition du nombre de représentants et de voix
par structure membre**



Source : statuts du syndicat mixte (annexes de la charte)

**Répartition des dotations statutaires de fonctionnement
perçues des structures membres du Comité syndical et de l'Etat**

Source : pôle administration générale



ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DU PARC

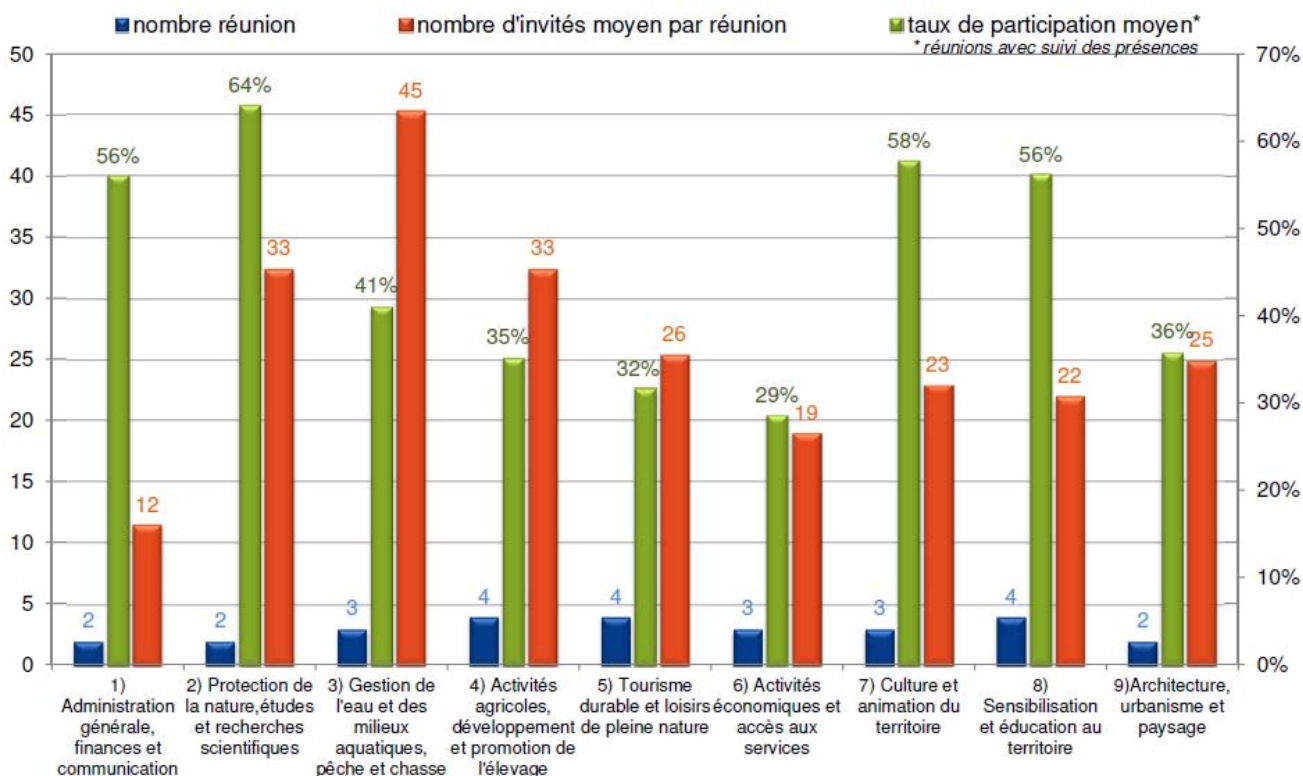
■ Les commissions de travail

Le syndicat mixte de gestion du Parc compte:

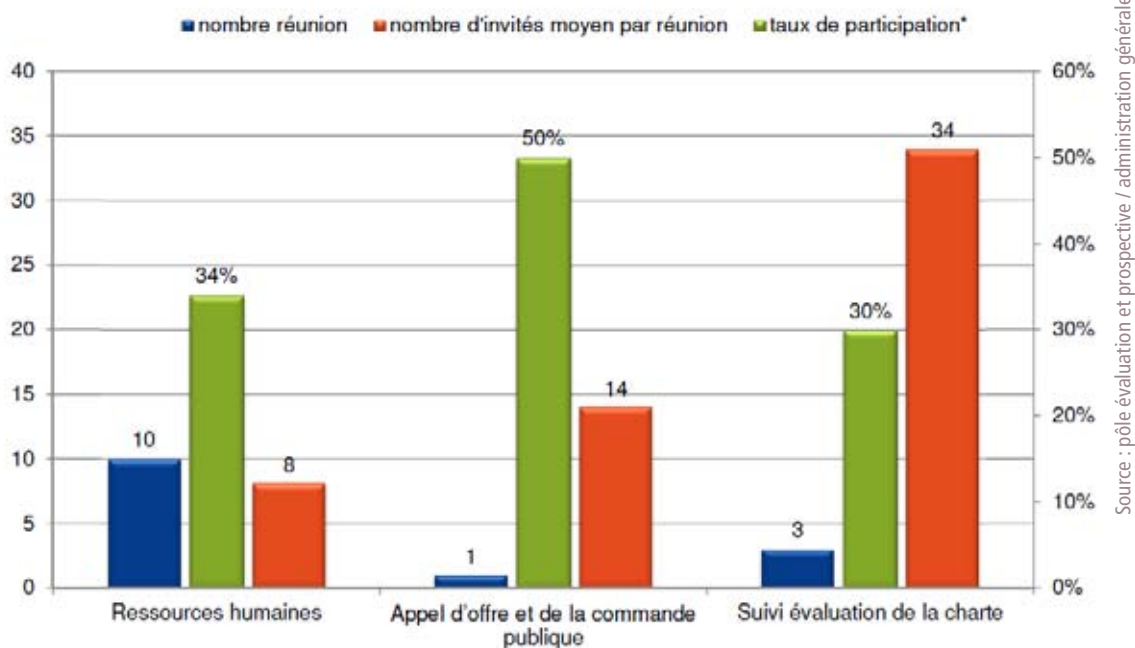
- 9 commissions organiques
- 3 commissions structurelles

Les présidents des commissions et les membres des commissions structurelles ont été désignés lors du Comité syndical du 17 mai 2011.

Activités des 9 commissions organiques du Parc en 2011



Activités des 3 commissions structurelles du Parc en 2011



Source : pôle évaluation et prospective / administration générale

Source : pôle évaluation et prospective / administration générale

■ Le Conseil scientifique et d'éthique et le Conseil de Parc

Conseil scientifique et d'éthique

Le Conseil scientifique et d'éthique du Parc est composé de 30 membres.

Les 2 réunions annuelles prévues par le règlement intérieur ont eu lieu.

Le taux de participation moyen global (soit les membres ou leur représentants auxquels s'ajoutent les invités) s'élève à 39%.

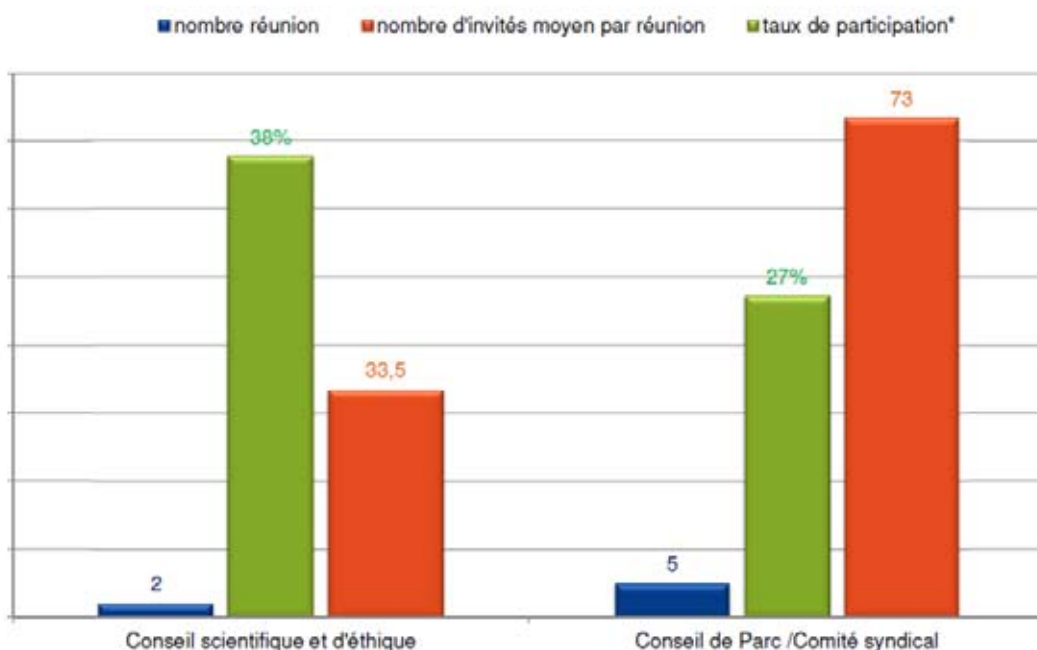
Conseil de Parc

Le nombre de membres est passé de 57 à 65 fin 2011.

Les membres du Conseil de Parc sont conviés aux réunions des commissions auxquelles ils sont inscrits, ainsi qu'à chaque Comité syndical ordinaire.

Le taux de participation moyen global aux Comités syndicaux (soit les membres et les mandatés auxquels s'ajoutent des invités) s'élève à 27%.

Activités du conseil de Parc et du conseil scientifique en 2011



Source : pôle évaluation et prospective / administration générale

* réunions avec suivi des présences

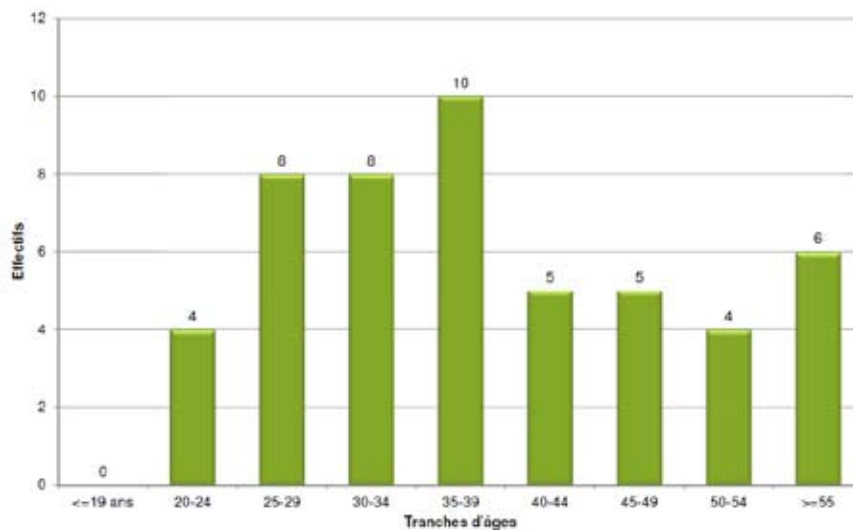
L'équipe technique du Parc au service du territoire

Le Parc compte 37,81 équivalents temps plein (soit 50 agents ayant travaillé pour le Parc, dont 1 mis à disposition), 10 non permanents sur action (Natura 2000, LIFE+ Chiro Med) et 6 saisonniers (Musée et surveillance des espaces naturels littoraux).

Personnel permanent			Personnel non permanent		Total
titulaires ou stagiaires fonction publique	relevant du droit public non titulaires (CDI public)	relevant du droit privé (CDI privé)	sur action (CDD public)	saisonniers	
16	2	16	10	6	50
34			16		
charges de personnel : 1 654 431 euros					

ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DU PARC

Une pyramide des âges relativement bien équilibrée

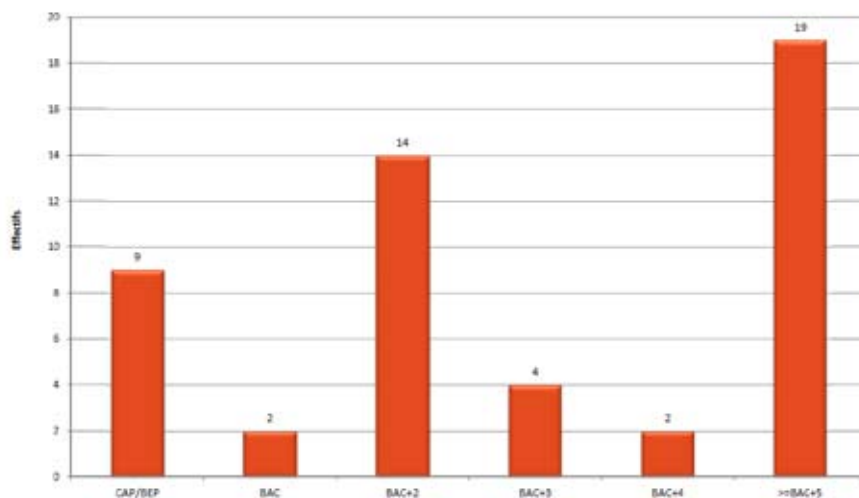


Source : pôle administration générale

Un personnel qualifié pour répondre aux missions du Parc

Sur les 44 agents, une trentaine a pu bénéficier d'une formation, notamment auprès du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) ou de l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN).

Equipe du Parc : niveau de formation



Source : pôle administration générale

Des stagiaires sur des missions variées

Comme chaque année, le Parc a accueilli des stagiaires au sein de ses différents pôles :

- LIFE+ Chiro Med : PEREIRA DIAS Samuel, HEUDE Sophie (Action A5), LYX Delphine (Action A7), RAYMOND Alizée, BERTIN Lucie (Action A8), FAUGERE Elsa (Actions A4/E4), MARCHETTI Elsa (Actions A5/A8/E4)
- Suivi de l'incursion des flamants roses dans les rizières : SABADEL Lucas
- Natura 2000, Trois marais : cartographie des mares temporaires et des habitats d'intérêt communautaires sur la plaine de Montmajour : IZYDORCZYK Lucile
- Contribution aux actions de mise en œuvre de la charte européenne de tourisme durable : ANDRIANOELISON Hery Miadana
- Web documentaire autour des activités du Musée de la Camargue : EVRARD Jules et BOURSIER Piel
- Participation à l'élaboration du document unique : RAYNAUD Aurélie
- Séquence d'observation en milieu professionnel : BLANC Elisa
- Stages d'immersion en entreprise : COGNET Jean-Baptiste, BRACCIALI Alexandre

Un organigramme adapté à la mise en œuvre de la nouvelle charte

Charte du Parc
Ambitions 1, 2 et 4
Articles 1 à 4, 8 et 13

Charte du Parc
Ambitions 2, 3 et 4
Articles 5 à 8, 11, 12 et 18

PILOTAGE DE LA STRUCTURE ET DES SERVICES
Relations institutionnelles et internationales
Directeur général : **Didiér Olivry**

COORDINATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
Directeur adjoint : **Régis Vianet**

ESPACE NATURELS ET GESTION DES MILIEUX
Chef de pôle : **Régis Vianet**

- Secrétariat scientifique**
MAB, Ramsar
Conseils scientifiques
Régis Vianet
- Milieux aquatiques**
Gestion de l'eau, risques
Chargée de mission : **Marie Granier**
Littoral et milieu marin
Chargée de mission : **Delphine Louche**
- Paysage**
Ecologie du paysage
- Patrimoine Biologique**
Faune, flore, Natura 2000
Chef de projet : **Stéphane Armasant**
Chargés de mission Natura 2000 : **Laura Dalmi, Florian Rabemananjara**
Animation LIFÉ+ Chiro Med
Chargés de mission : **Christelle Galindo**
- Gestion des espaces naturels**
Suivi des milieux, veille et gestion des domaines
Chef de projet : **Gaël Hemery**
Services techniques Adjointes techniques : **Fabien Revest, Frédéric Jalabert**

DEVELOPPEMENT RURAL ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Chef de pôle : **Dominique Verghnaud**

- Economie locale**
Tourisme, services et mobilité, commerces
Dominique Verghnaud
- Activités agricoles**
Agriculture, élevage
Chargée de mission : **Anne Vadon**
Appui général aux associations d'élevage : **Aurélien Jouvenel**
Adjointe administratif : **Claire Espelly**
- Aménagement du territoire**
Urbanisme, architecture, énergie et paysage
Chargée de mission : **Elen La Roux**

EVALUATION ET PROSPECTIVE
Chef de pôle : **Régine Gal**

- Observation évolution**
Observatoire du territoire et suivi de la charte
Régine Gal
- Géomatique**
Gestion des données géographiques, SIG
Chargé de mission : **Philippe Isenmann**
- Valorisation des données**
Appui à l'évaluation
Chargée d'étude : **Chantal Mebreck**

ADMINISTRATION GENERALE
Chef de pôle : **Sonia Ayme**

- Budget et ressources humaines**
Gestion administrative et budgétaire
Sonia Ayme
Suivi du programme d'actions
Assistante de gestion : **Patricia Lopez**
Gestion administrative et financière LIFÉ+ Chiro Med
Assistante de gestion : **Elodie Mondet**
Comptabilité, gestion du personnel
Assistante de gestion : **Régine Parin**
- Secrétariat**
Secrétariat de la direction
Assistante de direction : **Cécile Héritier**
Secrétariat, accueil, standard, entretien, commandes
Assistante de direction : **Jacqueline Compan**
Adjointe
Marjorie Mercier
- Maintenance équipements**
Maintenance des équipements d'accueil
Agent technique

CULTURE ET VIE LOCALE
Chef de pôle : **Estelle Rouquette**

- Patrimoine culturel**
Musée de la Camargue
Programmation culturelle
Conseiller : **Estelle Rouquette**
Musée de la Camargue
Agents du patrimoine : **Agnès Criado, Stéphanie Planchon, Anne Robert, Christelle Brémond**
- Animations territoriales**
Relations habitants événementiels
- Maintenance équipements**
Maintenance des équipements d'accueil
Agents techniques : **David Pando, Saïd Chenoufi**

CONNAISSANCE ET VALORISATION DU TERRITOIRE
Chef de pôle : **Roberta Faustl**

- Information et sensibilisation**
Maison du Parc
Site internet, éditions, documentation
Roberta Faustl
Education au territoire
Chargée de mission : **Julien Faure**
Sensibilisation promotion
Animateur : **Josiane Portes**
- Communication**
Relations presse et institutionnelles
Chargée de mission : **Muriel Corvillat**
Assistante : **Marjorie Mercier**

Pôle transversal

Pôle opérationnel

Personnel non permanent sur action

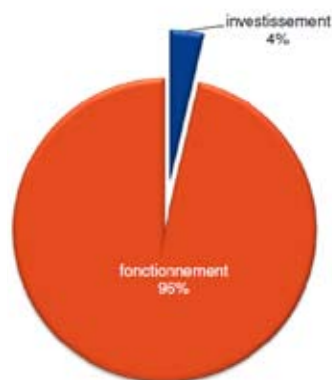
LE BUDGET DU PARC

Montant global du budget de l'exercice 2011* :

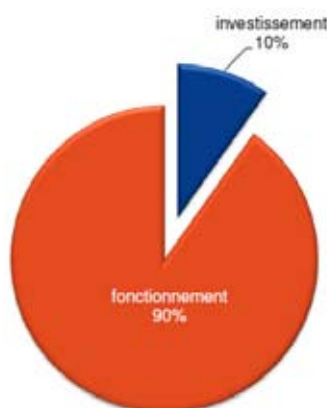


Source : pôle administration générale

Crédits votés



Dépenses réalisées



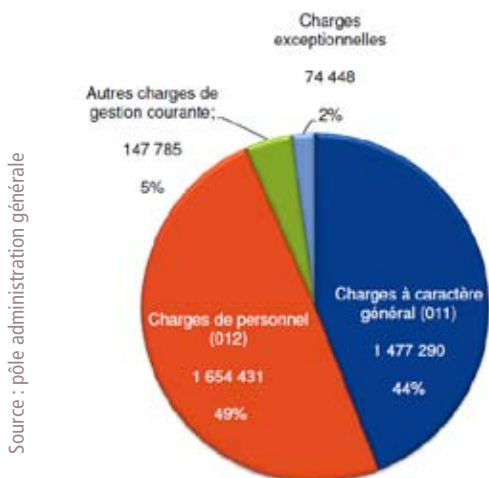
Crédits votés		Investissement	Fonctionnement	
Budget primitif	15/12/2010	110 000,00€	3 160 000,00€	
DM 1	17/05/2011	296 964,36€	386 399,65€	
DM 2	25/10/2011	3 500,00€	215 821,00€	
Budget total		410 464,36€	3 762 220,65€	4 172 685,01€

* montant total :
investissement
+ fonctionnement

Budget réalisé			
Section de fonctionnement			
dépenses réalisées	recettes réalisées	excédent reporté exercice 2010	résultat
3 405 465€	3 438 634€	307 550€	340 718€
Section d'investissement			
dépenses réalisées	recettes réalisées	reste à réaliser	résultat
371 407€	789 459€	124 000€	294 052€

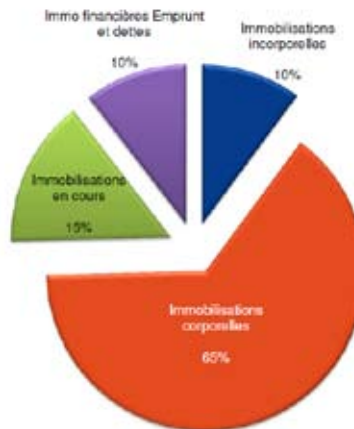
Structure des dépenses réalisées

Structures des dépenses réelles de fonctionnement



Source : pôle administration générale

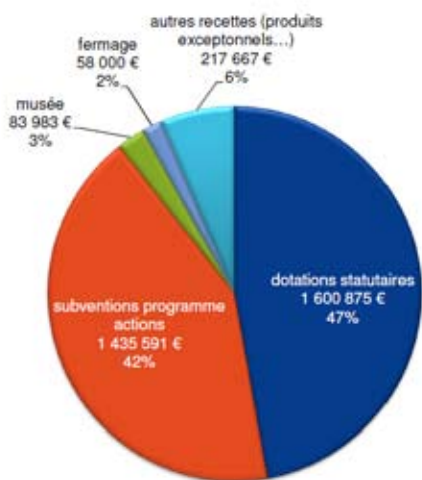
structures des dépenses réelles d'investissement



Source : pôle administration générale

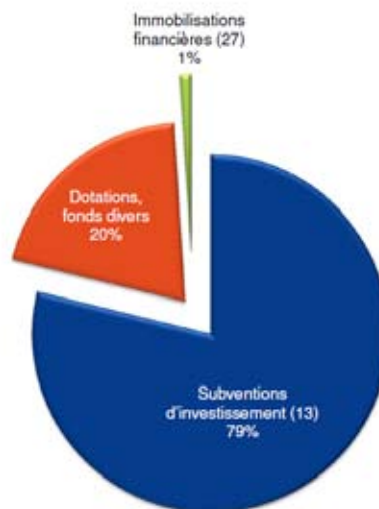
Structure des recettes

Structures des recettes réelles de fonctionnement



Source : pôle administration générale

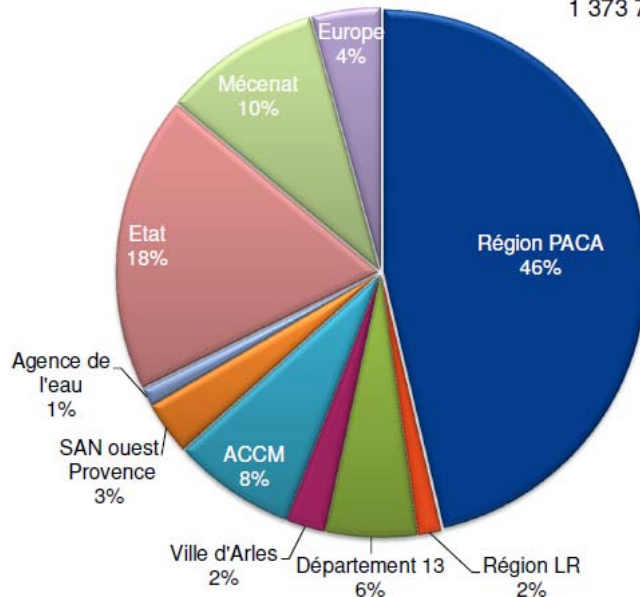
structures des recettes réelles d'investissement



Source : pôle administration générale

Financement du programme d'action

Total subventions perçues
1 373 751 €



Source : pôle administration générale

REVUE DE PRESSE : SURVOL 2011

Du renouvellement du classement du Parc...

Arles info+ - janvier 2011

La Marseillaise - 27/02/2011

La Marseillaise - 19/02/2011

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La charte du Parc de Camargue validée par les experts

Début 2011, le président de l'association de préservation de l'écosystème de Camargue a été élu pour la première fois à la présidence de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il a été élu pour sa capacité à défendre les intérêts de la Camargue et à promouvoir son développement durable.



Le Parc de Camargue est un territoire unique, riche en biodiversité et en patrimoine culturel. Sa préservation est une priorité pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La charte du Parc, validée par les experts, définit les orientations de son développement durable.

Le parc naturel régional de Camargue

Le Parc de Camargue est un territoire unique, riche en biodiversité et en patrimoine culturel. Sa préservation est une priorité pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La charte du Parc, validée par les experts, définit les orientations de son développement durable.



Camargue. Le classement du Parc naturel régional renouvelé.

L'aboutissement d'un travail collectif

Le décret portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue vient d'être signé par le Premier ministre et publié au Journal officiel de ce 10 février 2011. « Je me réjouis de la publication de ce décret qui marque l'aboutissement d'un important travail collectif, commencé le président du PNRC. Il a été traduit notamment par l'élaboration d'une Charte de territoire, réalisée par tous les partenaires et dont la qualité a été reconnue par les instances nationales ».

Nouveau périmètre, nouvelles orientations

Le renouvellement du Parc naturel régional de Camargue (PNRC) a été annoncé pour son dixième anniversaire. Le décret du 10 février 2011 a été signé par le Premier ministre. Le nouveau périmètre du Parc est étendu de 6 000 hectares. Les orientations de son développement durable sont définies dans la Charte de territoire.



Le parc de Camargue gagne 6 000 hectares de salins

Le Parc de Camargue gagne 6 000 hectares de salins. Le nouveau périmètre du Parc naturel régional de Camargue est étendu de 6 000 hectares. Les orientations de son développement durable sont définies dans la Charte de territoire.



La Provence - 28/02/2011

Le nouveau territoire du Parc naturel de Camargue

Le renouvellement de la charte prend en compte de nouvelles frontières

Le renouvellement de la charte du Parc naturel de Camargue prend en compte de nouvelles frontières. Le nouveau périmètre du Parc est étendu de 6 000 hectares. Les orientations de son développement durable sont définies dans la Charte de territoire.



Le nouveau territoire du Parc naturel de Camargue est étendu de 6 000 hectares. Les orientations de son développement durable sont définies dans la Charte de territoire.



...à la gestion des espaces naturels

La Provence - 8/02/2011

L'ANALYSE du maire de Port-Saint-Louis

"C'est la reconnaissance de notre travail"

Jean-Marc Charrier est un maire honoraire, et le fait d'être élu à la présidence du Parc naturel de Camargue est une reconnaissance de son travail. Il a été élu pour sa capacité à défendre les intérêts de la Camargue et à promouvoir son développement durable.



Le Parc de Camargue est un territoire unique, riche en biodiversité et en patrimoine culturel. Sa préservation est une priorité pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La charte du Parc, validée par les experts, définit les orientations de son développement durable.

La Camargue récupère son sel

La Camargue récupère son sel. Le nouveau périmètre du Parc naturel régional de Camargue est étendu de 6 000 hectares. Les orientations de son développement durable sont définies dans la Charte de territoire.



Le patrimoine culturel à l'honneur

La Provence - 23/02/2011

Le Parc veut dépoussiérer le musée de Camargue



Le Parc veut dépoussiérer le musée de Camargue

La Marseillaise - 3/10/2011



Tadashi Kawamata, à droite, lors de la présentation en juin de la maquette de la passerelle du Mas Thibert de Vauvray.

MP 2013. L'ensemble du projet monumental de Tadashi Kawamata pourrait être dévoilé fin novembre.

Six observatoires pour une autre Camargue

Le Parc naturel régional de Camargue a lancé un appel à projets pour la création de six observatoires de la Camargue. Ces observatoires ont pour objectif de permettre aux visiteurs de découvrir la Camargue à travers différents thèmes : l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, le patrimoine, la biodiversité, le paysage et le territoire.

Class & Relax - automne2011



EXHIBITION MUSEE DE CAMARGUE - ARLES OBJECTIFS CROISES

La Provence - 31/05/2011

Tadashi Kawamata transforme la Camargue en galerie d'art



Tadashi Kawamata transforme la Camargue en galerie d'art

La Marseillaise - 21/04/2011

Inédit. Des photos de Gaston Bouzanquet sont projetées ce soir aux Arènes.

La corrida en noir et blanc... et en 3D



Les photos ont été prises grâce à un appareil photographique.

La Provence - 26/09/2011

LE RENDEZ-VOUS Forte affluence pour la fête des parcs à Mas Thibert



Le Parc naturel régional de Camargue a organisé une fête des parcs à Mas Thibert. Cette fête a permis de découvrir les richesses de la région à travers différentes activités : balades à pied et en bateau, animations, et spectacles. Une forte affluence de visiteurs a été constatée.

La Fête du Parc "au fil de l'eau"

La Provence - 23/09/2011

Les parcs naturels dévoilent toutes leurs richesses

La 6^e édition de la fête des parcs naturels régionaux a lieu dimanche



La Camargue offre un patrimoine naturel exceptionnel, avec notamment de nombreuses richesses.

La Marseillaise - 26/09/2011

MAS THIBERT. La Région fête le parc naturel régional. Au menu balades à pied et en bateau, et animations. La Camargue au fil de l'eau



Tout au long de la journée, se succèdent d'activités pour permettre aux visiteurs de découvrir.

La Camargue offre un patrimoine naturel exceptionnel, avec notamment de nombreuses richesses. Cette richesse est mise en valeur lors de la Fête du Parc "au fil de l'eau". Les visiteurs peuvent profiter de balades à pied et en bateau, ainsi que de diverses animations.

La Région a organisé une fête pour célébrer le parc naturel régional de Camargue. Cette fête a permis de découvrir les richesses de la région à travers différentes activités : balades à pied et en bateau, animations, et spectacles.

Des actions en faveur de la biodiversité...

La Provence - 12/06/2011

Les chauves-souris méritaient bien une étude européenne

Le projet européen s'est déroulé en la nuit du 14 au 15 juin 2011.



Le projet européen s'est déroulé en la nuit du 14 au 15 juin 2011. Les chauves-souris ont été étudiées dans le Parc naturel régional de Camargue. L'étude a été menée par des chercheurs de l'Université de Montpellier et de l'Université de Cordoue. Les résultats de l'étude ont été présentés lors d'un colloque qui s'est tenu à Montpellier le 16 juin 2011.

La Marseillaise - 7/04/2011

Nature. Le Parc de Camargue coordonne un programme de protection de deux espèces de chauves-souris. 20 km de haies pour 2014



Le Parc de Camargue coordonne un programme de protection de deux espèces de chauves-souris. Le programme vise à créer 20 km de haies pour 2014. Les haies sont destinées à servir de corridors écologiques pour les chauves-souris. Le Parc de Camargue a financé ce programme. Les communes de Camargue ont également financé ce programme.

La Provence - 30/03/2011

Avec le Parc, les arbres repeuplent la Camargue

Le PNRC a lancé la plantation de haies dans trois exploitations depuis lundi.



Le Parc naturel régional de Camargue a lancé la plantation de haies dans trois exploitations depuis lundi. Les haies sont destinées à servir de corridors écologiques pour les chauves-souris. Le Parc de Camargue a financé ce programme. Les communes de Camargue ont également financé ce programme.

La Provence - 4/03/2011

En Camargue nord, on touche du bois pour reverdir le territoire

Les CIOU de Cassagne et Sète proposent des parcours de plantation dans les opportunités.



Les CIOU de Cassagne et Sète proposent des parcours de plantation dans les opportunités. Les CIOU ont financé ce programme. Les communes de Camargue ont également financé ce programme.

La Provence - 20/12/2011

Deux mille arbres pour reboiser la Camargue Nord

En soutien d'environnements pas si arctiques, les habitants plantent.



En soutien d'environnements pas si arctiques, les habitants plantent. Les habitants ont financé ce programme. Le Parc de Camargue a également financé ce programme.

La Provence - 4/03/2011

Ils veulent reboiser la Camargue



Ils veulent reboiser la Camargue. Les habitants ont financé ce programme. Le Parc de Camargue a également financé ce programme.

...à des débats passionnés autour du cadre de vie :

La Provence - 15/12/2011

Midi Libre - 25/07/2011

Camargue : premier bilan pour la démoustication

Moustiques : La Camargue est restée longtemps rétive à la démoustication. En 2006, elle s'y est résolue. Le point sur la lutte.



Le premier bilan de la lutte contre les moustiques en Camargue est positif. Les moustiques ont été éliminés de la région. Le Parc de Camargue a financé ce programme. Les communes de Camargue ont également financé ce programme.

La Marseillaise - 27/11/2011

Patrimoine. L'Assemblée générale s'est tenue en présence des élus MM. Charrier et Grané, du directeur du parc de Camargue M. Olivry. Élus et cabanonniers mobilisés



L'Assemblée générale du Parc de Camargue s'est tenue en présence des élus MM. Charrier et Grané, du directeur du parc de Camargue M. Olivry. Les élus et les cabanonniers ont été mobilisés. Le Parc de Camargue a financé ce programme. Les communes de Camargue ont également financé ce programme.

Le parc de Camargue veut continuer à démoustiquer

Le traitement au Bti sera toujours expérimental et de dernière "réserve".



Le parc de Camargue veut continuer à démoustiquer. Le traitement au Bti sera toujours expérimental et de dernière "réserve". Le Parc de Camargue a financé ce programme. Les communes de Camargue ont également financé ce programme.

BILAN DÉTAILLÉ DES OPÉRATIONS*



* Bilan détaillé des opérations phare ou structurantes classées par thèmes et par programmes (voir sommaire général du document)

SOMMAIRE DÉTAILLÉ

■ Elaboration du dossier définitif de candidature au Contrat de delta Camargue insulaire	30
■ Elaboration et diffusion de documents sur le Contrat de delta, la charte de l'eau et la Commission exécutive de l'eau	30
■ Etude « Amélioration de l'évacuation des crues en Camargue insulaire »	31
■ Réhabilitation du littoral de Piémanson Phase 1: programmation	32
■ Formation pratique à la lutte contre les pollutions maritimes accidentelles en Camargue	33
■ NATURA 2000 : mise en place et réalisation du document d'objectifs Camargue	34
■ Animation du site Natura 2000 Marais d'Arles et de la Vallée des Baux	35
■ Procédure d'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 Rhône Aval	35
■ Procédure d'élaboration du document d'objectifs du site NATURA 2000 Petit Rhône	36
■ Surveillance et protection des espèces patrimoniales	36
■ Plages vivantes de Camargue	36
■ LIFE + Chiro Med - A. Actions préparatoires, élaboration de plans de gestion et/ou de plans d'action	37
■ LIFE + Chiro Med - C. Actions concrètes de conservation	38
■ LIFE + Chiro Med - D. Actions de sensibilisation du public et de diffusion des résultats	38
■ LIFE + Chiro Med - E. Actions de coordination générale du programme	39
■ Gestion des terrains du Conservatoire	40
■ Etangs et marais des salins de Camargue - état écologique initial	40
■ Etude préalable à la mise en oeuvre d'une nouvelle gestion de l'eau des étangs et marais des salins de Camargue	41
■ Mise en place d'une équipe saisonnière de surveillance et de prévention des espaces naturels littoraux.	42
■ Suivi écologique, sociologique et du dérangement en parallèle de la démoustication opérationnelle au BTI - 5ème année	43
■ Distribution annuelle d'arbres aux habitants	44
■ Dynamisation de l'élevage en Camargue	46
■ Mise à jour informatique et promotion des livres généalogiques des bovins de Camargue	46
■ Soutien à la sélection des taureaux de race Camargue par des concours tests en arènes	47
■ Concours national des prairies fleuries	47
■ Opération pilote pour une gestion environnementale des traitements antiparasitaires sur les bovins de race Camargue	48
■ Mise en place des mesures agro environnementales territorialisées en Camargue-	48

■ Réalisation d'un stand camarguais pour la promotion des productions	49
■ Valorisation et promotion d'itinéraires de randonnées sur le territoire du Parc	50
■ Projet inter parcs pour un tourisme durable qualifié dans les espaces protégés de Provence Alpes Côte d'Azur : mise en oeuvre dans le Parc de Camargue	51
■ Mise en réseau des acteurs locaux dans le cadre de journées et sorties à thème	52
■ Etude préalable à la rénovation du Musée de la Camargue	54
■ Numérisation et valorisation des collections photographiques du Musée de la Camargue/PNRC	54
■ Edition Camargue et gardians - mise en place d'une coédition	55
■ Programmation culturelle du musée	55
■ Les sentiers de l'eau, phase 1 : Mas Neuf du Vaccarès - Mas du Pont de Rousty	57
■ Soutien au projet « près de chez nous, un arbre pour la nature »	58
■ Programme d'actions du Conseil de parc	59
■ Actions d'animation et de valorisation du territoire du Parc naturel régional de Camargue	60
■ Fête du Parc : la Camargue, suivez le fil de l'eau	61
■ Participation du Parc au Salon de l'agriculture	61
■ Classe Camargue	62
■ Inviter la biodiversité dans votre école	63
■ Programme de sensibilisation au grand public : les sorties gourmandes	63
■ Programme de sensibilisation du grand public : les sorties nature	64
■ Mise en conformité de la maison du Parc aux normes environnementales et d'accessibilité	65
■ Définition d'une identité visuelle et d'une charte graphique pour le Parc	66
■ Conception et édition de produits de sensibilisation et d'information sur le Parc et son territoire	66
■ Déploiement de la couverture numérique en haut débit dans le cadre du programme régional (BLHD)	68
■ Projet de valorisation des productions agricoles du Pays d'Arles en circuits courts de proximité et dans la restauration collective	69
■ Animation et suivi du programme LEADER du Pays d'Arles	70
■ Fonctionnement de la Réserve de biosphère	71
■ Développement de la coopération internationale	72
■ Rétrospective et valorisation de 20 ans de suivis de l'occupation du sol sur le territoire du Parc	73
■ Observatoire Camargue - Consultation des ressources d'information géographique du SIT des Parcs de la région Provence Alpes Côte d'Azur	74
■ Elaboration d'outils de valorisation de la nouvelle charte	75



BILAN DÉTAILLÉ DES OPÉRATIONS



Opus Species

EAU



Gestion concertée de l'eau dans le delta du Rhône

AMBITION 1 - Gérer le complexe deltaïque en intégrant les impacts du changement climatique

Élaboration du dossier définitif de candidature au Contrat de delta Camargue insulaire

Le Parc naturel régional de Camargue est animateur de la démarche Contrat de delta Camargue. Au regard du bilan des actions réalisées et à venir, notamment pour tenir compte de la Directive cadre sur l'eau et du programme de mesures du nouveau SDAGE, de l'émergence de nouveaux enjeux et de nouveaux besoins, le Comité syndical du Parc et le Comité de delta ont décidé de finaliser la démarche Contrat de delta Camargue et de produire le dossier définitif de candidature, avant lancement de la procédure d'agrément auprès du Comité de bassin Rhône Méditerranée et Corse.

De mai 2010 à fin 2011, l'actualisation de l'état des lieux et du diagnostic à partir des données existantes et une analyse sur le terrain du fonctionnement de l'écosystème aquatique et de l'ensemble des usages le concernant ont été réalisés. Les quatre documents (dossier définitif, recueil de fiches actions, état des lieux - diagnostic et projet de document contractuel) ont été transmis au Préfet dans les délais impartis, en décembre 2011, pour saisine du Comité de bassin.

Le passage devant le Comité d'Agrément est programmé le 5 avril 2012.



Partenaires :

- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
- Conseil général des Bouches-du-Rhône
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Europe - FEDER
- Syndicat mixte de gestion des associations syndicales autorisées

Elaboration et diffusion de documents sur le Contrat de delta, la charte de l'eau et la Commission exécutive de l'eau

L'objectif de cette action était d'améliorer l'information des partenaires et du public sur les enjeux de la gestion de l'eau en Camargue, les connaissances acquises et les actions qui sont mises en oeuvre en faveur d'une gestion équilibrée et concertée.

Cette opération comportait, parmi plusieurs phases, la réalisation et la diffusion du dossier de contrat de delta et la mise en place d'outils d'animation et d'aide à la concertation, notamment une lettre du contrat de delta, traitant de l'actualité du dossier et d'informations liées aux thématiques du contrat.

Le bulletin de l'hydrologie de Camargue, compilant les données des gestionnaires et des collectivités intervenant dans ce domaine, et le cahier technique regroupant les dernières connaissances acquises sur l'hydraulique, l'hydrologie et la gestion de l'eau en Camargue devraient voir le jour au cours de l'année 2012.

Budget global prévu : 90 000€

Budget global prévu : 9 000€



Plan d'adaptation au risque d'inondation

AMBITION 1 - Gérer le complexe deltaïque en intégrant les impacts du changement climatique



EAU

Etude « Amélioration de l'évacuation des crues en Camargue insulaire »

L'objectif global est d'améliorer le ressuyage des terres de l'île de Camargue, afin de réduire au maximum l'impact des eaux de surverse, issues des aménagements qui sont prévus dans le volet inondation du Plan Rhône et de sa déclinaison locale par le Pré schéma Sud, en termes de hauteur d'eau et de durée de submersion.

L'étude comprend deux phases : la réalisation d'un état des lieux et une approche globale du fonctionnement hydraulique de l'île de Camargue, à partir de la définition des enjeux économiques, en particulier agricoles, et environnementaux, de la caractérisation des capacités des divers milieux naturels à accueillir des eaux et les impacts de celles-ci sur les milieux et les usages et de la détermination des facteurs limitant les échanges (capacités des ouvrages, incohérences de gestion...).

Un schéma d'amélioration du réseau d'écoulement existant sera établi pour accélérer l'évacuation des eaux en cas d'inondation, en s'appuyant notamment sur le retour d'expérience des crues précédentes.

Un rapport d'étape concernant l'état des lieux environnemental, la définition des enjeux, des contraintes et l'identification des zones vulnérables a été produit.

La deuxième phase, prévue pour le premier trimestre 2012, proposera des scénarii et des modes de gestion des ouvrages, en quantifiant leur efficacité au regard des contraintes générées et de leur coût. Cette phase comprend une modélisation hydrologique et hydraulique des phénomènes permettant d'aboutir à une analyse des risques d'inondation.

Partenaires :

- Conseil général des Bouches-du-Rhône
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Etat DDTM
- Europe - FEDER
- Syndicat mixte de gestion des associations syndicales autorisées
- SYMADREM
- Tour du Valat

Budget global prévu : 309 538€

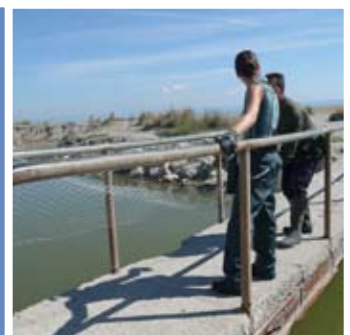


QUELQUES INDICATEURS

- Dépôt du dossier de candidature du contrat de delta
- Lettre N°4 du contrat diffusée auprès de 9500 foyers et 2000 exemplaires distribués via des points de diffusion

INSTANCES CONCERNÉES

- Comité de delta Camargue
- Commission exécutive de l'eau
- Commission gestion de l'eau et des milieux aquatiques, chasse, pêche



BILAN DÉTAILLÉ DES OPÉRATIONS

Opus Spectes

LITTORAL ET
MILIEU MARIN



Gestion intégrée de la zone côtière

AMBITION 1 - Gérer le complexe deltaïque en intégrant les impacts du changement climatique

Réhabilitation du littoral de Piémanson Phase 1: programmation

La plage de Piémanson s'étend sur un linéaire côtier d'environ 10 km et constitue, avec la partie ouest de la Camargue, un des rares secteurs encore naturels du littoral provençal.

Cette plage est le siège depuis plus de trente ans d'une fréquentation touristique mal maîtrisée entrant en contradiction avec les réglementations en vigueur et contribuant à dégrader des milieux littoraux fragiles (arrière plage, milieux dunaires, milieux aquatiques adjacents). Cette fréquentation entraîne de surcroît des risques en matière de sécurité (risques d'accidents de circulation, problèmes de salubrité publique, risques liés aux empiétements et incendies) en plus d'un impact paysager dû au stationnement de nombreux véhicules.

Conformément aux objectifs de la Directive territoriale d'aménagement des Bouches-du-Rhône et à la demande de l'Etat, le Parc naturel régional de Camargue a lancé une étude pour la « réalisation d'une aire naturelle de stationnement pour la plage de Piémanson », en partenariat avec la commune, l'arrondissement maritime de la DDTM des Bouches-du-Rhône, le Conservatoire du littoral et les usagers.

Outre la démonstration de l'intérêt environnemental du projet et la mise à disposition d'une approche et d'une vue globale du projet à l'échelle du site de l'embouchure du Grand Rhône, les documents nécessaires aux autorisations réglementaires préalables au lancement des travaux ont été produits.

Un plan de communication a été défini et les programmes de mesures à mettre en oeuvre pour réhabiliter l'ensemble du site (cordons dunaires, milieux aquatiques) ont été arrêtés. Les premières propositions concernant la gestion des flux (propositions de moyens de transport alternatifs, information...) et de l'aléa submersion marine y sont notamment développées.

L'étude de programmation pour l'aménagement d'une aire naturelle de stationnement a permis de préciser les données techniques de l'aménagement retenu (surface, terrassement, organisation du stockage des véhicules, voiries d'accès et de secours...). Un dossier complet comprenant l'ensemble des pièces nécessaires pour l'instruction administrative au regard de la loi littoral, de la loi sur l'eau et Natura 2000 a été finalisé.

Partenaires :

- Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- Commune d'Arles
- Conseil général des Bouches-du-Rhône
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Conservatoire du littoral
- Domaine de la Palissade
- Europe - FEDER
- Etat : DDTM, DREAL Provence Alpes Côte d'Azur et FNADT
- Groupe Salins
- Tour du Valat

Budget global prévu : 129 527€

Formation pratique à la lutte contre les pollutions maritimes accidentelles en Camargue

Un stage de 2 jours a été organisé par le Parc les 15 et 16 septembre 2011 en Camargue avec l'appui d'un expert du CEDRE (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux).

Cette formation visait à apporter à des acteurs locaux une information concrète et pratique sur:

- l'organisation de la lutte contre une pollution marine accidentelle,
- le rôle des acteurs,
- les techniques de protection des zones sensibles (barrages à façon)
- l'organisation d'un chantier de lutte sur le littoral.

Ce stage a été l'occasion de tester concrètement, sur des zones préalablement identifiées du littoral camarguais, la confection de barrages adaptés aux sites et l'organisation d'un chantier de nettoyage de plage par deux exercices pratiques.

18 personnes, dont 4 observateurs, ont participé au stage.



Partenaires :

- Commune d'Arles
- Commune de Port Saint Louis du Rhône
- Conseil général des Bouches-du-Rhône
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Conservatoire du littoral
- Domaine de la Palissade
- Etat : DDTM
- Groupe Salins
- Réserve nationale de Camargue - Société nationale de protection de la nature
- SYMADREM
- Tour du Valat

Budget global prévu : 9 500€



Emmanuel Vialet

QUELQUES INDICATEURS

- Réalisation de l'étude préalable à l'aménagement de l'aire de stationnement de Piémanson
- 14 acteurs locaux informés sur l'organisation et les techniques de lutte contre les pollutions maritimes

INSTANCE CONCERNÉE

- Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, chasse, pêche



Emmanuel Vialet

BILAN DES DÉTAILLÉ OPÉRATIONS



Opus Species

ESPACES
NATURELS



NATURA 2000

AMBITION 2 - Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

NATURA 2000 : mise en place et réalisation du document d'objectifs Camargue

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la biodiversité tout en respectant les activités humaines présentes. Les sites Natura 2000 sont désignés par la communauté européenne après proposition de chaque état membre. Ce sont des sites naturels choisis pour la présence d'une flore et d'une faune exceptionnelles et listées dans une des deux directives européennes : la Directive Oiseaux de 1979 ou la Directive Habitats de 1992.

Le Parc naturel régional de Camargue a été désigné par les services de l'Etat et les comités de pilotage locaux NATURA 2000 structure animatrice de 7 sites NATURA 2000 dans le delta et la basse vallée du Rhône, transmis à la Commission européenne au titre des Directives «Habitats» et «Oiseaux».

Dès 2006, le Parc a été désigné opérateur pour la rédaction du document d'objectifs (DOCOB) pour les sites «Camargue».

Ce site originel était très proche du périmètre du Parc et intégrait la bande des 3 milles marins constituant ainsi un site original terrestre et marin aux forts enjeux deltaïques.

En 2008, une extension marine a porté le site jusqu'au 12 milles marins au titre de la Directive «Oiseaux», intégrant également l'anse de Carteau dans le golfe de Fos.

Des études engagées en 2007 ont précisé les enjeux environnementaux spécifiques à NATURA 2000 pour la Camargue. Les activités socio-économiques ont également été analysées selon leur impact sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire, afin de déterminer les objectifs de conservation et les actions constituant le tome 2 du document d'objectifs (mesures agri environnementales territorialisées, contrats et charte NATURA 2000).

L'élaboration du DOCOB, initialement prévue sur deux années à partir de 2007, a nécessité deux années supplémentaires liées à la complexité de l'action. Le DOCOB a finalement été validé en octobre 2011.

La concertation pour l'élaboration du document d'objectifs s'est appuyée sur des ateliers thématiques intégrant des membres du comité de pilotage et des commissions du Parc, dont le Conseil scientifique et d'éthique.

La première lettre d'information spécifique «Natura 2000 dans le delta du Rhône» a été éditée en septembre 2011.

Les mesures contractuelles avaient été mises en oeuvre dès 2007 par le biais des mesures agri-environnementales territorialisées (MAEt 2007-2013) concernant l'élevage, la riziculture et l'exploitation des roselières.

Les premiers contrats et l'élaboration de la charte NATURA 2000 ouvrant à l'exonération partielle de la taxe sur le foncier non bâti sont prévus en 2013.

Partenaires :

- Etat : DREAL Provence Alpes Côte d'Azur et DDTM
- Europe - FEADER
- Préfecture maritime Méditerranée
- Tour du Valat

Budget global prévu : 354 300€

Animation du site Natura 2000 Marais d'Arles et de la Vallée des Baux

Les travaux de mise en œuvre du DOCOB ont été réalisés, et notamment la hiérarchisation des enjeux et mesures du document d'objectifs, la modification du périmètre et les prospections sur des terrains orphelins en données.

Dans le cadre de l'animation territoriale et de la promotion des mesures contractuelles, des rencontres de terrain d'une partie des acteurs locaux, propriétaires et/ou gestionnaires présents sur le site ont eu lieu et la plupart des parcelles ont pu être visitées. Une expertise simple a été établie en mettant en lien les mesures en cours et l'état de conservation des milieux.

Un contrat Natura 2000 a d'ores et déjà été déposé et validé. Un soutien technique est apporté à la création d'autres contrats, notamment aux marais du Vigueirat. Cette action continuera en 2012 et sera développée sur l'ensemble des secteurs éligibles.

Le Parc a porté à connaissance les préconisations du DOCOB et appuyé techniquement une ASA souhaitant réaliser des travaux d'entretien des canaux.

Quant aux résultats en termes d'amélioration des connaissances, on peut citer:

- l'inventaire et la cartographie des mares temporaires sur le secteur des Coustières de Crau
- la cartographie des habitats d'intérêt communautaire en vue d'une possible modification des périmètres du site
- Le lancement d'un suivi mensuel des niveaux d'eau des mares temporaires des Coustières de Crau
- La création d'une base de données flore pour le site
- La réalisation d'un cahier des charges d'inventaires complémentaires à réaliser sur le site.

Partenaires :

- Association des amis des marais du Vigueirat
- Etat : DREAL Provence Alpes Côte d'Azur
- Parc naturel régional des Alpilles
- Tour du Valat

Budget global prévu : 180 110€

Lancement de la procédure d'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 Rhône Aval

Depuis avril 2006, le site Natura 2000 « Rhône aval » a été inclus dans le réseau sur la base de la Directive Habitat. Sa nomination a été justifiée par la présence de nombreuses espèces animales remarquables et par des habitats exceptionnels, dont trois types de ripisylves, de rivières et de zones humides.

Le Parc naturel régional de Camargue a été nommé opérateur du site en septembre 2010 afin d'en constituer le document d'objectifs.

Les diagnostics socio-économiques, les inventaires biologiques, ainsi que la rédaction du DOCOB ont été confiés à un groupement de 6 bureaux d'études, réunissant des domaines de compétences nécessaires à l'exercice.

La première phase de récolte des données a commencé en décembre 2011 et se poursuivra avec la phase de bibliographie sur les activités socio-économiques, les inventaires biologiques et les études sur les habitats.

Les premiers résultats seront visibles en automne 2012, avec la réalisation du tome 1 du DOCOB.

Partenaires :

- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- Etat : DDTM
- Europe - FEADER

Budget global prévu : 325 800€

Procédure d'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site NATURA 2000 Petit Rhône

Des études environnementales, essentiellement piscicoles, ont été engagées en 2010 pour préciser les enjeux environnementaux spécifiques à NATURA 2000 pour ce site, qui est caractérisé par l'absence de désignation des ripisylves et annexes hydrauliques des berges.

Les activités socio-économiques ont également été analysées sous l'angle de leur impact sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire, afin de déterminer les objectifs de conservation et les actions constituant le tome 2 du DOCOB, soit les mesures agri-environnementales territorialisées, les contrats et la charte NATURA 2000.

Cette année, la rédaction du tome 1 du DOCOB s'est poursuivie, et les analyses socio-économiques liées au fleuve (prises d'eau et rejets notamment) ont été étudiées sur les deux berges, dans les Bouches-du-Rhône et le Gard.

En lien avec le programme LIFE + Chiro Med, un projet d'extension du périmètre du site est actuellement à l'étude. En effet, celui-ci ne concerne aujourd'hui que le lit du Petit Rhône, excluant les ségonnaux et les ripisylves - qui abritent pourtant une part prépondérante des enjeux écologiques (castors et gîtes à chiroptères notamment).

Partenaires :

- Etat : DREAL Provence Alpes Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, DDTM
- Europe - FEADER
- SYMADREM
- Syndicat mixte pour la gestion et la protection de la Camargue gardoise

Budget global prévu : 50 722€

Surveillance et protection des espèces patrimoniales

L'objectif de cette action est d'assurer la protection des espèces patrimoniales et emblématiques de Camargue pendant la période de reproduction, de sensibiliser les acteurs locaux et les visiteurs à la nécessité de protéger ces espèces et de favoriser une gestion partenariale de la surveillance des espèces emblématiques avec les différents espaces protégés de Camargue.

Cette action repose sur 2 volets :

- Le volet «suivi», qui consiste à assurer le suivi scientifique et la surveillance des colonies de flamants roses, de glaréoles et de sternes naines.
- Le volet «technique», qui vise à réaliser des travaux et des actions (clôtures, créations d'îlots, documents de sensibilisation) afin d'assurer la protection concrète des colonies de reproduction.

Le suivi des glaréoles n'a pas été réalisé en raison d'une réorganisation du suivi de cette espèce en Camargue, qui incombe dorénavant à la Tour du Valat, le Parc prenant en charge l'accompagnement auprès des propriétaires.

Le suivi des colonies de sternes naines et la surveillance de la colonie de flamants roses se sont poursuivis conformément aux objectifs initiaux. Le suivi de la qualité de l'eau dans l'étang du Fangassier a été réalisé et se poursuivra en début d'année 2012.

Partenaires :

- Association des amis des marais du Vigueirat
- Commune d'Arles
- Commune de Port Saint Louis du Rhône
- Commune des Saintes Maries de la Mer
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Conservatoire-études des écosystèmes de Provence
- Réserve nationale de Camargue - Société nationale de protection de la nature
- Tour du Valat

Budget global prévu : 40 000€

Plages vivantes de Camargue

Mise en avant dans le cadre de NATURA 2000, cette opération a été financée par la Fédération des Parcs naturels régionaux dans le cadre de l'appel à projet «biodiversité».

L'objectif de cette opération était de sensibiliser les usagers des plages à la fragilité des milieux littoraux, par la présentation des différentes «zones» d'une plage, des petits fonds marins à l'arrière dune, et par une meilleure connaissance des espèces présentes, en leur proposant des gestes simples pour participer à leur préservation.

Les messages délivrés ont été déclinés sur différents supports de communication, dont des plaquettes, destinées à être distribuées aux signataires de la charte « plages vivantes de Camargue » à l'issue

d'un entretien de terrain avec un garde du littoral, un éco garde, ou un animateur nature, des affiches et posters, placés dans des « points relais » de l'information et lieux d'accueil du public usager du littoral camarguais.

Des panneaux ont également été conçus pour être implantés aux abords des terrains du Conservatoire du littoral ou aux entrées des plages.

91 usagers, majoritairement européens, ont été sensibilisés et ont signé la charte associée à l'opération. Le recrutement d'éco gardes fin juin a constitué une opportunité pour relayer et faire vivre l'opération, qui sera reconduite sur une plus longue durée l'été prochain.

Partenaires :

- Conservatoire du littoral
- Domaine de la Palissade
- Fédération des Parcs naturels régionaux de France
- Région Provence Alpes Côte d'Azur

Budget global prévu : 4 000€



LIFE + Chiro Med - A. Actions préparatoires, élaboration de plans de gestion et/ou de plans d'action

Durant la période estivale, le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées, les deux espèces concernées par ce programme, se reproduisent ou transitent dans des bâtiments. En hiver, elles hibernent dans des cavités naturelles ou artificielles.

Tous ces gîtes sont affectés par des facteurs variés, tels que la démolition de bâtiments, la modification de toitures ou les dérangements dus aux incursions humaines.

La menace sera traitée en agissant sur les gîtes existants par des protections physiques et des aménagements, et en créant un réseau de gîtes favorables à l'accueil des chiroptères.

L'objectif de cette action, qui se décline en 9 volets, est d'établir des conventions de gestion entre les bénéficiaires du projet et les propriétaires de sites fréquentés par une colonie de chiroptères ou de sites devant faire l'objet d'interventions.

Parmi les résultats obtenus, citons :

- La signature de quatre conventions de gestion de gîtes fréquentés par les chiroptères.
- L'installation d'appareils de mesure et d'appareils photo sur 4 gîtes.
- Des prospections estivales sur trois secteurs: petite Camargue fluvio-lacustre, tête de Camargue et Ouest Vaccarès. Les prospections hivernales se sont déroulées dans les Gorges du Gardon et les Alpilles.
- Le déroulement de sessions de télémétrie sur 2 sites.
- La réalisation de la cartographie de l'occupation du sol, des haies et arbres isolés sur les terrains de chasse de deux colonies, couvrant plus de 470 km².



QUELQUES INDICATEURS

- 92% des 10 000 reproducteurs de flamants roses observés nés en Camargue
- Naissance de 630 poussins de flamants roses
- 298 couples de sternes naines en Camargue; le + gros effectif depuis 2000 (îlots artificiels construits)

(Source : Tour du Valat et/ou Marais du Vigueirat)

INSTANCES CONCERNÉES

- Commission gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- Commission protection de la nature, études, recherches scientifiques



- Des observations nocturnes au niveau de la future passerelle de franchissement des chiroptères sur la RN113.
- L'élaboration d'un premier modèle paysager provisoire, conçu avec l'appui d'un chercheur du CEFV/CNRS, partenaire de l'opération. Il a été testé en caractérisation des terrains de chasse des deux espèces sur un des sites camarguais.
- L'étude du régime alimentaire des chiroptères et la poursuite de l'évaluation des effets des traitements vermifuges. Des conventions ont notamment été signées avec des éleveurs.

LIFE + Chiro Med - C. Actions concrètes de conservation

■ Aménagement de gîtes occupés par les chiroptères

La disparition de gîtes favorables et les dérangements d'origine anthropique sont des causes majeures de disparition des chauves-souris. La consolidation et la mise en tranquillité des gîtes existants au moyen des travaux d'aménagements et des protections physiques sont les seules façons de maintenir les populations en place. Cette opération consiste à procéder à des aménagements de gîtes occupés par les chauves-souris afin de garantir leur tranquillité et/ou de pérenniser leur présence. Elle concerne 7 gîtes, qui ne seront pas signalés pour favoriser la tranquillité des colonies.

■ Aménagement de bâtiments pour les rendre favorables à la reproduction

L'objectif de cette action est de procéder à une série d'aménagements au niveau de gîtes actuellement pas ou très peu occupés par les chauves-souris, afin de les rendre favorables à leur installation et recréer ainsi les conditions écologiques optimales à leur reproduction.

■ Réalisation de dispositifs de franchissements routiers

Cette action vise à mettre en oeuvre des dispositifs expérimentaux de franchissement routier au niveau de points noirs identifiés.

■ Création d'un réseau de haies

Les suivis télémétriques menés de 2005 à 2008 soulignent l'importance des haies pour le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échanquées, qui les utilisent en habitat de chasse et pour

leurs déplacements. Or, certains secteurs de la Camargue présentent un déficit important de corridors boisés.

Le réseau de haies à replanter en priorité sera réalisé intégralement à l'intérieur de SIC ou ZSC du réseau Natura 2000. Les travaux de plantation ont commencé au printemps 2011. Quatre conventions ont été signées avec des propriétaires privés. Les plantations sur les terrains du Conseil général des Bouches-du-Rhône et sur ceux du Conservatoire du littoral et sur le territoire du Syndicat mixte de gestion de la Camargue gardoise seront réalisées en 2012.

■ Mise en oeuvre de pratiques pastorales favorables aux chauves-souris.

Les chiroptères du programme LIFE+, dont le Grand rhinolophe, sont connus hors de la zone méditerranéenne pour avoir un régime alimentaire majoritairement composé d'insectes coprophages. Or en Camargue, les travaux du Parc ont révélé une utilisation importante par les éleveurs de vermifuges impactant ces populations d'insectes. La mise en oeuvre de traitements pastoraux alternatifs respectueux, en concertation avec les éleveurs, s'est révélé être une nécessité. Le cahier des charges proposé fournira une solution aux gestionnaires d'espaces protégés et aux opérateurs de sites Natura 2000 pour la mise en place d'une gestion pastorale respectueuse de l'entomofaune coprophage.

LIFE + Chiro Med - D. Actions de sensibilisation du public et de diffusion des résultats

Cette opération rassemble des actions de communication à destination du grand public, afin de le sensibiliser à la protection des chauves-souris, et d'un public spécialisé, en vue d'échanger des savoirs sur cette thématique, à travers des publications, expositions et par l'organisation d'événementiels, tels que les 7e Rencontres Chiroptères Grand Sud, coorganisées par le Parc en novembre à Sanilhac-Sagriès, dans les Gorges du Gardon.

Parmi ces actions, une exposition itinérante et une exposition temporaire sur les chauves-souris de Camargue, le programme et ses actions ont été réalisées en juin 2011.

En complément, un montage multimédia en cours de finalisation soutiendra le programme de conférences et d'animations prévu dans le programme et un film documentaire d'environ

45 min, à ce jour le premier sur le Grand rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées, présentera la biologie et l'écologie de ces deux espèces.

Pour un public plus spécialisé (propriétaires d'habitations abritant des gîtes, gestionnaires de milieux naturels, aménageurs d'infrastructures routières, éleveurs, scientifiques), un kit de 6 guides techniques, véritable «boîte à outils» dans laquelle les acteurs de la conservation des chauves-souris pourront puiser, sera réalisé pour pallier au manque de connaissances concernant différents aspects de la conservation des Grands Rhinolophes et des Murins à oreilles échancrées.

Un sentier «Homme et Nature» prévu aux Marais du Vigueirat présentera différentes interactions entre les hommes et la nature. Dans ce cadre, un ensemble d'outils pédagogiques sur les chauves-souris, centrés sur un gîte spécialement aménagé pour le Grand Rhinolophe, sera réalisé à l'horizon 2013. D'autres outils de communication simples et aisément accessibles ou diffusables à destination du grand public seront produits depuis le niveau local (plaquettes, panneaux) jusqu'au niveau européen et international (site Internet, «layman report»).

La plaquette de présentation du programme et les lettres d'informations sont téléchargeables sur le site du programme www.life-chiromed.fr.

LIFE + Chiro Med - E. Actions de coordination générale du programme

La gestion globale du programme et le suivi technique, administratif et financier sont des tâches essentielles à la mise en oeuvre du programme, qui nécessite la mobilisation et la coordination de tous les partenaires, notamment au sein du comité de pilotage.

Cette opération comprend également d'autres actions, dont les suivis des bâtiments aménagés et des populations de chauves-souris, nécessaires pour s'assurer du bon déroulement de leur cycle biologique et connaître l'évolution des effectifs.

La pose des data-loggers sur 10 sites a été effectuée avant l'été 2011 et le contrôle des sites équipés se poursuivra au cours des saisons. Tous les sites estivaux et hivernaux devant faire l'objet d'un suivi ont été visités en 2011.

L'absence actuelle au sein du réseau Natura 2000 des ségonnaux dans lesquels des espèces et des habitats de l'annexe II de la Directive Habitats ont été relevés, nuit à la cohérence écologique du réseau. Une note argumentaire a été élaborée début 2011 sur les propositions de modifications de périmètre NATURA 2000 du site FR 9101590.

Dans le cadre de ces actions, on peut également citer l'organisation d'une formation à la caméra thermique, aux techniques spéléologiques, la formation du Groupe mammalogique breton et la participation au 12^e european bat research Symposium de Vilnius.

Le plan de conservation « après Life », demandé par la Commission européenne, sera une annexe du rapport final présenté en français. Il détaillera les actions de conservation à poursuivre dans les années suivant la fin du projet.

Partenaires du programme LIFE :

- Association des amis des marais du Vigueirat
- Centre d'études techniques de l'équipement - Méditerranée
- Conseil général des Bouches-du-Rhône
- Conseil général du Gard
- Conseil régional Languedoc-Roussillon
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Conservatoire du littoral
- Etat : DREAL Languedoc-Roussillon et DREAL Provence Alpes Côte d'Azur
- Europe
- Groupe Chiroptères de Provence
- Syndicat mixte pour la gestion et la protection de la Camargue gardoise
- Syndicat mixte des Gorges du Gardon

Budget global prévu du programme LIFE + Chiro Med : 740 336€



QUELQUES INDICATEURS

- Aménagements réalisés sur 7 gîtes à chiroptères pour pérenniser leur présence
- 4 conventions signées avec des propriétaires privés pour créer des haies favorables aux chiroptères
- Expositions itinérante et temporaire réalisées

INSTANCES CONCERNÉES

- Comité de pilotage (tous les partenaires et experts scientifiques)
- Comité de suivi (partenaires techniques)



BILAN DÉTAILLÉ DES OPÉRATIONS



ESPACES
NATURELS



Plan de gestion des espaces naturels

AMBITION 2 - Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Gestion des terrains du Conservatoire

Dans le cadre de différentes conventions de gestion, le Conservatoire du Littoral, établissement public de l'Etat chargé de protéger les rivages de France et d'outre-mer, a confié une partie de ces espaces camarguais au Parc naturel régional de Camargue. Ces espaces représentent une superficie de près de 7000 ha situés majoritairement sur le littoral (ancien salins de Giraud) mais aussi au nord de l'étang du Vaccarès (mas neuf du Vaccarès, marais de Bourgogne). Sur ces terrains, le Parc met en place une gestion partenariale basée sur la conservation des équilibres naturels par le maintien des activités traditionnelles de Camargue, comme la pêche, l'agriculture, la récolte du roseau, l'élevage équin et bovin.

En pratique, les tâches réalisées ont consisté en :

- La surveillance générale du site (contrôle des conventions d'usages, respect de la faune et de la flore, pose de la signalétique)
- Le suivi des niveaux d'eau et des salinités de l'ensemble des plans d'eau
- Le suivi de la faune et de la flore et la gestion et la manipulation des ouvrages hydrauliques selon les objectifs du plan de gestion.



En mai 2011, le Parc est devenu gestionnaire de 4000 ha supplémentaires en tant que coordinateur avec la Tour du Valat et la Réserve naturelle nationale de Camargue. Les tâches citées ci-dessus ont été étendues à ces nouveaux espaces.

Les missions de surveillance ont été renforcées en été grâce à l'appui de 4 écogardes, présents tous les jours de juin à septembre.

Partenaires :

- Commune d'Arles
- Commune des Saintes-maries-de-la-Mer
- Conseil général des Bouches-du-Rhône
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Conservatoire du littoral
- Réserve naturelle nationale de Camargue - Société nationale de protection de la nature
- Tour du Valat

Budget global prévu : 133 375€

Etangs et marais des salins de Camargue - état écologique initial

En 2008 le Conservatoire du littoral a pris possession des terrains de Bélugue-Pèbre-Fangassier, soit 2070 ha. Fin 2009, un accord a été passé avec le Groupe Salins pour l'acquisition des secteurs de Galabert, Vieux Rhône, Vaisseau et Beauduc, soit environ 4500 ha. Il est prévu d'échelonner le transfert de ces nouveaux terrains sur la période 2010-2013.

Le Conservatoire prend ainsi progressivement la responsabilité de vastes espaces littoraux et lagunaires - la plus grande unité jamais acquise par le Conservatoire du littoral en Camargue,

ayant une valeur écologique et paysagère exceptionnelle et reconnue, constituant une entité de protection durable en continuité de la Réserve naturelle nationale de Camargue.

Ces espaces en partie artificialisés, aménagés pour la production de sel, dont le fonctionnement hydraulique salinier est susceptible d'être brutalement arrêté, possèdent une valeur symbolique élevée, dans un contexte de déprise économique du village de Salin-de-Giraud.

L'étude menée par le Parc, d'une grande importance pour la réalisation du plan de gestion, a permis de fournir une première analyse de l'état écologique des anciens salins de Giraud vendus au Conservatoire du littoral. Les données collectées pendant la durée de l'étude, soit de 2010 à 2011, ont permis de préciser la richesse biologique exceptionnelle de la zone d'étude et notamment :

- La diversité des habitats côtiers remarquables
- Les zones dunaires abritant des cortèges floristiques de grande valeur patrimoniale
- Les lagunes constituant un enjeu de conservation important
- Les végétaux macrophytes localement remarquables
- L'unique site de reproduction du flamant rose en France et plus largement, la richesse avifaunistique d'importance nationale voire internationale pour certaines espèces (présence de colonies de laro-limicoles).

Partenaires :

- Réserve naturelle nationale de Camargue - Société nationale de protection de la nature
- Tour du Valat

Budget global prévu : 66 226€

Etude préalable à la mise en oeuvre d'une nouvelle gestion de l'eau des étangs et marais des salins de Camargue

Les étangs situés à l'ouest du vieux Rhône en basse Camargue ont été progressivement intégrés, à partir du début du 20e siècle, à l'exploitation salicole de Salin-de-Giraud. Antérieurement, ils composaient un ensemble lagunaire complexe en communication régulière avec la mer et les étangs de l'ensemble Vaccarès.

Achévé en 1972, l'extension de l'exploitation salicole a permis la mise en place d'une gestion maîtrisée, en termes de salinité et de niveaux de ces étangs, en s'affranchissant des entrées marines et des communications avec le bassin versant par la construction de digues.

A partir de 2007 et suite à une profonde restructuration de l'activité salicole, les étangs situés à l'ouest du Vieux Rhône sont progressivement sortis du système de circulation des eaux nécessaires aux salins. Une première partie de ces étangs situés au nord de la digue à la mer ont été vendus au Conservatoire du littoral en septembre 2008, puis en octobre 2009, un protocole a défini les modalités d'acquisition de 4 500 ha de dunes et étangs supplémentaires.

Les changements fonciers dans ce secteur de la Camargue engendrent de fait de profondes modifications à venir dans la gestion hydraulique. En effet, avec l'arrêt de la station de pompage d'eau de mer de Beauduc, l'ensemble du système ne pourra plus bénéficier de mises en eau salée maîtrisées et se retrouvera complètement isolé, d'un point de vue hydraulique, de la mer et du bassin versant.

La partie "diagnostic" de l'étude a permis d'identifier, caractériser et cartographier l'ensemble des équipements fonciers et hydrauliques des 6500 ha de la zone d'étude. La partie "dynamique" a permis de travailler sur deux scénarii de gestion, sur lesquels a été construit le modèle hydraulique.

Cette étude, avec celles consacrées à la biodiversité et la socio-économie, vont constituer un corpus qui permettra de réaliser le plan de gestion du site pour la période 2012-2015. Elle a permis de visualiser et réaliser concrètement les difficultés de gestion de l'eau qui vont se présenter aux gestionnaires du site pour sa mise en oeuvre. Le modèle hydraulique doit maintenant leur être transféré mais nécessitera de leur part des ajustements, compte tenu de l'importante superficie de la zone d'étude.

Partenaires :

- Groupe Salins
- Réserve naturelle nationale de Camargue - Société nationale de protection de la nature
- Tour du Valat

Budget global prévu : 63 268€

BILAN DÉTAILLÉ DES OPÉRATIONS



ESPACES
NATURELS



Plan de gestion des espèces

AMBITION 2 - Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Mise en place d'une équipe saisonnière de surveillance et de prévention des espaces naturels littoraux.

Le territoire du Parc naturel régional de Camargue regroupe 3 communes, toutes littorales : Les Saintes Maries de la Mer, Arles et Port Saint Louis du Rhône.

La charte du Parc naturel régional de Camargue identifie des enjeux forts en matière de maîtrise des usages dans les espaces naturels, et plus particulièrement sur les milieux littoraux et arrière littoraux. Le choix d'un tourisme durable et d'une fréquentation maîtrisée des espaces naturels y est notamment précisé.

Dans le cadre de cette opération, quatre agents saisonniers de médiation environnementale ont pris leurs fonctions de mi juin à la fin du mois de septembre 2011. Les secteurs couverts par leur mission de surveillance et de sensibilisation s'étendaient du littoral de Beauduc à la plage de Piémanson, avec des interventions ponctuelles sur le littoral de Port Saint Louis du Rhône.

Les agents de surveillance ont effectué 500 interventions auprès des usagers, ont pu constater 126 infractions au Code de l'environnement et ont également transmis des observations aux agents assermentés.

La mise en place d'une brigade d'écogardes a eu un impact fort auprès des usagers du littoral, des visiteurs et des habitants du Parc. L'action préventive et les messages transmis par les agents ont été globalement bien perçus.

Leur présence sur le littoral tout au long de la période estivale a permis d'obtenir des résultats quant aux pratiques, à l'intensité de la fréquentation, et aux différentes infractions recensées.

Il est prévu de reconduire cette opération en prolongeant la période d'action à toute la saison estivale et en étendant le secteur d'intervention de la brigade à l'ensemble de la frange littorale du territoire du Parc, avec une collaboration renforcée entre les services des communes, la Réserve naturelle nationale, et les gestionnaires de terrains du Conservatoire du littoral.

Partenaires :

- Commune d'Arles
- Domaine de la Palissade
- Gendarmerie de Salin-de-Giraud
- Réserve naturelle nationale de Camargue - Société nationale de protection de la nature

Budget global prévu : 66 000€



Suivi écologique, sociologique et du dérangement en parallèle de la démoustication opérationnelle au BTI - 5ème année

Le périmètre du Parc était jusqu'en 2006, la seule zone humide du littoral méditerranéen qui ne faisait pas l'objet d'opérations de démoustication collective.

Dans la continuité des orientations de la charte de territoire de 1998 et des études pré opérationnelles réalisées au début des années 2000, le Conseil général a pris la décision de mandater l'Entente interdépartementale pour la démoustication (EID) pour mettre en oeuvre une démoustication expérimentale en vue de protéger les agglomérations de Port Saint Louis du Rhône et Salin de Giraud. En parallèle du volet opérationnel, le Conseil général a mandaté le Parc pour réaliser un suivi scientifique visant à mieux appréhender les impacts que pourrait avoir cette démoustication sur la faune, la flore, la gestion des espaces protégés et la perception des habitants concernés.

Les études pré-opérationnelles menées au début des années 2000 par le Parc ont permis de faire émerger un cahier des charges à respecter en cas de démoustication sur son périmètre, définissant le type de produit utilisé, soit le BTI, la dose utilisée, le temps de réalisation des traitements et la mise en place d'un suivi scientifique parallèle.

Le 25 novembre 2011, 80 personnes ont participé au séminaire de restitution des résultats des cinq années de suivis scientifiques, menés en parallèle de la démoustication opérationnelle expérimentale.

Les suivis scientifiques ont montré tout l'intérêt d'un suivi à long terme des impacts du Bti sur la chaîne alimentaire.

Au vu des résultats obtenus et des lacunes perçues, le conseil scientifique et d'éthique du Parc a recommandé en particulier :

- que soient menées des études sur le devenir du Bti dans les sédiments ;
- que des études cherchent à quantifier l'importance et les effets des démoustications « domestiques » qui persistent dans les secteurs traités ;
- qu'un effort accru soit consenti à l'étude de dispositifs alternatifs permettant la réduction de la nuisance chez les habitants, tels que des systèmes de piégeage individuels.

- Une gestion de l'eau « moins productrice de moustiques » dans les milieux naturels est une autre piste qu'il est utile d'explorer, tout en étant conscient que ce changement de gestion ne serait pas non plus sans conséquences sur les populations animales ;
- que l'opérateur EID Méditerranée continue à affiner son mode opératoire pour mieux prendre en compte la spécificité des secteurs concernés et pour mieux intégrer les contraintes des gestionnaires des espaces naturels. Ceci concerne en particulier le choix de dispersions aériennes, moins précises et plus perturbantes pour l'avifaune, ou de traitements au sol ;
- qu'une évaluation annuelle des opérations de démoustication et des effets sur les réseaux trophiques soit maintenue.

Au vu des résultats obtenus et considérant l'importance de la demande sociale, le conseil scientifique a émis un avis défavorable à l'extension des zones actuellement démoustiquées à d'autres secteurs du territoire du Parc.

Il souligne que les leçons que l'on pourra tirer de la démarche exemplaire adoptée en Camargue devraient permettre sur l'ensemble du littoral méditerranéen de faire évoluer les opérations de démoustication dans les zones traditionnellement démoustiquées, de mieux préciser les périmètres d'intervention et d'affiner la saisonnalité dans les traitements et de mieux cibler encore les opérations.

Partenaires :

- Association des Amis des marais du Vigueirat
- Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- Conseil général des Bouches-du-Rhône
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Entente interdépartementale pour la démoustication
- Groupe Chiroptères de Provence
- Syndicat d'agglomération nouvelle Ouest Provence
- Tour du Valat

Budget global prévu : 168 000€

BILAN DÉTAILLÉ DES OPÉRATIONS



ESPACES
NATURELS



Réseaux écologiques

AMBITION 2 - Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Distribution annuelle d'arbres aux habitants

Depuis l'épidémie de graphiose de l'orme et l'intensification agricole, les ensembles boisés, bosquets, haies ont fortement régressé sur le périmètre du Parc avec des conséquences paysagères et écologiques. Les arbres sont rares en Camargue et jouent un rôle important dans le maillage du territoire : repère dans le paysage, refuge pour la faune, abris contre le vent... De plus, l'émergence d'espèces à dynamique envahissante, comme le Baccharis, fait peser un risque de concurrence fort sur les espèces locales.

Le Parc de Camargue organise cette distribution annuelle d'arbres depuis 20 ans. Il est devenu depuis un interlocuteur important pour les habitants sur la question des arbres et leur plantation : on estime à près de 40 000 le nombre d'arbres parvenus au stade adulte grâce à cette opération.

Les objectifs de l'opération sont de :

- mettre à disposition des habitants et propriétaires du Parc, des essences d'arbres adaptées aux caractéristiques écologiques du delta du Rhône
- travailler sur les écotypes de Camargue pour augmenter le taux de reprise des plantations
- sensibiliser à la problématique des espèces envahissantes et des insectes pollinisateurs

Cette année, l'opération a aussi été l'occasion de finaliser le projet «Près de chez nous, un arbre pour la nature» financé par la Fondation de France et co-piloté par le Parc et les associations d'habitants du nord de la Camargue.

Un travail de concertation et de sensibilisation auprès des adhérents a été mené pour déterminer les zones de plantation. Avec l'appui des techniciens du Parc, les associations ont établi un programme de plantation précis - tant en termes de localisation que d'essences - mis en œuvre dès l'hiver (voir aussi l'opération « Près de chez nous, un arbre pour la nature » porté par les comités d'intérêt de quartier «tête de Camargue» et «Saliers»).

Cette année, plus de 5000 arbres ont été commandés et distribués aux 64 habitants qui avaient passé commande.

25 essences ont été plantées, les plus demandées étant les cyprès de Provence, l'atriplex puis le peuplier blanc et le frêne.

A noter que la distribution annuelle d'arbres aux habitants du Parc a été étendue aux nouveaux territoires du Parc, à Mas Thibert (dont la distribution est prévue en février 2012) et Port Saint Louis du Rhône.

Partenaires :

- Associations d'habitants
- Commune d'Arles
- Habitants propriétaires du Parc

Budget global prévu : 30 000€



Liste des essences proposées

SOLS	ESSENCES	PRÉCISIONS	UTILISATION
ARBUSTES & PETITS ARBRES SOLS DOUX	Laurier noble	3-4 m, 50 ans - Sol chaud sec	Haies, buissons
	Cornouiller sanguin	3-4 m, 50 ans - Sol chaud humide	Haies, brises-vent
	Aubépine	3-10 m, 500 ans - Sol sableux sec	Haies défensives, brises-vent
	Figuier	2-5 m, 200 ans - Sol chaud humide	Ornementation
	Prunellier	3-4 m, 50 ans - Sol chaud sec	Brises-vent, bosquets
	Laurier tin	1-3 m, 100 ans - Sol frais humide	Brises-vent, sous-bois
	Nerprun alaterne	1-5 m - Sol chaud sec	Ornementation, bosquets
	Peuplier noir	30 m, 200 ans - Sol humide	Haies, brises-vent
ARBUSTES & PETITS ARBRES SOLS SABLEUX SOLS SALES	Filaire à feuilles étroites	2 m, 50 ans - Sol sableux sec	Bosquets
	Genévrier de Phénicie	6-8 m, 500 ans - Sol sableux sec	Ornementation, bosquets
	Pistachier lentisque	1-5 m, 200 ans - Sol chaud sec	Ornementation, bosquets
	Tamaris d'Europe	2-6 m, 100 ans - Sol sableux sec	Ornementation, bosquets, brises-vent, 40 max.
	Atriplex	1-2 m, 50 ans - Sol sableux sec	Haies, massifs
ARBRES SOLS DOUX	Chêne pubescent	20 m, 400 ans - Sol chaud sec	Ornementation isolée, taillis
	Chêne vert	10-15m, 400 ans - Sol chaud sec	Ornementation, bosquets
	Peuplier blanc	20 m, 100 ans - Sol très humide	Ornementation, haies, alignement, 40 max
	Erable de Montpellier	20 m, 100 ans - Sol humide	Ornementation, bosquets, 40 max
	Cyprés de Provence	20 m, 2000 ans - Sol bien drainé	Ornementation, brises-vent, 40 max
	Platane commun	30m, 500 ans - Sol humide	Ornementation, alignement
	Micocoulier austral	6-10 m, 50 ans - Sol chaud humide	Ornementation, alignement
	Saule blanc	15-20 m, 120 ans - Sol très humide	Ornementation, brises-vent, bords de point d'eau
	Aulne glutineux	10-15 m, 100 ans - Sol humide	Ornementation isolée, brises-vent
Frêne oxyphyllé	15 m, 200 ans - Sol humide	Ornementation isolée, brises-vent, boisement régulier	
ARBRES SOLS SABLEUX	Pin d'Alep	15-20 m, 150 ans - Sol argilo-sableux sec	Ornementation, alignement, bosquets
	Pin parasol	25-30 m, 150 ans - Sol sableux sec	Ornementation, bosquets, forêts, 20 max



QUELQUES INDICATEURS

- 126 infractions au Code de l'environnement constaté sur les espaces littoraux par l'équipe de surveillance
- + de 5000 arbres distribués à 64 habitants du Parc

INSTANCES CONCERNÉES

- Commission administration générale, finances
- Commission protection de la nature, études, recherches scientifiques
- Conseil scientifique et d'éthique du Parc



BILAN DÉTAILLÉ DES OPÉRATIONS



AGRICULTURE



Agriculture durable

AMBITION 2 - Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Dynamisation de l'élevage en Camargue

Le Parc assure depuis maintenant près de 40 ans des missions de soutien aux associations d'éleveurs de chevaux et taureaux, dans le but de promouvoir et soutenir le pâturage extensif sur les milieux naturels camarguais. Ces missions, se répartissent en 2 grands types d'interventions :

- Une mission d'appui général à sept associations et syndicats d'éleveurs ayant leur siège au Parc, visant à assurer le secrétariat administratif des associations.
- Un travail plus ciblé sur la mise en oeuvre de projets en faveur du maintien et de la promotion de l'élevage extensif.

L'intervention du Parc auprès des associations d'élevage concerne plus de 400 éleveurs : 240 éleveurs de chevaux de race Camargue, 149 éleveurs de taureaux Camargue, et 50 éleveurs de taureaux de Combat.

Le déploiement de l'action du Parc en faveur de l'élevage s'inscrit pleinement dans les objectifs de la charte du Parc pour une meilleure gestion de l'espace, source de biodiversité, la défense des races locales menacées, la valorisation de l'élevage extensif, d'une culture et de savoir-faire.

Compte tenu des spécificités de l'élevage en Camargue (races, milieux pâturés, modes de conduite des troupeaux, débouchés économiques...), de l'organisation des associations, mais également des attentes des éleveurs, le Parc a engagé, grâce au soutien financier de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, une réflexion avec les associations en vue de définir pour les trois prochaines années, un programme pluriannuel

en faveur de l'élevage extensif en Camargue. Une convention a été établie entre le Parc et la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône.

Partenaires :

- Association camarguaise de tourisme équestre
- Association des éleveurs de chevaux de race Camargue
- Association des éleveurs de taureaux pour course camarguaise
- Association des éleveurs français de taureaux de combat
- Association des manadiers éleveurs de la raço di Biou pour course camarguaise
- Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
- Livre généalogique de la raco di Biou
- Syndicat de défense et de promotion de la viande AOC taureau de Camargue

Budget global prévu : 71 000€

Mise à jour informatique et promotion des livres généalogiques des bovins de Camargue

Le Parc assure dans ses missions de soutien aux races locales, la mise en place d'un outil informatique pour gérer les généalogies des bovins sauvages, et s'attache à promouvoir ces races auprès du grand public. Cette mission de suivi des généalogies concerne près de 23 000 bovins inscrits aux livres (herd-books), pour 199 élevages (dont 149 éleveurs de taureaux Camargue et 50 éleveurs de taureaux de combat).

Après avoir élaboré les dossiers de demande de reconnaissance officielle des livres généalogiques,

qui ont aboutis à la création d'un Herd-book de combat en 1996 et à un Herd-book di biou en 1999, le Parc s'est ensuite engagé en 2003, aux côtés des livres généalogiques de la raço di biou et de l'association des éleveurs français de taureaux de combat, sur les démarches d'informatisation des Herd-books de ces races.

Parallèlement, le Parc s'est investi en 2008 dans le travail de reconnaissance des livres en tant qu'organismes de sélection, qui a reçu au mois de juin 2008 un avis favorable de la commission nationale d'amélioration génétique, pour une durée de 6 ans.

Partenaires :

- Association des éleveurs français de taureaux de combat
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Livre généalogique de la raco di Biou

Budget global prévu : 14 000€

Soutien à la sélection des taureaux de race Camargue par des concours tests en arènes

Le Parc organise depuis 1983 des concours de sélection de reproducteurs de taureaux de race Camargue (Taù), ouverts à tous les éleveurs du berceau de la race, à condition d'être membres d'une des deux associations concernées par les courses camarguaises, et pour autant qu'ils contribuent à conserver la finalité première de l'élevage, soit les jeux taurins.

Ces opérations d'aide à la sélection visent à préserver le potentiel génétique fragile de cette race, classée au titre des races menacées.

Pour ce faire, un jury examine à la fois les critères définissant le standard de la race, et la combativité de l'animal au jeu.

Les résultats de ce concours permettent de classer les manades et de récompenser les éleveurs pour leurs efforts de sélection.

En 2011, 62 manades ont participé à 6 courses de sélections. A noter que ces courses mobilisent chacune environ 3000 personnes, ce qui en fait une des manifestations les plus prisées en Camargue, contribuant ainsi à informer et sensibiliser le grand public sur le rôle et l'importance économique et culturelle de l'élevage du taureau de Camargue.

Partenaires :

- Association des éleveurs de taureaux pour course camarguaise
- Association des manadiers éleveurs de la raço di Biou pour course camarguaise
- Comité d'organisation des fêtes saintoises
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur

Budget global prévu : 13 000€

Concours national des prairies fleuries

Lancé pour sa première édition au Salon international de l'agriculture en février 2010, le concours national d'excellence agri-écologique « prairies fleuries » est organisé par les Parcs naturels régionaux et les Parcs nationaux de France.

Les prix récompensent les exploitations agricoles dont les prairies naturelles présentent le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique. En 2011, cinq exploitants et manadiers candidats pour six parcelles représentatives de la diversité naturelle camarguaise ont participé au concours, organisé entre mars et septembre. La remise des prix locale a eu lieu lors de la Fête du Parc, récompensant un lauréat de Mas Thibert, territoire nouvellement entré dans le Parc suite à l'adoption de la nouvelle charte en février.

Le Parc a prévu de reconduire l'opération en 2012, en conservant sa particularité locale, soit l'introduction d'une thématique naturaliste annuelle, objet d'un « prix spécial biodiversité ».



Partenaires :

- Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Parc naturel régional des Alpilles
- Parc naturel régional du Luberon
- Parc naturel régional du Queyras

Budget global prévu : 20 000€

Opération pilote pour une gestion environnementale des traitements antiparasitaires sur les bovins de race Camargue

Sur le territoire du Parc naturel régional de Camargue, on dénombre aujourd'hui trente-deux élevages de taureaux qui sont élevés dans des conditions extensives sur des milieux divers, souvent humides, source de différents parasites. Pour avoir une meilleure connaissance de la parasitologie en Camargue, et se donner les moyens de la maîtriser, le Parc a proposé aux éleveurs volontaires de réaliser une campagne de coprologies annuelles, sur trois ans de suivi. Celles-ci ont permis d'avoir, pour la première fois, une idée générale de la situation parasitaire sur tout le territoire du Parc, en déterminant les types et les quantités de parasites présents sur les veaux au printemps et en automne et sur les adultes en automne seulement.

En fonction des résultats obtenus par les analyses, et du mode de gestion du cheptel pratiqué par l'éleveur, le Parc a proposé un protocole alternatif de gestion du parasitisme intégrant une maîtrise globale. Les animaux traités avec un vermicide chimique, ont été isolés pendant deux jours après le traitement, afin qu'ils puissent éliminer les œufs encore présents dans les fèces, et ne pas recontaminer les parcelles de pâturage, interrompant ainsi le cycle parasitaire.

Une restitution annuelle des résultats a été présentée aux éleveurs, avec en fin d'étude, l'édition d'une plaquette d'information et de préconisation sur la gestion du risque parasitaire en Camargue.

L'étude réalisée en Camargue a porté sur plus d'une trentaine d'élevages (22 de taureaux Camargue et 9 de taureaux de combat), pour un total de près de 6000 animaux.

Partenaires :

- Association des éleveurs français de taureaux de combat
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Livre généalogique de la raco di Biou

Budget global prévu : 30 000€

Mise en place des mesures agro environnementales territorialisées en Camargue-

L'objectif était de proposer pour le territoire Natura 2000 du Parc naturel régional de Camargue des mesures intéressantes en terme de gestion environnementale, portant notamment sur la valorisation de l'élevage extensif, la gestion de l'eau dans les rizières, l'exploitation des roselières, l'entretien des haies et des canaux de drainage et d'irrigation en milieu rizicole et prairial.

Cette opération a permis le montage et le suivi des dossiers MAEt de 2009 ainsi que le suivi de tous les dossiers de la campagne 2007-2013, par la réalisation de formations à destination des exploitants engagés dans un contrat MAEt.

Au total, une cinquantaine de dossiers ont été établis avec les exploitants et la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône entre 2007 et 2011, représentant environ 9000 hectares contractualisés. En 2011, 3 dossiers ont été souscrits, représentant une surface de 630 hectares.

Partenaires :

- Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône

Budget global prévu : 37 862€

Valorisation et commercialisation des productions agricoles en circuit court par la création d'un point de vente collectif : études et expertises préalables

Fin 2007, le Parc naturel régional de Camargue a initié une démarche de valorisation et de commercialisation des productions de l'agriculture en circuit court, reposant sur la création d'un point de vente collectif. Les conclusions d'une étude de marché et de faisabilité préalable réalisée par le Parc ont démontré tout l'intérêt et la viabilité du projet qui visera à vendre des produits saisonniers et proposer une gamme complète au consommateur tout au long de l'année, en s'appuyant sur une zone de production et d'approvisionnement élargie aux territoires voisins de la Camargue dans une dimension territoriale à l'échelle du Pays d'Arles.

Les modalités de création prévoient d'implanter le point de vente à proximité immédiate d'Arles, au mas du Sonnailler, afin de répondre aux attentes des consommateurs urbains à la

recherche de produits de qualité. L'implication des producteurs dans une approche pédagogique et de sensibilisation des consommateurs permettra de promouvoir les richesses et les ressources de territoires ruraux et la mobilisation de la profession agricole pour assurer l'exploitation du point de vente dans le cadre d'un groupement de producteurs sont essentielles.

Ce projet, soutenu par la profession agricole et les chambres consulaires, traduit la volonté des acteurs publics et privés d'accroître la capacité économique du territoire dans un souci de valorisation des ressources locales et identitaires de la Camargue et du Pays d'Arles, en offrant notamment de nouveaux débouchés commerciaux pour les agriculteurs du territoire et en promouvant les savoir faire propres au territoire.

A ce jour, l'intégration du projet d'aménagement dans le Plan d'occupation des sols d'Arles a été approuvée par le conseil municipal, les modifications parcellaires et foncières ont reçu des avis favorables et le permis de construire a été déposé en fin d'année.

Le projet d'investissement a été labellisé «Pôle d'excellence rurale» par décret du 25/08/2011 et la convention cadre relative à la labellisation a été signée entre l'Etat, par l'intermédiaire du Préfet, et le Parc fin décembre 2011.

Partenaires :

- Centre français du riz
- Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
- Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles
- Commune d'Arles
- Conseil général des Bouches-du-Rhône
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Etat : préfecture des Bouches-du-Rhône
- Syndicat des riziculteurs de France et filière

Budget global prévu : 51 481€

Réalisation d'un stand camarguais pour la promotion des productions

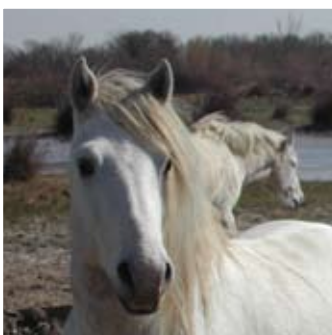
Le Parc assure dans ses missions un rôle de promotion des activités agricoles et notamment d'élevage. La Camargue véhicule dans le monde entier une image de grands espaces naturels, dont le cheval blanc et le taureau sauvage représentent les icônes. Toutefois, l'élevage extensif en Camargue reste méconnu. Il est important pour le Parc de pouvoir communiquer sur ce mode d'élevage qui façonne son territoire et sur les savoir-faire ancestraux qu'il transmet à travers les générations. Dans cette optique, le Parc s'est positionné, à travers sa charte, dans une mission de soutien à l'élevage, qui se traduit notamment par la création et la mise à disposition d'outils de communication, notamment des dépliants, livrets d'information et stands destinés aux foires et salons liés à l'élevage.

En accord avec les deux principales associations utilisatrices, soit l'Association des éleveurs de chevaux de race Camargue et l'Association et après le stand « cabane de gardian » réalisé en 2005 grâce au financement de la Région PACA, le Parc a fait réaliser un nouvel outil, plus léger et plus performant, ciblé sur le thème du cheval Camargue et du tourisme équestre. Pour faciliter son utilisation lors des multiples manifestations auxquelles il est destiné, le choix s'est porté sur un stand modulable en fonction de l'espace disponible. L'entreprise SOULEIADO, a apporté sa contribution en prêtant gracieusement des visuels de ses célèbres tissus pour illustrer le stand.

Partenaires :

- Association des éleveurs de chevaux de race Camargue
- Association camarguaise de tourisme équestre
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur

Budget global prévu : 15 000€



QUELQUES INDICATEURS

- Appui du Parc auprès de 439 éleveurs
- 5 agriculteurs camarguais candidats au concours national des prairies fleuries
- 3 nouveaux dossiers MAEt souscrits (630 ha)

INSTANCES CONSULTATIVES

- Commission activités agricoles, développement et promotion de l'élevage
- Commission activités économiques et accès aux services



BILAN DÉTAILLÉ DES OPÉRATIONS



Pauline Daniel

TOURISME



Tourisme durable

AMBITION 2 - Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Valorisation et promotion d'itinéraires de randonnées sur le territoire du Parc naturel régional de Camargue

En Camargue, le public est de plus en plus demandeur d'une découverte des différentes facettes du territoire avec des moyens de déplacement assurant une approche des sites et des milieux sans porter atteinte à leur fragilité. La randonnée, qu'elle soit pédestre, équestre ou cycliste, constitue un véritable support de découverte du territoire en s'inscrivant dans les objectifs du tourisme durable.

A ce jour, si quelques itinéraires sont inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, peu de circuits sont adaptés et valorisés pour la pratique de la randonnée sur le territoire du Parc.

En 2003, l'Office de tourisme d'Arles avait effectué un premier travail de valorisation d'itinéraires en éditant des fiches randonnées.

Compte tenu de cette expérience passée, le Parc a décidé de lui confier à nouveau la réalisation d'une nouvelle gamme de fiches randonnée, dans le cadre d'une convention de partenariat.

Parallèlement, depuis plusieurs années, le Parc travaille sur un programme d'amélioration du réseau des itinéraires de randonnée pédestre et équestre et sur le développement des modes de transports en mode doux (vélo, notamment) dans le cadre de sa stratégie des déplacements. L'opération permettra donc de répondre à trois objectifs :

- valoriser les éléments structurants (chemins ruraux, canaux, digues du Rhône et de la mer, ancienne voie de chemin de fer...) et les ressources touristiques du territoire (hébergements, commerces, sites naturels, patrimoine bâti...)
- proposer à proximité des villages une offre d'itinéraires de randonnée en boucle et un cheminement adapté aux attentes des visiteurs
- améliorer la diffusion des documents d'information sur les itinéraires auprès du public.

Partenaires :

- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Office de tourisme d'Arles

Budget global prévu : 12 000€



Projet inter parcs pour un tourisme durable qualifié dans les espaces protégés de Provence Alpes Côte d'Azur : mise en oeuvre dans le Parc de Camargue

La mise en œuvre d'un tourisme durable, alliant développement économique, valorisation du patrimoine et protection de l'environnement, est un enjeu majeur des espaces protégés.

C'est dans ce cadre que les 5 Parcs naturels régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur, déjà porteurs de ces dynamiques notamment grâce au développement de la marque Parc sur les prestations d'accueil, ont engagé dès l'année 2008, une démarche collective pour la mise en œuvre de la Charte européenne du tourisme durable, avec l'appui du Conseil régional.



La CETD est une démarche de progrès agréée par EUROPARC qui permet à des espaces protégés et aux acteurs touristiques (entreprises, associations...) qui s'y trouvent de s'engager, progresser et être reconnu en matière de tourisme durable.

La Charte européenne du tourisme durable s'inscrit dans les priorités mondiales et européennes exprimées par les recommandations de l'Agenda 21, adaptées lors du sommet de la Terre à Rio en 1992 et par le 5ème programme d'actions communautaires pour le développement durable.

Sa mise en œuvre comprend trois volets successifs :

- Le premier volet concerne les gestionnaires d'espaces naturels qui élaborent, en instaurant et favorisant la concertation, une stratégie et un programme d'actions de tourisme durable à 5 ans sur leur

territoire en prenant en compte les 10 principes énoncés par la Charte. Les 5 Parcs naturels régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur sont désormais reconnus au titre du volet 1 de la CETD.

- Le second vise à accompagner les acteurs socio-économiques dans une démarche de progrès, pour une meilleure prise en compte du développement durable dans leur activité ; les acteurs volontaires s'engagent à mettre en place sur 3 ans un plan d'actions individuel en cohérence avec les enjeux du territoire et la stratégie de l'espace protégé ;
- Le troisième concerne les structures situées dans ou en dehors de l'espace protégé qui commercialisent la destination.

Dans la continuité du travail effectué en 2008 sur ce volet, les cinq parcs ont engagé, depuis avril 2009, un travail complémentaire en vue d'élaborer un dispositif d'accompagnement des professionnels dans les pratiques de tourisme durable au titre du volet 2 de la CETD, puis de valoriser et promouvoir une offre qualifiée à l'échelle de la région.

Aujourd'hui, l'ensemble du dispositif et de la méthodologie est finalisé et en cours de validation par EUROPARC.

A travers ce projet, les Parcs souhaitent initier un véritable partenariat avec les opérateurs touristiques, économiques et institutionnels. Il s'agit bien d'un projet dont la mise en œuvre ne peut s'envisager autrement qu'en plaçant les professionnels du tourisme au cœur d'un dispositif dont ils doivent être à la fois les bénéficiaires et les porteurs.

L'enjeu, majeur pour les Parcs et la Région est de créer une offre multi filières durablement qualifiée, de structurer cette offre à une échelle territoriale suffisante et de la rendre lisible et accessible pour le grand public.

Par ailleurs, le dispositif prévoit, pour les entreprises qui le souhaitent, de bénéficier d'une reconnaissance et d'une visibilité au plan européen et territorial, à travers la marque Parc, une qualification environnementale ou un éco label européen.

Partenaires :

- Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
- Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles
- Chambre régionale de commerce et d'industrie de Provence Alpes Côte d'Azur
- Comités de tourisme régional et départemental de Provence Alpes Côte d'Azur
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Europe FEADER
- Fédération régionale des offices de tourisme de Provence Alpes Côte d'Azur
- Office de tourisme d'Arles
- Office de tourisme de Port-Saint-Louis-du-Rhône
- Office de tourisme des Saintes-Maries-de-la-Mer
- Parc naturel régional des Alpilles
- Parc naturel régional du Luberon
- Parc naturel régional du Queyras
- Parc naturel régional du Verdon

Budget global prévu : 105 808€

Mise en réseau des acteurs locaux dans le cadre de journées et sorties à thème

De nombreuses activités et prestations touristiques se sont développées ces dernières années en Camargue afin de promouvoir le patrimoine culturel et les savoir-faire (accueil du public dans les manades de taureaux, tourisme équestre, découverte de la faune et la flore, restauration et gastronomie...). Cependant, rares sont les professionnels à s'être engagés dans des démarches de mise en réseau de l'offre.

Aussi, la production et la mise en marché de sorties thématiques à la journée constituent un champ d'expérimentation pour la mise en œuvre du volet 3 de la CETD.

Un fil conducteur des sorties « autour de l'eau » et le principe de sorties à partir d'une prestation socle et des prestations associées ont d'ores et déjà été adoptés.

Les acteurs se sont mobilisés sur 3 thématiques expérimentales : la découverte du milieu naturel, la riziculture et les métiers de la mer.

En lien avec la mission «Education au territoire» du Parc et en partenariat avec le Bureau des guides naturalistes, 6 fiches sorties thématiques ont été rédigées.

Partenaires :

- Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Offices de tourisme
- Parc naturel régional des Alpilles
- Syndicat mixte du pays d'Arles

Budget global prévu : 30 000€



Elaboration d'un plan de jalonnement et d'un schéma directeur de RIS (programme de signalisation territorial du Parc)

Dans le souci d'assurer la protection du cadre de vie, des paysages et des milieux naturels, la loi 79-1150 du 29 décembre 1979, relative à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes, interdit la publicité dans tous les espaces situés en dehors des agglomérations mais également dans les agglomérations situées à l'intérieur des Parcs naturels régionaux.

Afin de respecter la réglementation et de proposer un juste compromis entre la préservation d'un territoire à forte valeur paysagère et la nécessité d'information pour les acteurs économiques de Camargue, le Parc a élaboré et finalisé une charte signalétique en 2009.

Conçue comme un outil d'information et d'aide à la décision, cette charte signalétique se veut être un document de référence à l'attention des élus, des décideurs locaux, des acteurs socioprofessionnels et des habitants du territoire, pour une signalisation de qualité valorisant la Camargue et ses activités humaines.

Le Parc a souhaité s'engager dans l'élaboration d'un Plan de jalonnement et d'un Schéma directeur de RIS (Relais information service). Ce travail à réaliser avec les communes, les gestionnaires de la voirie et les acteurs économiques privés ou publics, n'a pas vocation à démultiplier le nombre de supports de signalisation mais doit permettre de hiérarchiser l'information, de choisir les différents types de supports et leur contenu dans un souci d'intégration paysagère et prendre en compte les évolutions possibles de la réglementation (cf. loi dite « Grenelle 2 » n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement).

A ce jour, l'inventaire des panneaux existants et des carrefours routiers a été réalisé et une base de données géo référencées des carrefours routiers et des panneaux à mettre en conformité et/ou à implanter a été constituée. Un pré programme de RIS et SIL (signalisation d'information locale) [type de panneau, localisation, contenu de l'information à prévoir ...] a d'ores et déjà été défini.

Partenaires :

- Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles
- Chambre des métiers des Bouches-du-Rhône
- Commune d'Arles
- Commune de Port Saint Louis du Rhône
- Commune des Saintes Maries de la Mer
- Conseil général des Bouches-du-Rhône
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Domaine de la Palissade
- Etat DDTM
- Offices de tourisme

Budget global prévu : 23 000€



Projet de panneaux de présignalisation

-  **Domaine Paul Ricard**
-  **Le Méjanes**
-  **Le Mazet du Vaccarès**
-  **Le Resto du Paty**
-  **Snack Alivon**
-  **Auberge du Mas d'Alivon**
-  **L'Agachon**
-  **Le Flamant rose**
-  **Camping Crin Blanc**

Projet de panneaux de signalisation de position

-  **Lou Simbèu**
-  **Le Clos du Rhône**
- Le Tiki III**



QUELQUES INDICATEURS

- 13 entreprises candidates pour la réalisation d'un diagnostic de leurs pratiques de développement durable
- Rédaction de 6 fiches sorties thématiques reposant sur les principes du tourisme durable

INSTANCE CONCERNÉE

- Commission tourisme durable et loisirs de pleine nature



BILAN DÉTAILLÉ DES OPÉRATIONS



J-E Roche

PATRIMOINE
CULTUREL



Carle Naudot

Projet scientifique et culturel du Musée de la Camargue

AMBITION 3 - Renforcer la solidarité territoriale,
la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie

Etude préalable à la rénovation du Musée de la Camargue

Conçu selon le concept d'écomusée dès sa création en 1978, le Musée de la Camargue est labellisé « Musée de France », donc reconnu et contrôlé par l'Etat.

Son caractère novateur récompensé par le prix européen des musées en 1979, lui a valu la reconnaissance du public, nombreux à fréquenter le musée durant les quinze premières années de son existence. Si la fréquentation avoisinait les 60 000 visiteurs par an jusqu'en 1993, les inondations de cette même année, le vieillissement de la muséographie et le manque de moyens du Parc pour maintenir le bâtiment et animer la structure ont marqué le début d'un déclin qui conduit, en 2005, à diviser par trois le nombre de ses visiteurs.

Le projet scientifique et culturel exigé par la Direction des musées de France pour toute rénovation d'un musée classé a été validé en 2003. Pour être soutenu par l'Etat, il doit mettre en oeuvre une révision globale de l'équipement, dans son architecture, son fonctionnement et son contenu scientifique.

Parmi les objectifs du projet, citons notamment la revalorisation de l'architecture de la bergerie et la création de nouveaux espaces répondant aux besoins des activités mises en oeuvre par l'équipe du musée : auditorium, aire de pique nique abritée, salle d'exposition temporaire, espaces destinés aux activités pédagogiques.

Le contenu du Musée de la Camargue sera également redéfini, tenant compte des problématiques actuelles : effets des changements

climatiques, risques d'inondation, développement du tourisme, mutations sociologiques...

Un projet ambitieux mais nécessaire, visant à reconquérir le public en faisant de cet équipement un incontournable outil de découverte, de compréhension du territoire et de sensibilisation au patrimoine culturel de la Camargue.

Partenaires :

- Conseil général des Bouches-du-Rhône
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Etat : DRAC

Budget global prévu : 122 000€

Numérisation et valorisation des collections photographiques du Musée de la Camargue/PNRC

Avant même sa mise en dépôt au Parc Naturel Régional de Camargue, en 1988 puis par sa donation en 1994, le fonds Naudot, composé de 1900 plaques de verre originales, a suscité un grand intérêt, notamment grâce à la publication de « Camargue et gardians », en 1977, par la Société d'ethnographie française.

En 2007, le legs de plus de 5000 plaques de verre par la famille Bouzanquet au Musée de la Camargue est venu enrichir les collections photographiques. Ces photographies, prises par Gaston Bouzanquet entre 1889 et 1936, représentent un fonds considérable, venant compléter le point de vue de Carle Naudot sur le territoire camarguais, son histoire, et la construction de son identité culturelle.

Des images entre mémoire et témoignages, dont la numérisation et la valorisation, à travers des publications, des expositions et leur présence sur la base de données Joconde, portail des collections des musées de France du ministère de la Culture (http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/joconde_fr), vont contribuer à valoriser le patrimoine camarguais, de même que le musée de la Camargue lui-même, dépositaire du fonds.

De nombreux tirages ont été prêtés et utilisés dans des éditions, lors de manifestations culturelles (Rencontres internationales de la photographie d'Arles) ou ont fait l'objet de reportages télévisés.

Une exposition « Objectifs croisés sur la Camargue » a permis la mise en valeur de près de 300 photographies de Carle Naudot et Gaston Bouzanquet. Certaines bénéficiant même d'un traitement en 3D.

Ce travail aura notamment permis de rapprocher le Parc de ses habitants, en ayant recours à leur connaissance et pour certains, à leur mémoire, en participant à l'identification des images des collections.

Le programme pédagogique associé a permis à 600 élèves de lycées et collèges de découvrir l'exposition.

A noter que dans le cadre de la rénovation du musée, du sentier de découverte de Rousty et de la mise en place de parcours de visite du territoire camarguais, des outils d'aide à la visite, audiovisite ou baladodiffusion, et autres contenus en format MP3 à télécharger seront réalisés.

Partenaires :

- Associations d'habitants
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Etat : DRAC
- Europe FEDER

Budget global prévu : 176 879€

Edition Camargue et gardians - mise en place d'une coédition

En 1977, la Société d'ethnographie française publie « Camargue et gardians », ouvrage écrit et illustré par Carle Naudot quelques années avant sa mort, en 1948.

Cet ouvrage, a été réédité à deux reprises par le Parc naturel régional de Camargue, en 1979 et en 1989.

Le minutieux travail d'ethnographe réalisé par Carle Naudot a depuis reçu la reconnaissance du public et des spécialistes qui considèrent encore aujourd'hui « Camargue et gardians » comme un ouvrage majeur.

Mais si son contenu a conservé sa valeur documentaire, la présentation graphique de l'ouvrage, réalisée en 1978, avait beaucoup vieilli. Profitant de la qualité photographique des images de Carle Naudot, révélée par la numérisation de ses plaques originales, le Parc a souhaité réaliser une nouvelle version de l'ouvrage, réactualisée et annotée, dans l'objectif d'évaluer les impacts de la mutation constatée par Carle Naudot près d'un siècle après son étude et en faire l'analyse critique.

L'ouvrage est paru en fin d'année 2011. Des projections, des animations et des sorties seront proposées en 2012 pour valoriser l'ouvrage.

Partenaires :

- Conseil général des Bouches-du-Rhône
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur

Budget global prévu : 27 398€

Programmation culturelle du musée.

Depuis 2009, le Parc naturel régional de Camargue développe sa mission culturelle en accompagnant les opérateurs du territoire pour la valorisation de leurs actions. A travers le Musée de la Camargue, le Parc porte des actions de valorisation du patrimoine et de la culture du delta.

Sur un territoire marqué par une diversité de pratiques et un relatif isolement, le programme culturel du Parc a pour objectif d'être facteur de cohésion sociale et de rassembler les habitants et visiteurs autour de projets communs. Ainsi, il prévoit des moments d'échange prenant en compte l'identité du territoire, la préservation et la valorisation du patrimoine afin de :

- Fédérer, accompagner et coordonner les initiatives des porteurs de projets dans le domaine de la culture et de la valorisation du patrimoine du Parc et soutenir la mise en œuvre de ces actions et en assurer la promotion.
- Renouveler l'image de la Camargue par une offre culturelle ouverte à la création contemporaine et favorisant les échanges multiculturels.

- Engager la rénovation du Musée de la Camargue en lui donnant un rôle central dans le projet culturel du Parc, afin d'augmenter son rayonnement et sa fréquentation.

Parmi les nombreuses manifestations organisées en 2011, on peut notamment citer une projection de photographies de corridas en 3D tirées du fonds Gaston Bouzanquet, dans les arènes d'Arles, à l'occasion de la Féria de Pâques.

La Provence - 20/04/2011



Mise en musique par l'orchestre philharmonique de la Roquette et commentée par Jacques Durand, auteur et chroniqueur taurin du journal « Libération », et suivie d'un débat avec les spectateurs, cette soirée a réuni près de 300 participants.

Parmi les plus populaires, le Bistrot des ethnologues, ouvert une fois l'an au musée, propose une conférence sur un sujet d'ethnologie en rapport avec la Camargue, de la musique et un repas dans le musée.

« Le Chant du roseau », colloque consacré aux vertus de la Canne de Provence au service de la musique, a été lui aussi programmé pour la seconde année consécutive.

Les nombreuses soirées, rencontres, cycles de conférence et spectacles organisés ont réuni près de 1500 personnes.

Partenaires :

- Conseil de Parc
- Conservatoire des cuisines de Camargue

Budget global prévu : 45 000€

Agenda culturel des parcs naturels régionaux Alpilles/Camargue

Afin de répondre aux attentes des habitants et visiteurs curieux de découvrir les territoires des Parcs dans leurs différents aspects tant culturels qu'environnementaux, le Parc naturel régional de Camargue et le Parc naturel régional des Alpilles se sont associés au Centre permanent d'initiative pour l'environnement Rhône Pays d'Arles pour la publication d'un document semestriel de présentation des activités culturelles et de sensibilisation à l'environnement sur les territoires des deux parcs.

Le Rendez-vous des Parcs se présente aujourd'hui comme un document de référence pour les habitants et les visiteurs : 40 000 exemplaires diffusés sur le territoire des 2 parcs, et dans toute la région Provence Alpes Côte d'Azur et ses environs.

Cet agenda a permis la réduction des dépenses en communication des deux parcs par la mutualisation des moyens.

A noter que les opérations « reconnues » et portées par les 2 Parcs ont été intégrées.



Partenaires :

- Associations de défense et de valorisation de la culture et du patrimoine
- Parc naturel régional des Alpilles

Budget global prévu : 19 200€

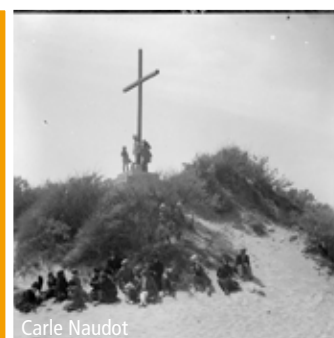


QUELQUES INDICATEURS

- 18 503 visiteurs au Musée
- Exposition de 300 photographies de Carle Naudot et Gaston Bouzanquet visitée par 600 scolaires
- 40 000 exemplaires du "Rendez-vous des Parcs" diffusés en Provence-Alpes-Côte d'Azur

INSTANCES CONCERNÉES

- Commission culture et animation du territoire
- Conseil scientifique du Musée de la Camargue





PATRIMOINE
CULTUREL

Créations contemporaines

AMBITION 3 - Renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie

Les sentiers de l'eau, phase 1 : Mas Neuf du Vaccarès - Mas du Pont de Rousty

Ce projet est né du constat d'un groupe d'usagers du territoire, ayant remarqué qu'il manque en Camargue des sites et des cheminements pour voir et comprendre l'environnement dans toute sa diversité.

Un artiste japonais de notoriété internationale, Tadashi Kawamata, a été invité début 2010 à créer un parcours de six installations, entre sculpture et architecture, pour mettre en valeur le paysage et le patrimoine camarguais, et donner à voir une autre Camargue, au-delà des idées reçues.

Sa proposition de réaliser une série de six observatoires intitulée « Les Sentiers de l'Eau », vise à offrir aux visiteurs la possibilité de parcourir différents sites pour découvrir les richesses naturelle et culturelle du delta.

En donnant de nouveaux points de vue sur la Camargue depuis des sites accessibles au public, le projet vise une approche originale de la notion de protection de l'environnement et de développement durable.

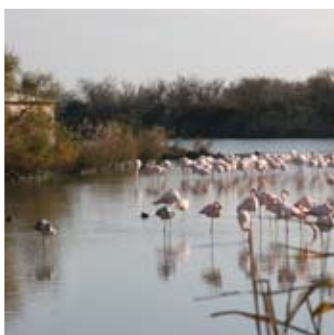
Parmi les œuvres retenues, un observatoire de valorisation du paysage devrait voir le jour aux abords du Musée de la Camargue, en fin d'année 2012.



Partenaires :

- Commune d'Arles
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Conservatoire du littoral

Budget global prévu : 460 792€



QUELQUES INDICATEURS

- Conception des observatoires du Mas Neuf et du Mas du Pont de Rousty, deux des six oeuvres des "Sentiers de l'eau"

INSTANCE CONCERNÉE

- Commission culture et animation du territoire



BILAN DÉTAILLÉ DES OPÉRATIONS



GOUVERNANCE



Regards d'habitants

AMBITION 3 - Renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie

Soutien au projet « près de chez nous, un arbre pour la nature » porté par les comités d'intérêt de quartier «Tête de Camargue» et «Saliers»

Les habitants des quartiers ruraux nord de Camargue se sont regroupés autour du CIQ (comité d'intérêt de quartier) « Tête de Camargue » pour lancer une opération de replantation des arbres qui constituaient autrefois le maillage d'une trame verte.

En accord avec la commune d'Arles, les agriculteurs, les services des routes, et les propriétaires, veulent être acteurs de leur cadre de vie en restaurant les haies et boisements, et favoriser le maintien d'espèces de grande valeur patrimoniale, telles que le Grand Rhinolophe et les chouettes, encore bien présentes en Camargue.

Une démarche collective de concertation a été engagée pour construire un projet commun aussi bien dans la réalisation de la trame verte que du choix des essences et de l'implication des habitants dans le suivi et la gestion des plantations.

A la mi-décembre 2011, une quarantaine de planteurs - habitants et agriculteurs volontaires – ont planté 2000 arbres en tête de Camargue et se sont engagés à entretenir ces plantations.

Le projet se poursuivra en 2012, avec pour but une plantation à Saliers à l'automne et l'avancement du projet d'Arboretum en Camargue.

Partenaires :

- Associations d'habitants
- Commune d'Arles
- Conseil général des Bouches du Rhône





Démarche participative du Conseil de Parc AMBITION 3 - Renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie

Programme d'actions du Conseil de parc

Le Conseil de Parc, créé pour permettre une large participation de toutes les composantes socioprofessionnelles et associatives du territoire du Parc, sert d'organe de réflexion, de conseil et de proposition pour alimenter les débats sur la politique et les actions définies par le Syndicat mixte de gestion du Parc. Il est apparu nécessaire de mettre en place des outils et moyens pour permettre aux membres de cette instance de mener à bien leur mission, notamment des documents d'information, des formations et des ateliers d'échange.

Une lettre d'information mensuelle a été créée pour fournir une information plus spécifique à ceux qui travaillent au côté du Parc, présentant l'équipe du Parc, l'actualité de certains dossiers ou les manifestations organisées.

Des sessions de formation et des journées de rencontres et de découverte du territoire ont été organisées, permettant aux participants de mieux s'exprimer en public et d'appréhender le territoire et les missions d'un Parc dans une dimension plus technique.

Dans les années à venir, il est prévu d'expérimenter de nouveaux modes de participation des habitants et socioprofessionnels du territoire, par l'intermédiaire notamment des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Partenaires :

- Associations d'habitants
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Comité de soutien

Budget global prévu : 15 000€



QUELQUES INDICATEURS

- Plantation de 2000 arbres par une quarantaine d'habitants et d'agriculteurs
- 11 membres du Conseil de Parc formés pour parler en public
- Première parution de la lettre du Conseil de Parc en octobre

INSTANCE CONCERNÉE

- Commission administration générale, finances et communication



BILAN DÉTAILLÉ DES OPÉRATIONS



GOUVERNANCE



Animations territoriales

AMBITION 3 - Renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie

Actions d'animation et de valorisation du territoire du Parc naturel régional de Camargue

Au fil des années, ces actions de sensibilisation et de valorisation ont fait l'objet d'une dynamique collective, portée par le Parc mais aussi par les habitants, les socio professionnels et les associations locales, qui participent et accompagnent les agents du Parc.

L'organisation de conférences, sorties nature, ateliers de sensibilisation et la participation à des manifestations locales visent à rassembler les techniciens du Parc, les habitants, les acteurs et tous les usagers du territoire, dans des actions communes de valorisation du patrimoine camarguais.

Parmi les nombreux exemples de ces actions reconduites annuellement, citons notamment :

- l'espace toro aux Corrales de Gimeaux, dont les ateliers pédagogiques sur l'élevage extensif ont concerné 500 participants chaque année ;
- les journées mondiales des zones humides, occasion d'organiser conférences, colloques, spectacles ou sorties nature, auxquelles ont participé une centaine de personnes ;
- le stand du Parc à Camargue gourmande à Arles, dont la fréquentation est estimée à 40000 personnes sur trois jours et dont les ateliers ont attiré près de 500 personnes, toutes générations confondues.

Rappelons aussi que la fête de la nature, la nuit de la chouette et la nuit de la chauve-souris sont aussi l'occasion de découvrir le patrimoine naturel camarguais et de sensibiliser le public à la nécessité de sa protection.

Partenaires :

- Associations de défense de l'environnement
- Associations de défense et de valorisation de la culture et du patrimoine
- Association des éleveurs de chevaux de race Camargue
- Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles
- Comités de tourisme régional et départemental de Provence Alpes Côte d'Azur
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Fédération française de la course camarguaise
- Office de tourisme d'Arles

Budget global prévu (2008-2011) : 18 000€

Budget global prévu (2009-2011) : 20 000€



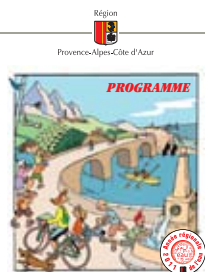
Fête du Parc : la Camargue, suivez le fil de l'eau

Fort du succès rencontré par cette manifestation les années précédentes, la Région Provence Alpes Côte d'Azur a souhaité reconduire la Fête du Parc, commune aux cinq parcs de la région, à savoir les Alpilles, la Camargue, le Luberon, le Queyras et le Verdon. L'objectif étant de sensibiliser les habitants à la qualité et à la diversité du territoire régional, ainsi qu'à l'action spécifique des Parcs naturels régionaux.

Cette année, c'est sur le thème de l'eau, au cœur de toutes les préoccupations camarguaises, que les animations et les circuits ont été construits.

Près de 2000 personnes ont participé à la fête; plus de 800 personnes ont participé aux circuits organisés dans la matinée et plus de mille personnes ont pris part aux animations. On peut saluer une forte implication locale des acteurs et habitants, témoignant de la popularité de l'évènement.

*La Région fête
Les Parcs naturels régionaux
Dimanche 25 septembre 2011*



Partenaires : Diversité - Développement - Animation
Une autre vie à l'initiative ici

Partenaires :

- ADEME
- Associations d'acteurs socioprofessionnels
- Association des amis des marais du Vigueirat
- Associations de défense et de valorisation de la culture et du patrimoine
- Commune Arles
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Domaine de la Palissade
- Groupe Chiroptères de Provence
- Office de tourisme d'Arles
- Pêcheurs professionnels
- Réserve naturelle nationale de Camargue - SNPN
- SYMADREM
- Syndicat mixte des traversées du delta du Rhône
- Syndicat des riziculteurs de France et filière

Budget global prévu : 40 000€

La participation d'une soixantaine de partenaires et prestataires de service atteste de la complexité d'organiser un tel évènement, qui promeut notamment le travail en réseau, indispensable rouage de ce type de manifestation.

Participation du Parc au Salon de l'agriculture

Le Salon de l'agriculture de Paris s'est tenu du 19 au 27 février 2011. À cette occasion, la Région Provence Alpes Côte d'Azur a proposé aux 5 Parcs naturels régionaux de participer à l'animation du stand régional et de promouvoir leur territoire et leurs productions locales.

Cette participation a été l'occasion pour le Parc, accompagné de producteurs locaux, de faire connaître et sensibiliser le grand public à ses missions et aux actions de valorisation qu'il conduit avec les producteurs locaux, notamment autour d'ateliers de dégustation, auxquels 300 personnes ont participé.

Partenaires :

- Agriculteurs professionnels
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Groupe Salins
- Parc naturel régional des Alpilles
- Parc naturel régional du Verdon
- Syndicat de défense et de promotion de la viande AOC taureau de Camargue

Budget global prévu : 1 250€



QUELQUES INDICATEURS

- Fête du Parc : participation de 812 personnes aux circuits découverte et 1032 personnes aux animations
- Espace Toro : participation de 1020 enfants aux ateliers pédagogiques

INSTANCE CONCERNÉE

- Commission culture et animation du territoire



BILAN DÉTAILLÉ DES OPÉRATIONS



INFORMATION,
SENSIBILISATION
ÉDUCATION
AU TERRITOIRE



Réseau d'éducation au territoire

Ambition 4 - Partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes

Classe Camargue

La classe Camargue est un programme d'éducation au territoire thématique, impulsé et piloté par le Parc, à destination des élèves du primaire des communes de son territoire (Arles, Port Saint Louis du Rhône et Saintes-Maries-de-la-Mer).

L'élaboration du programme pédagogique se fait en partenariat avec les différents acteurs du territoire, sur la base de leurs compétences respectives.

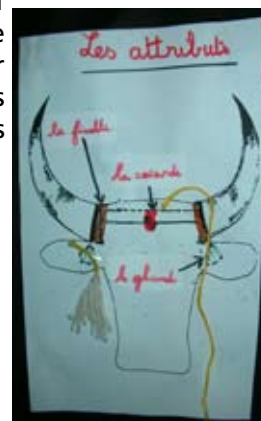
Toutes les activités sont accompagnées de fiches pédagogiques qui permettent aux enfants de réaliser leur « livre Camargue ».

Ce programme se décline en séances successives, alternant sorties de terrain (journée d'immersion sur le sentier du Mas du Pont de Rousty, journée sur le littoral, plage de Piémanson sur la thématique « l'eau douce, l'eau salée », journée dans une manade) et groupes de travail en classe, utilisant les supports offerts par les malles pédagogiques.

Les objectifs pédagogiques de ce programme visent à :

- Sensibiliser les élèves sur leur territoire et son patrimoine naturel, culturel et humain, à travers un programme pédagogique thématique proposant de découvrir le territoire camarguais en tant que zone humide,
- Faire comprendre aux élèves les différents enjeux liés à la protection de l'environnement (avifaune) et au développement durable (agriculture, occupation humaine),
- Faire connaître les pratiques culturelles liées à l'élevage en Camargue,

- Faire connaître le milieu littoral et les enjeux liés à la fréquentation touristique (tourisme maîtrisé et tourisme non maîtrisé).
- Offrir au public scolaire un programme de découverte et de connaissance qui soit le plus exhaustif possible et qui puisse être exploitable par les enseignants dans le cadre de leurs projets d'école.



Le programme classe Camargue de 2010-2011 a touché 154 enfants du primaire (soit 7 classes des écoles d'Arles) qui ont bénéficié chacune de 6 demi-journées d'animations pédagogiques.

Partenaires :

- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Inspection de l'éducation nationale

Budget global prévu : 21 920€

Inviter la biodiversité dans votre école

« Inviter la biodiversité dans votre école » est un programme d'éducation à la biodiversité camarguaise proposé aux écoles primaires et aux collèges. Ce programme prend appui sur la réalisation et l'animation d'un jardin pédagogique au sein de l'école pour aller vers la connaissance du territoire camarguais et de sa biodiversité. Il comporte des animations à l'école et une sortie sur le sentier d'interprétation du Mas du Pont de Rousty.

L'objectif initial était de mettre en place un programme pédagogique pour sensibiliser les enfants à la biodiversité méditerranéenne (et en particulier camarguaise) par le biais de la création d'un jardin pédagogique au sein des écoles, par la mise en place d'animations pédagogiques thématiques en classe sur le thème de la biodiversité (entomologie associée au jardin) et en faisant participer les enfants à des sorties sur le terrain dans l'environnement proche de l'école pour découvrir la nature in situ.

Ce programme a permis aux élèves :

- de créer leur jardin, d'en assurer les plantations et apprendre à les gérer en autonomie : désherbage manuel, épandage d'engrais biologique, mise en place d'un paillage pour limiter la pousse des mauvaises herbes et préserver l'humidité
- de participer à l'aménagement du jardin de leur école pour aider les oiseaux à mieux supporter l'hiver, en fabriquant des boules de graisse et des mangeoires.
- d'aborder, avec le support d'une mallette pédagogique, le monde des insectes dans leur globalité (classification, nutrition, biotopes) et l'importance de leur place dans l'écosystème. Puis une animation a démontré l'utilité des insectes auxiliaires du jardin, et les conséquences écologiques induites par leur éventuelle disparition.

A cette occasion les élèves ont également réalisé un nichoir à insectes auxiliaires.

6 écoles primaires de la commune d'Arles ainsi qu'un collège de Port Saint Louis du Rhône ont participé à ce programme en 2010-2011, pour un total de 189 élèves.



Partenaires :

- Association la Cicindèle
- Association des amis du Parc ornithologique du Pont de Gau.
- Bureau des guides naturalistes

Budget global prévu : 33 840€

Programme de sensibilisation au grand public : les sorties gourmandes

Le Parc a mis en place un programme de découverte et de sensibilisation à destination du grand public, basé sur une formule d'animation d'une demi journée, faisant intervenir des acteurs socioprofessionnels qui expliquent l'histoire de leur entreprise, replacée dans le contexte camarguais, et leur savoir-faire, de la méthode de production à la filière commerciale.

La découverte de l'exploitation est suivie d'une démonstration en temps réel par un chef cuisinier et s'achève par une dégustation.

En 2011 le programme a permis de découvrir :

- un producteur de vins de Camargue labellisés bio,
- un manadier producteur de taureau AOC Camargue,
- un producteur de riz
- un producteur de pomme de terre des sables,
- la récolte et la préparation de la fleur de sel et des sels aromatisés des salins du midi
- la pêche dans les étangs avec un pêcheur professionnel
- les huiles d'olive du Plan du Bourg
- les pommes fruits et les légumes d'une ferme de haute Camargue.

Cette opération a très bien fonctionné en terme d'implication des partenaires dans les animations d'une part et en terme de pertinence pédagogique.

Elle a permis de valoriser le territoire et ses acteurs socioprofessionnels, permettant de découvrir des pratiques et des savoir-faire, de créer du lien social, des échanges et de faire connaître les produits proposés par les producteurs locaux.



Les sorties ont été très appréciées, autant du public que des socioprofessionnels du territoire.

Partenaires :

- Acteurs socioprofessionnels : agriculteur, riziculteur, viticulteur, éleveur de taureaux, pêcheurs, oléiculteur, maraîcher.
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Conservatoire des Cuisines de Camargue
- Groupe Salins

Budget global prévu : 8 820€

Programme de sensibilisation du grand public : les sorties nature

« Les sorties nature du Parc » est une offre de découverte et de sensibilisation pour le grand public. Les sorties proposées présentent des espaces inédits du territoire pour le grand public, à l'échelle de la réserve de biosphère ; elles se déroulent sur une demi journée ou une journée entière sur des terrains publics ou privés. Majoritairement axées sur la découverte pédestre, elles peuvent parfois prendre un caractère plus sportif, avec des randonnées à cheval ou des sorties en canoë sur le petit Rhône.

En 2011, le Parc a proposé 14 sorties nature réparties sur l'ensemble de l'année, à l'exception des mois de juillet et août. Au total, ce sont plus de 300 personnes qui ont participé au programme, par groupe d'une vingtaine de personnes par sortie. Les publics touchés sont des publics locaux, voire régionaux (départements du Gard, du Vaucluse et des Bouches du Rhône majoritairement).

Cette opération initiée en 2009 continue de rencontrer un grand succès. Elle permet au Parc d'avoir une offre de découverte nature pour le grand public et contribue à faire la promotion du territoire.

Partenaires :

- Association du Parc ornithologique du Pont de Gau
- Bureau des guides naturalistes

Budget global prévu : 8 820€



Pauline Daniel



QUELQUES INDICATEURS

- 150 enfants de 7 écoles primaires d'Arles sensibilisés au territoire camarguais lors de 6 demi journées d'animations
- 189 élèves de 6 écoles primaires d'Arles et d'un collège de Port Saint Louis du Rhône sensibilisés à la biodiversité méditerranéenne
- Participation de 312 personnes aux 14 sorties nature

INSTANCE CONCERNÉE

- Commission sensibilisation et éducation au territoire





J-E Roché

Maison du Parc

Ambition 4 - Partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes



J-E Roché

INFORMATION,
SENSIBILISATION
ÉDUCATION
AU TERRITOIRE

Mise en conformité de la maison du Parc située aux Saintes Maries de la Mer aux normes environnementales et d'accessibilité

La maison du Parc doit faire l'objet d'une mise aux normes pour accueillir le public.

La mission du programmiste (Agence Scarabée) retenu par le Parc doit permettre au maître d'ouvrage de définir précisément le projet d'aménagement de cet équipement, en permettant de préciser le montant des travaux, des missions et des frais annexes, et de constituer les dossiers de demande de financement.

Le programmiste doit également accompagner le maître d'ouvrage pour l'organisation et le lancement du concours pour désigner une équipe de maîtrise d'œuvre. Il apportera son expertise juridique, technique et environnementale pour l'analyse des réponses au programme qu'il aura défini et participera au jury de sélection.

En avril 2011, l'agence Scarabée a présenté le programme technique détaillé de l'étude et chiffré le choix retenu, prenant en compte une réhabilitation de qualité environnementale, et dans l'optique d'obtenir le label «tourisme et handicap».

Partenaires :

- CAUE des Bouches-du-Rhône
- Comité départemental de tourisme des Bouches-du-Rhône
- Commune des Saintes Maries de la Mer
- Office de tourisme d'Arles
- Office de tourisme des Saintes Maries de la Mer
- Conseil général des Bouches-du-Rhône
- Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- Services de l'Etat

Budget global prévu : 44 186€



J-E Roché

QUELQUES INDICATEURS

- Travaux de réhabilitation évalués à 1,8 millions d'euros TTC
- Travaux obligatoires à réaliser pour une réouverture au public estimée à 100000 euros

INSTANCE CONCERNÉE

- Comité de pilotage spécifique



Opus Spécies

BILAN DÉTAILLÉ DES OPÉRATIONS



J-E Roché

INFORMATION,
SENSIBILISATION
ÉDUCATION
AU TERRITOIRE



Supports d'information et d'accueil

Ambition 4 - Partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes

Définition d'une identité visuelle et d'une charte graphique pour le Parc naturel régional de Camargue

Pendant toute l'année 2009, un important travail sur la communication du Parc naturel régional de Camargue a été effectué. A l'issue de ce travail, un plan de communication a été proposé aux présidents des différentes commissions du Parc et aux membres de la commission « Administration générale, finances et communication ». Celui-ci avait été validé en Comité syndical fin 2009.

L'une des premières mesures préconisées dans ce plan de communication concernait la définition d'une identité visuelle pour le Parc et la mise en place d'une charte graphique, permettant :

- de donner de la cohérence à l'ensemble des outils de communication du Parc;
- d'incarner le Parc (ses valeurs, ses missions, ses spécificités, ses traditions et sa modernité...) dans sa double dimension de territoire et d'organisme public.



Budget global prévu : 20 000€

Conception et édition de produits de sensibilisation et d'information sur le Parc et son territoire

Compte tenu de la qualité de son patrimoine et de la grande notoriété de la Camargue, le Parc naturel régional de Camargue, très largement sollicité, a besoin de mieux communiquer sur son territoire. Pour cela, il mène un certain nombre d'actions dans le domaine de l'information, à destination des habitants et des visiteurs.

Les objectifs de cette opération sont d'informer et expliquer les différentes actions du Parc aux habitants et à ses visiteurs et les sensibiliser à la richesse du patrimoine naturel et culturel de la Camargue.

Parmi les documents produits, citons notamment la lettre d'information du Parc, qui bénéficie d'une large distribution sur et hors territoire (habitants, acteurs et correspondants institutionnels).

Un document de présentation de 8 pages sur le Parc naturel régional de Camargue, organisme et territoire, conforme à la nouvelle charte graphique du Parc a été distribué aux élus, visiteurs et partenaires et mise à disposition des habitants dans les manifestations organisées par le Parc.

Faisant suite à la mise en place du plan de communication du Parc et à l'adoption de la nouvelle charte graphique, le dépliant d'information sur la Camargue et les équipements d'accueil du territoire a été remanié.



Le Parc a également fait réaliser trois affiches institutionnelles présentant le Parc naturel régional de Camargue et mise à disposition de ses partenaires. Celles-ci ont été déclinées selon la nouvelle charte graphique du Parc.

D'autres supports d'information ont été réalisés pour informer le public sur des actions phares du parc, notamment le parasitisme bovin, les produits sous signes de qualité et le bilan de la démoustication.

Partenaires :

- Office de tourisme d'Arles
- Office de tourisme de Port Saint Louis du Rhône
- Office de tourisme des Saintes Maries de la Mer

Budget global prévu (2010) : 27 600€
Budget global prévu (2011) : 33 000€



QUELQUES INDICATEURS

- 6 numéros annuels de la lettre du Parc "Visages de Camargue" distribués dans 9 000 boîte à lettres en Camargue

INSTANCE CONCERNÉE

- Commission administration générale, finances et communication



BILAN DÉTAILLÉ DES OPÉRATIONS



Opus Spécies

**ÉCONOMIE
LOCALE, SERVICES
À LA POPULATION
ET AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE**



Pauline Daniel

Développement de l'économie rurale et accès aux services

Ambition 4 - Partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes

Déploiement de la couverture numérique en haut débit dans le cadre du programme régional Boucles régionales haut débit (BLHD)

La couverture Internet haut débit de territoires ruraux peu densément peuplés constitue un enjeu déterminant en matière d'aménagement pour les élus et les acteurs locaux.

A ce titre, le Syndicat mixte du Pays d'Arles a initié en 2009 une opération de détournage des zones blanches (pas de débit) et grises (pas assez de débit), afin d'améliorer la couverture numérique en haut débit du territoire, dans le cadre de l'appel à projet régional FEDER / Conseil régional « BLHD (Boucles locales haut débit) ».

Afin de permettre une couverture optimale du Pays d'Arles, les projets de déploiement des équipements haut débit sont portés par quatre territoires :

- le Parc naturel régional de Camargue,
- la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette,
- la Communauté de communes Rhône Alpilles Durance,
- la Communauté de communes vallée des Baux Alpilles.

L'objectif de cette opération est d'atteindre à terme 100% de couverture des zones blanches et grises haut-débit recensées pour la commune d'Arles sur le territoire du Parc.

Au cours de l'année 2011, l'implantation d'un NRA-ZO (nœud de raccordement couvrant une zone d'ombre) pour le sous répartiteur secondaire de Saliers a été réalisé. Cette opération a concerné 82 lignes téléphoniques.

Partenaires :

- Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- Commune d'Arles
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Europe - FEDER
- Syndicat mixte du Pays d'Arles

Budget global prévu : 184 184€

Arles Info + - décembre 2011



Projet de valorisation des productions agricoles du Pays d'Arles en circuits courts de proximité et dans la restauration collective

Les circuits courts ont toujours existé sous différentes formes. La définition communément admise des circuits courts est la présence d'un intermédiaire au maximum entre l'acheteur et le consommateur.

Ces dernières années, les expériences de structuration à l'initiative de la profession ou des consommateurs se sont multipliées. Celles-ci reflètent un besoin de proximité, qui renforce les liens sociaux, valorise le travail des agriculteurs, et assure une meilleure prise en compte de la question agricole sur les territoires, tout en développant des débouchés économiques au niveau local et tendant à limiter l'impact carbone.

La proximité géographique des acheteurs et consommateurs semble évidente sur le territoire du Pays d'Arles. Cependant, force est de constater que cette proximité n'est pas opérationnelle. Les produits agricoles locaux ne sont pas suffisamment valorisés auprès des consommateurs locaux.

L'enjeu pour le territoire est d'évoluer vers une proximité organisée qui répondrait aux enjeux agricoles locaux et aux attentes des consommateurs, en associant les partenaires professionnels et les collectivités dans la construction de cette démarche.

Ainsi, le Syndicat mixte du Pays d'Arles a souhaité porter un projet à visée opérationnelle pour favoriser le développement de circuits courts de proximité dans le cadre d'un partenariat opérationnel avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et les Parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue.

A ce stade de l'opération, des entretiens auprès des différents représentants de la profession agricole au sujet de leurs pratiques et leurs attentes en matière de circuits courts ont été conduits et un diagnostic agricole a été réalisé par la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

Partenaires :

- Agriculteurs professionnels
- Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
- Communes
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Europe - FEADER
- Parc naturel régional des Alpilles
- Syndicat mixte du Pays d'Arles

Budget global prévu : 13 500€



INSTANCES CONCERNÉES

- Commission activités économiques et accès aux services
- Commission activités agricoles, développement et promotion de l'élevage
- Commission d'appel d'offres et de la commande publique
- Commission architecture, urbanisme et paysage



J-E Roché

Animation et suivi du programme LEADER du Pays d'Arles

Dans le cadre de la politique de développement rural sur la période 2007-2013, LEADER constitue l'axe 4 de la programmation du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et de sa déclinaison nationale à travers le programme de développement rural hexagonal (PDRH).

La principale spécificité de l'axe LEADER est qu'il est mis en oeuvre à l'échelle régionale par des groupes d'action locale (GAL - regroupement de personnes publiques et privées) retenus sur appel à projet, chacun étant chargé de mettre en oeuvre sur son territoire un plan de développement pluriannuel axé sur une priorité ciblée.

Les syndicats mixtes du Pays d'Arles et des Parcs des Alpilles et de Camargue ont élaboré une candidature conjointe à l'appel à projets LEADER, qui traduit la volonté d'un engagement commun à moyen terme sur une démarche partagée et cohérente. Le syndicat mixte du Pays d'Arles en est la structure administrative porteuse, mais l'animation et le suivi du programme sont assurés par une cellule technique regroupant du personnel des trois structures. Cette mutualisation de compétences permet de rationaliser les moyens humains de chacun des partenaires et de répondre aux objectifs de l'appel à candidature LEADER.

Les axes fondateurs du programme LEADER Pays d'Arles convergent vers un objectif de maintien, de partage et de valorisation dynamique de l'identité rurale du territoire et répondent à trois enjeux majeurs :

- Fédérer les acteurs du territoire autour d'une démarche « qualité - ruralité - modernité »
- Conforter l'identité rurale comme facteur de qualité de vie et de cohésion sociale du territoire, en favorisant la mise en place de services innovants, notamment dans les zones les moins fournies

- Faire de la qualité un facteur clé du développement économique local, en s'appuyant sur des éléments d'identité phares du territoire à forte valeur ajoutée et générant de nouvelles activités.

Après deux années de mise en oeuvre du programme (2009 et 2010), les missions et la répartition des tâches au sein de la cellule technique se sont optimisées.

En 2011, l'intervention de la cellule technique a notamment porté sur :

- L'accompagnement des porteurs de projets souhaitant mettre en oeuvre des actions répondant à la stratégie LEADER du Pays d'Arles,
- Le lancement et accompagnement de démarches collectives et territoriales au regard des thématiques identifiées comme prioritaires (agriculture, alimentation et territoire / services et mobilité / tourisme durable)
- L'amélioration d'un dispositif de communication sur le programme auprès des entreprises, associations, habitants, élus...
- La réflexion sur l'évaluation à mi-parcours du programme LEADER.

Partenaires :

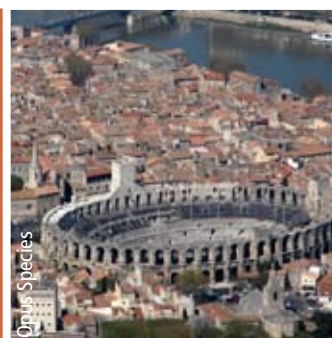
- Conseil général des Bouches du Rhône
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Etat : DDTM
- Europe - FEADER
- Parc naturel régional des Alpilles
- Syndicat mixte du Pays d'Arles

Budget global prévu : 14 839€



QUELQUES INDICATEURS

- Haut-débit accessible à 82 lignes téléphoniques autour de Saliers
- Finalisation d'un accord de coopération transnationale avec les groupes d'action locale (GAL) italiens du delta du Pô





Réserve de biosphère de Camargue et convention Ramsar

Ambition 4 - Partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes



COOPÉRATION

Fonctionnement de la Réserve de biosphère

Le Parc assure la coordination de la gestion de la réserve de biosphère de Camargue. Pour ce faire, il a pour mission d'organiser et d'animer les réunions du comité de gestion, du comité technique et du conseil scientifique de la réserve de biosphère.

En 2011, le Parc a participé à de nombreuses activités de réseau, notamment les rencontres annuelles des coordinateurs des réserves de biosphère de France qui se sont tenues dans le Luberon Lure et les travaux du groupe pédagogique des réserves de biosphère françaises qui ont eu lieu en Cévennes.

Dans le cadre de programmes d'échanges et d'accueil de délégations, on peut mentionner un voyage d'étude de la réserve de biosphère de la mer d'Iroise, une visite dans le marais audomarois, en association avec le comité français des réserves de biosphère, pour examiner la candidature de ce territoire au réseau.

La Réserve de biosphère de Camargue a également participé à la journée atelier expression des acteurs dans le cadre du projet de réserve de biosphère des Gorges du Gardon.

Dans le cadre de ses missions d'édition et de publication, on peut également mentionner la réalisation de l'exposition scientifique « De la science à la gestion, 40 ans de recherches en Camargue » portant sur les thèmes de l'eau, de la biodiversité, des pratiques et de l'adaptation.

Dans le cadre des 40 ans des réserves de biosphère,

un jeu éducatif « Arbre à palabres » a été réalisé. En Camargue, c'est le roseau qui fait office de l'élément végétal support pour la trame du jeu.

La charte d'adhésion à la réserve de biosphère sera engagée en 2012 après avis d'opportunité exprimé au regard d'une analyse des différents dispositifs de labellisation et de marquage déjà existants.

La publication en décembre 2011 des actes du Forum scientifique « 40 ans de recherche au service de la gestion en Camargue », qui s'était tenu l'année précédente, marque une étape dans la connaissance acquise par les équipes de recherches et rapporte par des témoignages d'acteurs l'appropriation des résultats au service de la gestion du territoire.

Partenaires :

- Syndicat mixte pour la gestion et la protection de la Camargue gardoise

Budget global prévu : 12 600€

La Provence - 27/11/2011



BILAN DÉTAILLÉ DES OPÉRATIONS



Opus Species

COOPÉRATION



Coopération à l'international

Ambition 4 - Partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes

Développement de la coopération internationale

La coopération internationale est un objectif majeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, encouragée par l'Etat au titre de l'expérimentation (code de l'environnement et loi Thiollière du 2 février 1977). Elle est en outre soutenue par l'Europe au titre de ses différents programmes (Leader, LIFE, MED-IEVP, FEDER-MED...). La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a quant à elle engagé des partenariats avancés avec de nombreuses régions méditerranéennes et le Brésil. Le Département des Bouches-du-Rhône et les communes du Parc conduisent également depuis plusieurs années des opérations de jumelage et de coopération décentralisées. Enfin, les partenaires du Parc et notamment la Fondation de la Tour du Valat sont impliqués sur des projets méditerranéens impliquant le territoire de Camargue.

Après avoir longtemps fonctionné de manière assez isolée, en raison des spécificités de son territoire, de son statut juridique et de son histoire, le Parc de Camargue s'est ouvert aux coopérations avec d'autres territoires. Il entend amplifier cette évolution à la faveur de sa nouvelle charte, qui exprime la volonté des acteurs locaux et des partenaires institutionnels de développer une politique de coopération décentralisée, notamment avec des territoires aux enjeux similaires.

De plus, la reconnaissance du territoire au titre de la convention internationale de Ramsar sur

la protection des zones humides et des réserves mondiales de biosphère par l'UNESCO renforce sa notoriété internationale et le conduit à s'inscrire dans un réseau international.

Dans cet esprit, le Parc a conduit diverses missions, notamment un jumelage avec le parc de Doñana en Espagne et la participation à un programme européen LIFE sur la valorisation biologique des anciens salins du delta du Pô, du parc Molentargius en Sardaigne, des salins de Bulgarie et des salins de Camargue.



En Uruguay, avec la fédération des Parcs régionaux de France, le Parc a participé à la mise en oeuvre d'un PNR de la "laguna de Rocha", zone humide Ramsar et réserve de biosphère similaire à la Camargue.

A noter que le projet de coopération avec le Maroc n'a pas été poursuivi. Il portait sur des zones humides littorales qui ont pu être désignées à la convention de Ramsar, mais le projet de parc des "marais du bas Loukos" près de Larache a été arrêté, faute de volonté locale.

Partenaires :

- Commune d'Arles
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Fédération nationale des parcs naturels régionaux de France
- Groupe Salins
- Parcs méditerranéens
- Tour du Valat

Budget global prévu : 50 000€



Observatoire du territoire et système d'information territorial

Ambition 4 - Partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes



COOPÉRATION

Rétrospective et valorisation de 20 ans de suivis de l'occupation du sol sur le territoire du Parc

Depuis 1991, dans le cadre de son observatoire territorial, le Parc suit tous les 5 ans l'état de l'occupation du sol sur son territoire. Un survol aérien à basse altitude permet d'acquérir des photographies précises du territoire. Après vérification sur le terrain, ces photographies sont ensuite interprétées, puis les données sont intégrées dans le système d'information géographique (base de données du S.I.G.) à partir duquel est établie une carte et sont effectuées des traitements et analyses.

Ce suivi permet d'améliorer les connaissances et de mettre en évidence les mutations, d'analyser et de quantifier l'évolution des différents milieux : agricoles, naturels - dont les zones humides - urbains et salicoles. Sur la base des données collectées et des premiers traitements, des réflexions sont ensuite engagées pour préciser les changements observés et apporter, le cas échéant, un éclairage sur les facteurs à l'origine de ces changements : facteurs climatiques, fonciers (acquisition terrains des salins, ...), mise en œuvre des politiques concernant les zones humides...

Malgré les difficultés inhérentes à tous les travaux d'analyse spatiale initiés depuis une vingtaine d'année, les résultats obtenus lors des précédentes campagnes montrent bien la nécessité de poursuivre le suivi de l'occupation du sol sur le territoire du Parc naturel régional. En effet, cette base de données constitue un excellent outil non seulement de connaissance et de compréhension des évolutions du territoire mais aussi d'évaluation des actions engagées sur

ce territoire (mesures agri-environnementales, replantation des haies...).

La dernière occupation comparée du sol entre 2001 et 2006 avait notamment confirmé :

- une certaine stabilité de la superficie globale des milieux naturels (40 000 ha),
- une stabilité des milieux bâtis,
- une suprématie de la riziculture qui perdure mais est nettement contestée par la culture du blé, laquelle est en progression de près de 2000 ha quand celle du riz en perd 1700,
- un effondrement des cultures oléagineuses, notamment celle du tournesol qui perd près de 1000 ha,
- une légère régression des sansouires, milieux emblématiques, qui perdent 2% de leur superficie.

Depuis 1991, les résultats de ce suivi de l'occupation du sol ont été largement utilisés dans de nombreuses études ou réflexions conduites par le Parc ou par ses partenaires, et notamment pour des opérations labellisées « plan Rhône » concernant les volets « inondation » et « qualité, ressources, biodiversité ».

La présentation des résultats au comité technique est prévue au printemps 2012. Suivra la phase relative à l'interprétation des données diachronique depuis 1991, puis la phase relative à la mise en forme et la validation d'un document de communication à l'automne 2012.

Partenaires :

- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Réserve naturelle nationale de Camargue - Société nationale de protection de la nature
- Syndicat mixte pour la gestion et la protection de la Camargue gardoise
- Tour du Valat

Budget global prévu : 75 000€

Observatoire Camargue - Consultation des ressources d'information géographique du SIT des Parcs de la région Provence Alpes Côte d'Azur

Depuis 2001, le Parc naturel régional de Camargue est engagé avec 5 autres structures partenaires de la réserve de biosphère (réserve nationale de Camargue, Tour du Valat, DESMID, Syndicat mixte de la Camargue gardoise, mairie d'Arles), dans la construction de l'observatoire Camargue, qui doit être un outil de suivi des évolutions de ce territoire.

Afin de porter à connaissance des élus, des acteurs du territoire et plus largement du public les données et informations acquises, le Parc s'appuie, depuis le début de l'année 2010, sur le système d'information mutualisé à l'échelle des Parcs de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, initié en 2003 par les PNR du Lubéron et du Verdon et adopté plus récemment par le PNR du Queyras.

Ce Système d'information territorial (SIT) permet, via Internet, de partager et rendre accessibles des données numériques et cartographiques dans un environnement convivial et évolutif.

L'analyse des besoins a démontré la nécessité de développer, dans le cadre de ce SIT, un nouveau module informatique, permettant de consulter les ressources d'information géographique du SIT.

Celui-ci permettra aux utilisateurs de dessiner sur une carte une forme libre (polygone, point, point GPS, ligne, zone tampon) ou prédéfinie (ex : commune) afin d'obtenir et de connaître à l'aide d'un simple clic toutes les ressources disponibles sur cette portion de territoire choisi (couches d'information géographiques, fiches synthétiques, statistiques, projets spécifiques en cours, zonages plan de parc...).



Le développement d'un tel module permettra d'augmenter considérablement la performance des outils de consultation et d'interrogation du S.I.T.

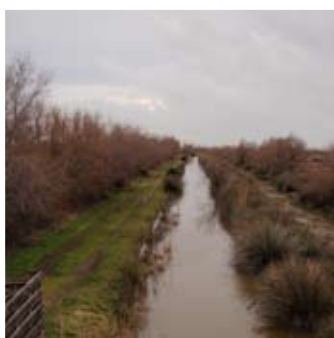
Le Parc de Camargue a quant à lui recentré son action sur le développement de l'application «fiche communale», c'est à dire sur la requête portant sur les périmètres communaux exclusivement.

D'une manière générale, celle-ci permettra d'avoir une autonomie plus grande et plus de latitude dans la création d'applications métier au service des besoins des chargés de missions.

Partenaires :

- Conseil régional Languedoc-Roussillon
- Etat : DREAL Provence Alpes Côte d'Azur

Budget global prévu : 22 000€



QUELQUES INDICATEURS

- Accueil de délégations et échanges avec d'autres réserves de biosphère
- 250 exemplaires des actes du forum scientifique diffusés
- Nouvelle campagne d'acquisition des données d'occupation du sol

INSTANCES CONCERNÉES

- Comité de l'Observatoire Camargue
- Commission de suivi et évaluation de la charte
- Conseil scientifique de la Réserve de biosphère





Suivi évaluation participatif de la mise en oeuvre de la charte

Ambition 4 - Partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes

Elaboration d'outils de valorisation de la nouvelle charte

La procédure de révision de la charte est arrivée à son terme en février 2011, avec la signature du décret portant renouvellement de classement du Parc.

L'élaboration de la charte a été un moment de larges débats et de concertations qui sont appelés à se prolonger au-delà de la période de révision. L'entrée d'une nouvelle commune, et par conséquent d'une nouvelle population, nécessite d'engager un effort pour l'informer des principales dispositions de la charte, la sensibiliser aux missions du Parc et aux engagements induits par l'adhésion de leur collectivité.

Dans cette optique, Le Parc a souhaité réaliser des outils de valorisation de la nouvelle charte, afin de restituer et de valoriser le fruit du travail réalisé par tous les habitants et acteurs du territoire.

Des CD contenant les documents constitutifs de la charte ont été gravés et distribués et les exemplaires de charte à destination des membres du Comité syndical et du Conseil de Parc seront disponibles dès le 1er semestre 2012. Le rapport de charte est également consultable et téléchargeable en ligne sur le site Internet du Parc (www.parc-camargue.fr).



L'élaboration d'un « guide pratique de la charte et du Parc au quotidien » répondra à une double demande des habitants qui souhaitent d'une part que le Parc mette à disposition ses productions sous une forme synthétique et vulgarisée, et d'autre part, assure le recueil, la capitalisation et le traitement de leurs demandes. La réponse à leurs doléances permettra de renforcer leur sentiment d'appartenance au territoire, leur rôle dans le fonctionnement démocratique du Parc, en particulier pour les nouveaux adhérents, et encouragera leur participation au suivi évaluation de la charte.

Des ateliers de travail pour la conception de la trame du guide sont prévus en début d'année 2012 avec les membres du Conseil de Parc qui se seront portés volontaires.

Ce guide, qui constituera donc une première base d'échanges entre le Parc et ses usagers, sera relayé par la création d'un site Internet participatif, qui répondra aux exigences de transparence et de proximité soulevées lors du travail de concertation.

Le travail relatif à la création du site, qui sera réalisé en interne pour limiter les coûts, est programmé pour la fin du premier semestre 2012.

Le pilotage de ce projet est assuré par la commission "suivi évaluation de la charte".

Partenaires :

- Conseil de Parc
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur

Budget global prévu : 30 000€

Rapport d'activités 2011 du Parc naturel régional de Camargue

Directeur de la publication : Hervé Schiavetti

Responsable de la rédaction : Didier Olivry

Relecture : Régis Vianet, Sonia Ayme

Analyse des données et synthèses : Régine Gal

Maquette et mise en page : Chantal Mebreck

Sources des données :

Responsables des opérations :

S. Arnassant, M. Cervilla, L. Dami, R. Dumoulin, C. Espelly,
C. Falavard - Avondet, J. Faure, R. Fausti, R. Gal, C. Galindo,
E. Gobert, M. Granier, G. Hemery, P. Isenmann, A. Jouvenel, E. Le
Roux, D. Marobin-Louche, C. Mebreck, D. Olivry, F. Rabemananjara,
A. Robert - Tindille, E. Rouquette, A. Vadon, D. Vergnaud, R. Vianet
et pôle administration générale :
S. Ayme, J. Compan, C. Héritier, P. Lopez, E. Mondet

Parc naturel régional de Camargue

Mas du Pont de Rousty - 13200 Arles

Tél. 04 90 97 10 40 - fax. 04 90 97 12 07

e-mail: secretariat@parc-camargue.fr

Sites Internet:

www.parc-camargue.fr

www.pnrpaca.org

Imprimeur :

Atelier Icône

ZI Nord

1 rue Nicolas Copernic

13104 Arles

tél: 04 90 96 04 56

Juin 2012

Avec la participation financière
de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Photo aérienne
première couverture :
Opus Species/PNRC
Portrait p. 3 sous
licence Creative Commons.

Sauf mention contraire,
les photos sont de l'équipe
du Parc (S. Arnassant, M. Cervilla,
L. Dami, J. Faure, G. Hemery,
P. Isenmann, D. Marobin-Louche,
Ch. Mebreck, M. Mercier, J. Portes,
F. Rabemananjara, F. Revest)

Revue de presse : M. Mercier.

Parc naturel régional

de

Camargue

Rapport d'activités 2011

